



*Projet de loi du Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 15 mars 2026*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 690 000 francs à la Fondation Foyer-Handicap pour contribuer à l'acquisition et la construction d'une nouvelle résidence comprenant des espaces pour activités professionnelles, des ateliers et des logements adaptés supplémentaires pour personnes en situation de handicap sur le site du Rolliet, commune de Plan-les-Ouates**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe d'un montant de 5 690 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de crédit de subvention cantonale d'investissement pour la Fondation Foyer-Handicap sur le site du Rolliet, commune de Plan-les-Ouates.

### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est inscrit sous la politique publique C – Cohésion sociale.

<sup>2</sup> L'exécution de ce crédit est suivie <sup>2</sup> à travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Subvention d'investissement accordée**

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 5 690 000 francs.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement des investissements est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 But**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement doit permettre d'aider la Fondation Foyer-Handicap à financer l'acquisition d'une parcelle et la construction de nouveaux espaces dans le but de transférer des places résidentielles HO (home avec occupation) existantes sises dans des locaux actuellement loués, de créer de nouvelles places résidentielles, de transférer des activités professionnelles existantes sises en locaux loués et de créer de nouvelles places d'ateliers et de centre de jour.

<sup>2</sup> Il vise également à diminuer les coûts d'exploitation à long terme de la Fondation Foyer-Handicap, étant donné que la charge locative représente environ 2% de son budget d'exploitation.

<sup>3</sup> Ce projet s'inscrit dans un nouveau quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates qui regroupe mixité sociale et activités et qui est desservi par le tram, moyen de transport public offrant la meilleure accessibilité aux personnes en fauteuil roulant.

**Art. 6 Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint au plus tard 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

**Art. 7 Aliénation du bien**

En cas d'aliénation des biens avant l'amortissement complet de ceux-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

**Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à accorder une subvention d'investissement de 5 690 000 francs à la Fondation Foyer-Handicap pour contribuer à l'acquisition et à la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Rolliet à Plan-les-Ouates, comprenant des studios pour un accueil résidentiel (résidence), des espaces pour activités professionnelles (ateliers) et des logements adaptés supplémentaires pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, la Fondation Foyer-Handicap a pour but de promouvoir les valeurs de respect, de dignité et de valorisation des personnes en situation de handicap physique en priorité, tout en favorisant la création de lieux de vie, de travail et d'occupation afin d'offrir une place à chacune et chacun dans la société.

La Fondation Foyer-Handicap gère des lieux de vie, de travail, d'occupation et de détente destinés aux personnes handicapées physiques et met tout en œuvre pour favoriser le bien-être et la valorisation de ces personnes. Elle procure des activités professionnelles et des occupations contribuant à la valorisation et à l'épanouissement de la personne handicapée. Elle met à disposition des personnes à mobilité réduite, l'accompagnement à une vie indépendante, ainsi que les moyens adaptés nécessaires (transports, techniques, logistiques) leur permettant toute l'autonomie possible et une intégration sociale optimale.

La Fondation Foyer-Handicap compte plus de 500 collaboratrices et collaborateurs, 4 résidences, 5 ateliers, un immeuble de logements locatifs et un service pour la mobilité. Cela représente 84 places HO (home avec occupation), 185 places d'ateliers, 16 logements locatifs (logements propriété de la Fondation Foyer-Handicap) et 10 places de suivi à domicile.

### **1. Descriptif des besoins**

La Fondation Foyer-Handicap dispose de 84 logements pour personnes en situation de handicap physique prépondérant. Ces logements sont répartis dans 4 résidences sises sur les communes de Carouge, de Lancy et de Confignon.

La Fondation Foyer-Handicap est locataire des résidences et espaces professionnels du Petit-Lancy et des Voirets (Grand-Lancy) et est propriétaire des résidences Gabrielle-Sabet (Carouge) et Yamani (Confignon).

Pour 2 raisons essentielles que sont l'ergonomie des espaces de vie et de travail ainsi que les coûts d'exploitation des résidences du Petit-Lancy et des Voirets, la Fondation Foyer-Handicap projette d'en transférer les logements et les places de travail dans un nouveau bâtiment dont elle serait propriétaire.

Les 8 logements supplémentaires seront 6 studios et 2 appartements de 4 pièces. Les studios pourront compléter l'offre d'accueil actuelle en HO de la Fondation Foyer-Handicap (passant sur cette résidence de 37 à 43 studios).

Les 2 appartements auront une configuration permettant la location à des familles dont un membre est en situation de handicap physique.

La localisation de la résidence et des activités professionnelles sur le site du Rolliet permet de compléter le plan d'actions de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la Fondation Foyer-Handicap. En effet, le bâtiment répondra aux exigences de très haut potentiel énergétique (THPE), s'approvisionnera pour 50% de son besoin en énergie calorifique par un chauffage à distance (CAD), et le concept de mobilité du quartier est essentiellement orienté sur la mobilité douce et multimodale. Des études seront menées par le maître d'ouvrage pour des projets de centrale solaire pour la production d'électricité.

La mise en œuvre de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, 13 décembre 2006 (CDPH; RS 0.109), a entraîné une tendance à favoriser, lorsque cela est possible, les formes de logement plus autonomes que le home. De 2011 à 2017, on observe un léger déplacement du logement en institution vers le logement privé avec services.

Ce projet s'inscrit totalement dans les objectifs du plan stratégique de la politique cantonale du handicap validé par le Conseil d'Etat<sup>1</sup> en 2022.

## **2. Descriptif du projet de construction de la Résidence du Rolliet et des espaces professionnels**

La nouvelle résidence a donc l'ambition de mettre à disposition un modèle d'habitat social qui apporte une réponse aux attentes et aux besoins actuels d'indépendance des résidentes et résidents, dont les logements peuvent s'adapter à l'évolution de leur indépendance et de leur mobilité consécutivement au vieillissement et à l'évolution des pathologies.

La Fondation Foyer-Handicap sera propriétaire du terrain sur lequel sera construit un immeuble comprenant une résidence, des espaces pour les

---

<sup>1</sup> [Plan stratégique 2022 vers une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap à Genève | ge.ch](#)

activités professionnelles, des ateliers et 8 logements adaptés supplémentaires.

La nouvelle résidence comprendra les 37 logements actuels de type HO, plus 6 logements supplémentaires portant la capacité à 43 studios. Chaque studio aura une surface de 42 m<sup>2</sup> et sera composé d'un séjour avec une kitchenette ouverte, une salle de bain et une chambre séparée du séjour pour renforcer le sentiment de logement.

La chambre permettra l'installation d'un second lit pour l'accueil de la conjointe ou du conjoint. La kitchenette donnera la possibilité de confectionner des repas à partager avec ses proches.

Des groupes de travail composés de membres des équipes d'accompagnement des résidences et des ateliers travaillent depuis déjà une année pour définir une structuration des espaces communs et de service qui soient adaptés à une résidence qui pourrait accueillir jusqu'à 43 résidentes et résidents, ainsi qu'à des activités professionnelles.

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages comprendront les logements institutionnels du type HO, les espaces communs pour la vie à domicile et en communauté ainsi que les espaces de service pour les équipes d'accompagnement. Le 4<sup>e</sup> étage comprendra les 8 logements supplémentaires (6 studios HO et 2 appartements locatifs de 4 pièces). Ces logements sont destinés à répondre à des besoins supplémentaires de logements institutionnels et à des besoins de logements alternatifs au domicile standard et au logement institutionnalisé. Ils visent à offrir des opportunités de transition plus progressive que le passage du domicile à la résidence institutionnalisée. Le 4<sup>e</sup> étage comprendra également une grande terrasse destinée aux habitantes et habitants, aux locataires et aux collaboratrices et collaborateurs de la Fondation Foyer-Handicap.

Les espaces de service nécessaires aux activités d'accompagnement des résidentes et résidents, de gestion de la résidence et de logistiques seront élaborés en tenant compte d'une organisation initiale de 37 résidentes et résidents, ainsi que de nouvelles organisations de travail favorisant la transversalité et l'échange de pratiques.

Les espaces répondront également aux différents besoins d'environnement adaptés aux activités (échanges, confidentialité, concentration, accueil des personnes du réseau, intimité, etc.).

Le sous-sol des immeubles comprendra des parkings, dont un hub pour les prises en charge et les déposes des personnes résidentes et du personnel de la Fondation Foyer-Handicap, des espaces communs pour la résidence et les ateliers ainsi que divers locaux techniques communs (avec le bâtiment adjacent).

Les activités des ateliers des Voirets et du Petit-Lancy seront installées au rez-de-chaussée de l'immeuble. Ce sont notamment des activités de formation en informatique, d'édition et d'impression, ainsi que de journalisme, qui pourront incontestablement contribuer au développement de la vie de quartier, que cela soit pour les habitantes et habitants, les associations ainsi que les étudiantes et étudiants et les professionnelles et professionnels ayant leurs activités dans le quartier du Rolliet ou à proximité. Cela représente 82 places d'ateliers. En fonction de l'évolution des prestations, des places supplémentaires pourraient être aménagées afin de permettre une réallocation des places d'ateliers existantes sur d'autres sites gérés par la Fondation Foyer-Handicap.

Le projet a prévu d'optimiser certains espaces communs en les partageant avec d'autres utilisatrices et utilisateurs de proximité dans le quartier. Ce sont des espaces d'activités à partager avec des associations et les habitantes et habitants, notamment pour des espaces de soins (physiothérapie, ergothérapie) avec un centre de santé et d'autres structures telles qu'un établissement médico-social (EMS) ou un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Cette mutualisation de certains espaces est non seulement un facteur contributif au lien social mais également un facteur d'optimisation économique.

Un projet de cuisine centrale est à l'étude avec la coopérative du Rolliet pour la production des repas de l'EMS, de l'IEPA, de la Fondation Foyer-Handicap, de la crèche et d'un restaurant pour les collaboratrices et collaborateurs des entreprises installées dans les 2 immeubles d'activités. Compte tenu de ce projet, la Fondation Foyer-Handicap n'a pas intégré de cuisine de production dans la résidence.

Finalement, la commune de Plan-les-Ouates, l'Etat de Genève et les opératrices et opérateurs du quartier du Rolliet ont convenu de dispositions innovantes pour favoriser la vie de quartier et le développement des liens sociaux entre les habitantes et habitants. Afin d'identifier, dès le début du projet, les opportunités de sa contribution à l'élaboration de la vie de quartier, la Fondation Foyer-Handicap met en place des groupes de travail composés de collaboratrices et collaborateurs, de collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté et de résidentes et résidents.

### 3. Financement du projet de construction de la Résidence du Rolliet et des espaces d'activités professionnelles

Le montant total des investissements prévus s'élève à 35,40 millions de francs TTC. La construction se situant en zone de développement, les plans financiers de l'ensemble sont soumis aux règles et pratiques administratives imposées par l'administration cantonale.

Le montant total des investissements prévus en lien avec l'acquisition du terrain, qui a eu lieu en 2024, s'élève à 7,75 millions de francs.

Le montant total des investissements prévus, comprenant le gros-œuvre, les aménagements intérieurs et extérieurs, des aménagements spécifiques répondant aux besoins des bénéficiaires et l'acquisition de nouveaux équipements pour les espaces professionnels s'élève à 27,65 millions de francs. Ce montant comprend, les études, les frais financiers, charges d'intérêts, honoraires et taxes, ainsi que les coûts de transfert et de déménagement.

Le financement global du projet sera assuré par la combinaison des contributions suivantes :

- dons reçus, dont l'octroi de certains est conditionné à l'obtention d'une subvention d'investissement de la part du canton de Genève, pour un montant de 5,5 millions de francs;
- subvention d'investissement du canton de Genève pour 5,69 millions de francs;
- un emprunt hypothécaire sur le terrain, la résidence et les différents espaces professionnels du site du Rolliet de 14,21 millions de francs;
- solde financé par les fonds propres de la Fondation Foyer Handicap pour 10 millions de francs.

Le financement de cet ouvrage se décompose donc de la façon suivante :

– Fonds propres	10 000 000 francs
– Financements de tiers	5 500 000 francs
– Subvention cantonale	5 690 000 francs
– Emprunts	14 210 000 francs
<b>Total TTC</b>	<b>35 400 000 francs</b>

#### **4. Charges financières et amortissement**

Au terme du projet, pour une année complète, les intérêts représenteront 78 238 francs et les amortissements 142 250 francs.

Ces charges concernent le financement assumé par l'Etat de Genève. Quant aux charges d'intérêts et d'amortissements incombant à la Fondation Foyer Handicap pour ses fonds propres et ses emprunts, elles seront entièrement compensées par l'économie que celle-ci fera sur les charges locatives des locaux qu'elle libérera à Lancy et aux Voirets. L'opération n'aura donc aucune incidence sur la subvention de fonctionnement versée à la Fondation Foyer Handicap.

#### **5. Montants portés au budget de l'Etat de Genève**

La subvention d'investissement est inscrite au plan intentionnel des investissements 2026-2035.

Le versement aura lieu au plus tôt en 2026 (dès l'entrée en vigueur du présent projet de loi), les travaux de construction ayant déjà démarré, et le bâtiment sera remis en juillet 2027.

Compte tenu de l'acquisition foncière réalisée en 2024 déjà et du large degré d'avancement des travaux de construction (le taux d'avancement du projet au 31 août 2025 était de 20,28 millions de francs dépensés, soit 58%; les fondations et le rez-de-chaussée ont été achevés fin septembre 2025), la contribution financière de l'Etat de Genève au projet de la Fondation Foyer Handicap sera versée en une fois. Ceci permettra à la Fondation Foyer Handicap de s'affranchir d'emprunts relais qui généreraient des charges d'intérêts supplémentaires.

#### **6. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Préavis technico-économique*
- 5) *Calendrier financier du projet*
- 6) *Plans de la future Résidence du Rolliet et espaces professionnels*
- 7) *Rapport annuel 2024 de la Fondation Foyer Handicap*
- 8) *Rapport de l'organe de révision*



RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENÈVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département du territoire (DT).

- ♦ Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 690 000 francs à la Fondation Foyer-Handicap pour contribuer à l'acquisition et à la construction d'une nouvelle résidence comprenant des espaces pour activités professionnelles, des ateliers et des logements adaptés supplémentaires pour personnes en situation de handicap sur le site du Rolliet, commune de Plan-les-Ouates

- ♦ Rubriques budgétaires concernées :

CR 0504 - NAT 5660 Subventions d'invest. aux OSBL

- ♦ Politique publique concernée :

C – Cohésion sociale

- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	5 690 000 francs
Recettes d'investissement	0 francs
<b>Investissements nets</b>	<b>5 690 000 francs</b>

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en millions de francs)	2025	2026	2027	2028	2030	2031	2032	TOTAL
Dépenses brutes	-	5.69	-	-	-	-	-	5.69
Recettes brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	-	<b>5.69</b>	-	-	-	-	-	<b>5.69</b>

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent  oui  non la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Dès 2032
Coûts liés nets	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts induits nets	-	-0.11	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22
Coûts nets de fonctionnement	-	-0.11	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22

♦ Planification financière :

Ce projet nécessite des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).  oui  non

Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet du budget de fonctionnement dès 2026.  oui  non

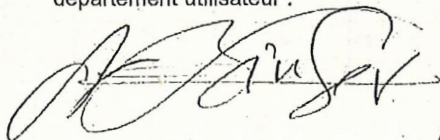
Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2026-2029.  oui  non

Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17.12.25 Signature du responsable financier du département investisseur :

Genève, le : 11.12.2025 Signature du responsable financier du département utilisateur :



## 2. Avis du département des finances

Remarques complémentaires du département des finances :

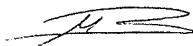
Le présent projet de loi génère des charges induites supplémentaires dès 2026 qui atteignent 0,22 million de francs par an dès 2027. Ces charges sont composées :

- De charges financières (intérêts) qui augmentent progressivement pour atteindre 0,08 million par an dès 2027,
- De charges d'amortissement des subventions d'investissements de 0,14 million dès 2027 (une fois le bâtiment mis en service).

Genève, le :

Visa du département des finances :

11.12.2025



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 26 novembre 2025.

---

## 2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 690 000 francs à la Fondation Foyer-Handicap pour contribuer à l'acquisition et à la construction d'une nouvelle résidence comprenant des espaces pour activités professionnelles, des ateliers et des logements adaptés supplémentaires pour personnes en situation de handicap sur le site du Rolliet, commune de Plan-les-Quates

### Projet présenté par le département du territoire

(montants annuels, en mio de fr.)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Dès 2032
<b>TOTAL charges liées et induites</b>	0.00	0.11	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30 Salaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières [34]	0.00	0.04	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.07	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus liés et induits</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prestations propres sur immobilisations (activation charges de personnel) [43]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET LIE ET INDUIT</b>	0.00	-0.11	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22	-0.22

Remarques:

Date et signature direction financière (investisseur):

Date et signature direction financière (utilisateur):

M. 19.25

11/12/2025

## 1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 690 000 francs à la Fondation Foyer-Handicap pour contribuer à l'acquisition et à la construction d'une nouvelle résidence comprenant des espaces pour activités professionnelles, des ateliers et des logements adaptés supplémentaires pour personnes en situation de handicap sur le site du Rolliet, commune de Plan-les-Ouates

### Projet présenté par le département du territoire

(montants annuels, en mio de fr.)		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.0	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net		0.0	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7
Bâtiment - Subv. Invest.		-0.0	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Date et signature direction financière (utilisateur) :

11.12.25

11/12/25



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du Territoire  
**Office cantonal des bâtiments**

## PREAVIS TECHNICO-ECONOMIQUE

**Subvention cantonale d'investissement de 5,69 millions de francs  
en faveur de la Fondation Foyer Handicap (FFH), Cherpines**

**Rapport d'analyse de l'estimation financière du 24.06.2024 (Phase 32)  
pour la construction d'un immeuble R+4 (FFH)**



Etabli par économiste OCBA : Nourdine HASNAOUI



## TABLE DES MATIERES

---

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>BASES POUR L'ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION</b>	<b>2</b>
2.1	DOCUMENTS À DISPOSITION	2
2.2	SÉANCES DE CLARIFICATION	2
2.3	DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET	3
<b>3</b>	<b>ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE</b>	<b>5</b>
3.1	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS PAR CFC	5
3.2	ANALYSE FINANCIÈRE DES RATIOS RÉSULTANTS	5
3.3	RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RATIOS	6
3.4	GRAPHIQUE DES VALEURS RÉFÉRENTIELLES SELON LA SIA 116	6
3.5	FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/ E-CCC-BÂT (+/- 10%)	7
<b>4</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>8</b>

---

## ANNEXE

---

- ESTIMATION FINANCIÈRE DES TRAVAUX DU 24.06.2024 (CONSTRUCTION PERRET)



## 1 INTRODUCTION

---

Le présent projet de loi vise à ouvrir un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement à la Fondation Foyer-handicap (FFH) pour l'acquisition et la construction d'une nouvelle résidence, des espaces pour activités professionnelles, des ateliers et des logements adaptés supplémentaires pour personnes en situation de handicap sur le site du Rolliet.

Ce projet de loi vise donc à doter la FFH d'un montant global de 5,69 millions de francs.

## 2 BASES POUR L'ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

---

### 2.1 DOCUMENTS À DISPOSITION

- Les plans, coupes et élévations établis par le bureau CCHE.
- Les quantitatifs selon la SIA 116 et la SIA 416 (CCHE).
- L'estimation financière du projet global faite par l'entreprise CONSTRUCTION PERRET en date du 06.11.2023 (+/- 15%) ainsi que la mise à jour du chiffrage du 24.06.2024 (+/- 10%).
- Le descriptif général des travaux par CFC rédigé également par l'entreprise "CONSTRUCTION PERRET" en date du 06.03.2024 (version 8).

### 2.2 SÉANCES DE CLARIFICATION

- **Présentation de l'étude** par M. Donzallaz (directeur des finances de la FFH) le 28.05.2025
- **Point de situation intermédiaire** à propos de l'estimation des coûts de travaux et des quantitatifs avec M. Comte du bureau CCHE le 17.06.2025.
- **Diffusion du rapport V01** le 23.06.2025.
- **Diffusion du rapport V02** le 10.11.2025.



## 2.3 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

La nouvelle résidence a donc l'ambition de mettre à disposition un modèle d'habitat social qui apporte une réponse aux besoins et attentes actuels d'indépendance des résidents et dont les logements peuvent s'adapter à l'évolution de leur indépendance et de leur mobilité consécutivement au vieillissement et à l'évolution des pathologies.

La Fondation sera propriétaire du terrain sur lequel sera construit un immeuble comprenant une résidence, des espaces pour les activités professionnelles, des ateliers et 8 logements adaptés supplémentaires.

La nouvelle résidence comprendra les 37 logements actuels de type HO. Chaque studio aura une surface de 42 m<sup>2</sup> et sera composé d'un séjour avec une kitchenette ouverte, une salle de bain et une chambre séparée du séjour pour renforcer le sentiment de logement. La chambre permettra l'installation d'un second lit pour l'accueil du conjoint. La kitchenette donnera la possibilité de confectionner des repas à partager avec ses proches.

Un groupe de travail composé de membres des équipes d'accompagnement des résidences travaille depuis déjà une année pour définir une structuration des espaces communs et de service qui soient adaptés à une résidence qui pourrait accueillir jusqu'à 43 résidents.

Les 1er, 2ème et 3ème étages comprendront les logements institutionnels du type HO, les espaces communs pour la vie à domicile et en communauté ainsi que les espaces de service pour les équipes d'accompagnement. Le 4ème étage comprendra 8 logements dont 6 studios identiques à ceux de la résidence et 2 appartements locatifs de 4 pièces. Ces logements sont destinés à répondre à des besoins supplémentaires de logements institutionnels et à des besoins de logements alternatifs au domicile standard et au logement institutionnalisé. Ils visent à offrir des opportunités de transition plus progressive que le passage du domicile à la résidence institutionnalisée. Le 4ème étage comprendra également une grande terrasse destinée aux habitants de l'immeuble.

Les espaces de service nécessaires aux activités d'accompagnement des résidents, de gestion de la résidence et de logistiques seront élaborés en tenant compte d'une organisation de 37 résidents et de nouvelles organisations de travail favorisant la transversalité et l'échange de pratiques. Les espaces répondront également aux différents besoins d'environnement adaptés aux activités (échanges, confidentialité, concentration, accueil des personnes du réseau, intimité, etc.). Certains espaces dédiés à des activités comme l'ergothérapie ou la physiothérapie seront mutualisés avec d'autres structures résidentielles ou de santé tels qu'un EMS, un IEPA et le pôle santé.

Le sous-sol des immeubles comprendra des parkings dont un hub pour les prises en charge et les déposes des occupants de notre immeuble, des espaces communs pour la résidence et les ateliers ainsi que divers locaux techniques communs aux 2 immeubles.

Les activités des ateliers des Voirets et du Petit-Lancy seront installées au rez-de-chaussée de l'immeuble. Ce sont notamment des activités de formation en informatique, d'édition et d'impression, et de journalisme qui pourront incontestablement contribuer au développement de la vie de quartier, que cela soit pour les habitants, les associations ainsi que les étudiants et professionnels ayant leurs activités dans le quartier du Rolliet ou à proximité. Cela représente 82 places d'ateliers. En fonction de l'évolution des prestations, des places supplémentaires pourraient être aménagées ou de permettre une réallocation des places d'ateliers existantes sur d'autres sites gérés par la Fondation.

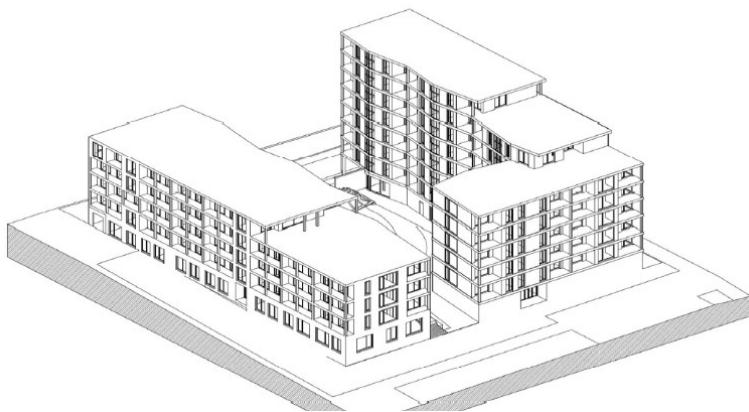


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du Territoire  
Office cantonal des bâtiments

Le projet a prévu d'optimiser certains espaces communs en les partageant avec d'autres utilisateurs de proximité dans le quartier. Ce sont des espaces d'activités à partager avec des associations et les habitants, notamment pour des espaces de soins (physiothérapie, ergothérapie) avec un centre de santé et d'autres structures telles qu'un EMS ou un IEPA. Cette mutualisation de certains espaces est non seulement un facteur contributif au lien social mais également un facteur d'optimisation économique.

Un projet de cuisine centrale est à l'étude avec la coopérative du Rolliet pour la production des repas de l'EMS, de l'IEPA, de la Fondation, de la crèche et d'un restaurant pour les collaborateurs et collaboratrices des entreprises installées dans les deux immeubles d'activités. Compte tenu de ce projet, la Fondation n'a pas intégré de cuisine de production dans la résidence.

Finalement, la commune de Plan-les-Ouates, l'Etat de Genève et les opérateurs du quartier du Rolliet ont convenu de dispositions innovantes pour favoriser la vie de quartier et le développement des liens sociaux entre les habitants. Afin d'identifier dès le début du projet les opportunités de sa contribution à l'élaboration de la vie de quartier, la Fondation met en place des groupes de travail composés de collaborateurs, de collaborateurs en emploi adapté et de résidents.



L'immeuble FFH comprenant le bâtiment de gauche R+4



### 3 ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE

#### 3.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS PAR CFC

Ainsi, le montant pour la construction du bâtiment FFH est, à ce jour, **estimé à 23'726'829,- CHF TTC** et se décompose comme suit :

Code des frais CFC		CHF TTC	% CFC 0 à 9
0	<b>TERRAIN</b>	<b>non compris</b>	-
1	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>244'655</b>	<b>1.0%</b>
2	<b>BATIMENT</b>	<b>20'134'637</b>	<b>84.9%</b>
	20 Excavation, terrassements	761'955	3.2%
	21 Gros Œuvre 1	5'893'758	24.8%
	22 Gros Œuvre 2	2'751'333	11.6%
	23 Installations électriques	2'124'079	9.0%
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	2'310'272	9.7%
	25 Installations sanitaires	1'591'366	6.7%
	26 Installations de transport	431'140	1.8%
	27 Aménagement intérieurs 1	2'491'587	10.5%
	28 Aménagement intérieurs 2	1'779'147	7.5%
3	<b>EQUIPEMENTS</b>	-	-
4	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>696'954</b>	<b>2.9%</b>
5	<b>FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>116'260</b>	<b>0.5%</b>
6	<b>HONORAIRES</b>	<b>2'534'322</b>	<b>10.7%</b>
9	<b>AMEUBLEMENT, DECORATION</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>CFC 0-9</b>	<b>Total coûts de réalisation</b>	<b>23'726'829</b>	<b>100.0%</b>
<b>CFC 1-4</b>	<b>Total coûts du Projet</b>	<b>21'076'246</b>	<b>88.8%</b>
<b>CFC 6</b>	<b>Honoraires</b>	<b>2'534'322</b>	<b>10.7%</b>

#### 3.2 ANALYSE FINANCIÈRE DES RATIOS RÉSULTANTS

##### ➤ Surfaces, volumes (FFH R+4 uniquement)

Surface totale de plancher SP : 5'547 m<sup>2</sup>

Volume total bâti VB : 20'432 m<sup>3</sup>

##### ➤ Valeurs statistiques

Ratio TTC au m<sup>2</sup> de plancher, SIA 116 pour le CFC 2 + CFC 6

22'668'959 francs / 5'547 m<sup>2</sup> = 4'087 francs / m<sup>2</sup> → conforme

Ratio TTC au m<sup>3</sup>, SIA 116 pour le CFC 2 + CFC 6

22'668'959 francs / 20'432 m<sup>3</sup> = 1'109 francs / m<sup>3</sup> → conforme

Ratio TTC au m<sup>2</sup> pour le CFC 2 uniquement

20'134'637 francs / 5'547 m<sup>2</sup> = 3'630 francs / m<sup>2</sup> → conforme

Ratio TTC au m<sup>3</sup> pour le CFC 2 uniquement

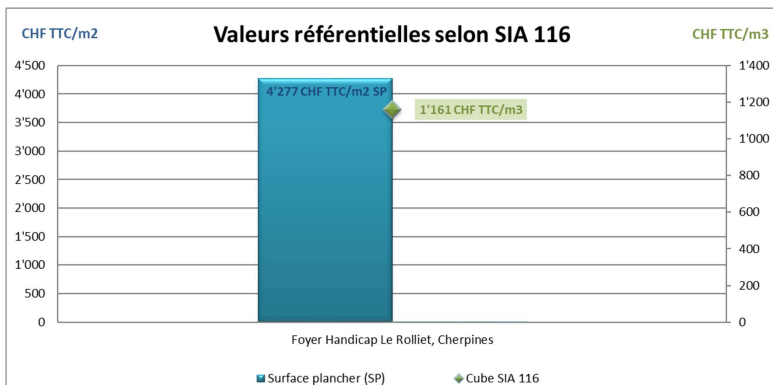
20'134'637 francs / 20'432 m<sup>3</sup> = 985 francs / m<sup>3</sup> → conforme



### 3.3 RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RATIOS

Code des frais CFC	Unité	CFC 0-9 Coûts de réalisation	CFC 1-4 Total coûts du Projet	CFC 6 Honoraires	CFC 2 Bâtiment
Coût total	CHF TTC	23'726'829	21'076'246	2'534'322	20'134'637
Proportion de répartition du coût	% CFC 0 à 9	100%	89%	11%	85%
Coût / m3 SIA 116	CHF TTC/m3 VB	1'161	1'032	124	985
Coût / surface de plancher	CHF TTC/m2 SP	4'277	3'799	457	3'630

### 3.4 GRAPHIQUE DES VALEURS RÉFÉRENTIELLES SELON LA SIA 116



Les ratios résultants selon les valeurs référentielles issues de la SIA 116 sont conformes par rapport aux standards pour ce type de travaux.



### 3.5 FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/E-CCC-BAT (+/- 10%)

Code des frais CFC	CHF TTC	% CFC 0 à 9	CHF TTC/m3 VB	CHF TTC/m2 SP
<b>0 TERRAIN</b>	<b>non compris</b>	-	-	-
<b>1 TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>244'655</b>	<b>1.0%</b>	<b>12</b>	<b>44</b>
10 Relevés, études géotechniques	67'692	0.3%	3	12
11 Déblaiement, préparation du terrain	148'154	0.6%	7	27
16 Adaptation des voies de circulation existantes	19'944	0.1%	1	4
18 Réserves (Dépollution terrain et/ou bâtiment)	8'864	0.0%	0	2
<b>2 BATIMENT</b>	<b>20'134'637</b>	<b>84.9%</b>	<b>985</b>	<b>3'630</b>
20 Excavation, terrassements	761'955	3.2%	37	137
21 Gros Œuvre 1	5'893'758	24.8%	288	1'062
22 Gros Œuvre 2	2'751'333	11.6%	135	496
23 Installations électriques	2'124'079	9.0%	104	383
24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	2'310'272	9.7%	113	416
25 Installations sanitaires	1'591'366	6.7%	78	287
26 Installations de transport	431'140	1.8%	21	78
27 Aménagement intérieurs 1	2'491'587	10.5%	122	449
28 Aménagement intérieurs 2	1'779'147	7.5%	87	321
<b>3 EQUIPEMENTS</b>	<b>0</b>	-	-	-
<b>4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>696'954</b>	<b>2.9%</b>	<b>34</b>	<b>126</b>
40 Mise en forme du terrain	17'728	0.1%	1	3
41 Construction	219'228	0.9%	11	40
42 Jardins	267'490	1.1%	13	48
48 Petits ouvrages souterrains	192'508	0.8%	9	35
<b>5 FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>116'260</b>	<b>0.5%</b>	<b>6</b>	<b>21</b>
<b>6 HONORAIRES</b>	<b>2'534'322</b>	<b>10.7%</b>	<b>124</b>	<b>457</b>
<b>9 AMEUBLEMENT, DECORATION</b>	<b>0</b>	-	-	-
<b>CFC 0-9 Total coûts de réalisation</b>	<b>23'726'829</b>	<b>100%</b>	<b>1'161</b>	<b>4'277</b>
<b>CFC 1-4 Total coûts du Projet</b>	<b>21'076'246</b>	<b>89%</b>	<b>1'032</b>	<b>3'799</b>
<b>CFC 6 Honoraires</b>	<b>2'534'322</b>	<b>11%</b>	<b>124</b>	<b>457</b>

Code des coûts eCCC-Bât (F/12)	CHF TTC	% A à Z	CHF TTC/m3 VB	CHF TTC/m2 SP
<b>A TERRAIN</b>	-	0.0%	-	-
<b>B TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>1'006'610</b>	<b>4.2%</b>	<b>49</b>	<b>181</b>
<b>C GROS-ŒUVRE</b>	<b>5'893'758</b>	<b>24.8%</b>	<b>288</b>	<b>1'062</b>
<b>D INSTALLATIONS</b>	<b>6'456'857</b>	<b>27.2%</b>	<b>316</b>	<b>1'164</b>
<b>E REVETEMENT DE FACADES</b>	<b>2'039'855</b>	<b>8.6%</b>	<b>100</b>	<b>368</b>
<b>F TOITURES (compris dans revêtement de façades)</b>	<b>711'479</b>	<b>3.0%</b>	<b>35</b>	<b>128</b>
<b>G AMENAGEMENTS INTERIEURS</b>	<b>4'270'734</b>	<b>18.0%</b>	<b>209</b>	<b>770</b>
<b>H INSTALLATIONS SPECIFIQUES</b>	-	0.0%	-	-
<b>I ABORDS DE BATIMENTS</b>	<b>696'954</b>	<b>2.9%</b>	<b>34</b>	<b>126</b>
<b>J AMEUBLEMENT, DECORATION</b>	-	0.0%	-	-
<b>V ETUDE DE PROJET</b>	<b>2'534'322</b>	<b>10.7%</b>	<b>124</b>	<b>457</b>
<b>W FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>116'260</b>	<b>0.5%</b>	<b>6</b>	<b>21</b>
<b>Y PROVISIONS</b>	-	0.0%	-	-
<b>Z Taxe sur la valeur ajoutée</b>	<b>compris</b>	0.0%	-	-
<b>C à G Total coûts de l'ouvrage</b>	<b>19'372'682</b>	<b>82%</b>	<b>948</b>	<b>3'492</b>
<b>B à W Total coûts de réalisation</b>	<b>23'726'829</b>	<b>100%</b>	<b>1'161</b>	<b>4'277</b>
<b>A à Z Total coûts d'investissement</b>	<b>23'726'829</b>	<b>100%</b>	<b>1'161</b>	<b>4'277</b>



## 4 CONCLUSION

---

### **Préavis financier, recommandation économiste OCBA :**

**Sur la base des documents remis et de l'examen du dossier, nous pouvons admettre un montant de réalisation de 23 726 829 francs en vue de la construction du bâtiment FFH (R+4).**

**Ce montant comprend uniquement les CFC 1-2-4-5-6 (non compris les CFC 0 - terrain, CFC 3 - équipements fixes, et CFC 9 - équipements mobiles).**

**Genève, le lundi 10 novembre 2025**

### **Rapport établi par :**

Nouridine HASNAOUI, économiste OCBA



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du Territoire  
**Office cantonal des bâtiments**

## ANNEXE

---

### **ESTIMATION FINANCIÈRE DES TRAVAUX DU 24.06.2024 (CONSTRUCTION PERRET)**



CONSTRUCTION PERRET SA  
10, Rue de Bèze - de Bèze  
1242 SATIGNY

Projet Le Rolliet - lot 1  
Chemin des Pettes-Fontaines  
V.L. BÂTIMENT FEH

Date : 24.06.2024

Devis Général fin de phase 32		BASE		AMELIORATIONS CLIENTS VALIDÉES (LIGNE 20a et 20b DU PF DU 24.06.2024)	
CFC	Libellé	Montant HT Prix Plafond Garant	Montant HT Livre-Ouvert	Montant Prix Plafond Garant TTC (8,1%) avec honoraires et R&I	Montant TTC Livre-Ouvert
		Précision ± 10%	Précision ± 10%	Précision ± 10%	Précision ± 10%
<b>1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>226 513</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
112	Démolition et déblaiage de terrain	87 833			
112.1	Démantèlement et mesures vibratoires	49 220			
160	Route d'accès provisoire hors venelles communes	18 450			
196.2	Honoraires géotechnicien	82 620			
196.3	Rapport venelles	8 300			
<b>2</b>	<b>SATIMENT</b>	<b>15 672 899</b>	<b>4 089 166</b>	<b>2 324 778</b>	<b>443 739</b>
<b>20</b>	<b>EXCAVATION</b>	<b>704 861</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
201.0	Fouilles en pleine masse	196 292			
201.1	Installation de charnier	8 400			
201.2	Travaux spéciaux (palanques récupérées et drains verticaux)	500 079			
<b>21</b>	<b>GROS ŒUVRE 1 - BETON</b>	<b>5 146 528</b>	<b>305 608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
211	Installation de chertan - Travaux préparatoires	381 120			
211.1	Échafaudages	75 311			
211.5	Béton, béton Armé, Armature	4 128 378			
211.6	Maçonnerie	19 288			
212.2	Construction préfabriquée en béton (façade)	0			
212.3	Cabines préfabriquées	302 324	305 608		
217.3	Équipements d'abri	40 104			
<b>22</b>	<b>GROS ŒUVRE 2</b>	<b>2 307 190</b>	<b>0</b>	<b>257 261</b>	<b>0</b>
221.1	Méniseries Extérieures - Bois - métal	702 400			
	Moins-valor pour passer en menuiseries PVC-métal	-116 681			
	Surcoût pour menuiseries coulissantes motorisées dans les appartements (PVC-métal)			257 261	
224.1	Étanchéité souples toitures plates + Ferblanterie	607 187			
224.4	Fermures Coupe feu	51 000			
226	Cripiçage de façade	731 194			
228.1	Fermatures extérieures, protection contre le soleil	254 110			
<b>23</b>	<b>INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b>	<b>1 063 628</b>	<b>525 852</b>	<b>296 691</b>	<b>109 700</b>
231-232	Appareils à courant fort	985 629			
	Motorisation des portes palières	18 000	150 000		
	Surcoût pour demandes courant fort			296 691	
233	Lustrerie des appartements				
	Lustrerie des communs	92 851			
	Surcoût pour lustrerie supplémentaire (demandes clients)	77 002			
	Courant faible	48 000			
	Détection Incendie (câblage et matériel de détection)	72 000			
	WiFi	20 000			
	Telephonie	40 000			
	Appel vidéo	25 000			
234	Installation photovoltaïques en toiture	60 000			
235-236	Surcoût pour demandes courant faible				102 900
<b>24</b>	<b>CHAUFFAGE VENTILATION</b>	<b>1 126 000</b>	<b>0</b>	<b>1 083 337</b>	<b>0</b>
241	Installations de chauffage	510 000			
	Coût pour la climatisation (y compris raccords et boîtiers)			918 632	
244	Installations de ventilation et de conditionnement d'air	625 000			
	Surcoût pour l'ajout d'un monobloc destiné aux cuisines professionnelles (y compris raccords et boîtiers)			164 705	
<b>25</b>	<b>INSTALLATIONS SANITAIRES</b>	<b>842 052</b>	<b>630 072</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
251	Installations sanitaires	842 052	117 677		
252	Agencements de cuisine				
	Cuisines des appartements - Budget 12'500 CHF TTC	470 056			
	Cuisine de l'espace animation du rez-de-chaussée - Budget 25'000 CHF TTC	20 891			
	Surcoût pour les cuisines des 2 grands appartements du 4ème étage	5 571			
	Cuisine de la salle de repos des séjournants (y compris raccords sanitaire et ventilation)	7 521			
	Cuisine extérieure (y compris raccords sanitaire adaptés)	8 357			
	Cuisines professionnelles - éléments essentiels à prévoir (devis 4)	0			
	Cuisines professionnelles - petite fourniture (devis 4)	0			
	Cuisines professionnelles - matériel (devis 4)	0			
<b>26</b>	<b>INSTALLATIONS DE TRANSPORT</b>	<b>392 674</b>	<b>6 140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
261	Ascenseurs et monte-charge	376 844	6 140		
	Pré-qualifications PMR (indicateurs d'étage, boutons, gongs sur palier et contacteurs)	15 830			
<b>27</b>	<b>AMÉNAGEMENTS INTERIEURS 1</b>	<b>624 096</b>	<b>1 358 153</b>	<b>31 940</b>	<b>284 888</b>
271	Plâtrerie et cloisons	611 000			
272	Portes de garage (entrée + couge feu)	38 205			
272.3	Sanitaire		649 795		
	Portes automatiques supplémentaires			13 639	182 904
273.2	Menuiserie courante	689 898			
	Aménagement des locaux déposé auxiliaires avec des rayonnages				23 246
275	Système de Verrouillage (deux cylindres 5)		18 460		
	Surcoût pour mise en passe électronique			17 701	78 738
277.0	Cloisons amovibles pour abri PC	5 000			
277.1	Cloisons mobiles		0		
<b>28</b>	<b>AMÉNAGEMENTS INTERIEURS 2</b>	<b>347 500</b>	<b>1 263 820</b>	<b>0</b>	<b>37 310</b>
281.0	Optimisation 1 : suppression de l'aménagement d'un appartement (hors chape, carrelage et peinture)				
281.0	Optimisation 2 : Chape + Chapeaux				
281.0	Isolation sous chape + Chapeaux	169 510			
281.6	Carrillages et finitions	400 902			
	Surcoût pour les deux cuisines professionnelles	18 000			
282.6	Revettements de garais en marbre synthétique et mains courantes	152 573			
283.2	Faux plafonds en panneaux de plâtre	180 758			
	Coût pour la climatisation - faux-plafonds (LD)				37 310
285.1	Peinture intérieure	252 877			
286	Asuchement du Bâtiment - chaudière provisoire et chauffages hiver	26 000			
287	Nettoyage du Bâtiment	71 500			
289.9	Compte PRORATA	250 000			
<b>29</b>	<b>HONORAIRES</b>	<b>2 965 162</b>	<b>0</b>	<b>431 149</b>	<b>11 841</b>
291	Architecte	1 020 000			
291.1	Direction des travaux	840 000			
292	Ingénieur civil	506 000			
293	Ingénieur Electricité	44 500			
294	Ingénieur Chauffage / Ventilation / MCR	65 750			
295	Ingénieur Sanitaire	86 510			
296.0	Géomètre	12 300			
296.3	Ingénieur en physique du bâtiment	15 600			
				Honoraires nécessaires inclus dans les lignes ci-dessus	Honoraires nécessaires inclus dans les lignes ci-dessus

206.4	Ingénieur Acoustique	11 600			
206.5	Ingénieur Paysagiste	28 200			
206.6	Coordinateur BIM - Coordination CVOE	269 932			
206.7	Ingénieur Sécurité Incendie	17 550			
206	Ingénieur sécurité de chantier	17 220			
209	Ingénieur CCOP (sociétés professionnelles)			431 149	11 941
209	PT honoraires pour passer en façade crêpe			225 000	0
52-53	<b>FRAIS DE REPRODUCTION ET ASSURANCES</b>	<b>114 097</b>	<b>0</b>		
524	Reproduction	41 000			
531	Assurance pour travaux en cours	20 617			
	Options formalisation de la hausse durant la construction			225 000	
561	Frais de surveillance par des tiers	19 680			
563	Location de terrain à des tiers (stockage)	12 300			
568	Équipet de Chantier (Inps)	14 350			
568	Panneau de chantier - vues 3D	6 150			
4	<b>AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>644 731</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
40	Mise en forme du terrain	16 400			
42	Aménagements au cours de l'état	202 801			
42	Aménagements extérieurs communs	247 447			
48	Collecteurs collectifs privés	178 083			
	<b>TOTAL HT</b>	<b>16 543 953</b>	<b>4 089 166</b>	<b>2 324 779</b>	<b>443 739</b>
	Taxes à déduire pour revenir dans le contrat CT	-431 401		TTC avec tous honoraires et risques et imprévus	TTC avec tous honoraires et risques et imprévus
TVA	B1%	1 305 147	331 122	(TVA = 8,1%)	(TVA = 8,1%)
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 418 080</b>	<b>4 420 288</b>		
51	<b>AUTORISATION ET TAXES</b>	<b>-232 079</b>	<b>0</b>		
511	Taxe d'équipement et taxe de raccordement	0			
512	Taxes de branchement SIG et autres	379 762			
513.1	Divers dont certification Minergie-P	0			
513.2	Location domaine public	12 300			
51	Convention financement coûts communs de chantier	105 971			
54	Investissements MFAM	88 017			
562.1	Soutès AVO	563 011			
562.3	Soutès Parking	144 802			
50	<b>FRAIS ET RISQUES ENTREPRISE TOTALE</b>	<b>870 904</b>	<b>221 019</b>		
	Divers et imprévus				
	<b>Montant déjà versé dans le cadre de la convention d'études</b>	<b>-1 740 000</b>	<b>0</b>		
	<b>Total contrat Entreprise Total TVA incluse</b>	<b>15 094 249</b>	<b>4 293 623</b>	<b>2 324 779</b>	<b>443 739</b>
	Tout compte des coûts d'indexation avril 2023				
		<b>15 094 249</b>	<b>4 293 623</b>	<b>2 150 582</b>	<b>410 490</b>
	Montant HT hors options dans le Prix Plafond Garant		Mont HT hors options à Livre Ouvert	Montant HT des options dans le Prix Plafond Garant	Montant HT des options à Livre Ouvert

**Projet Rolliet - calendrier financier**

Intitulé	Fournisseur	Etape chantier	Validation travaux	Date	Echéance	Charges hors financement	Charges initiales (selon contrat ET)	Charges effectives	Produits	Solde	Commentaire
Etude de faisabilité PLQ 30043 (financé par l'exploitation)	CCHE Genève SA			30.11.2020		32 310					0 Coût : CHF 323 10.-, financé par l'exploitation lors de l'exercice 2020
Convention développement - situation n°1	Société Simple Cherpines le			17.11.2021			40 000	40 000		-40 000	Payé le 10.12.2021
Convention développement - situation n°2	Société Simple Cherpines le			17.11.2021			210 000	210 000		-250 000	Payé le 10.12.2021
Convention développement - situation n°3	Société Simple Cherpines le			24.11.2021			580 000	580 000		-830 000	Payé le 10.12.2021
Autorisations	Office			31.12.2021		250				-830 000	
Plaquette de présentation	Atelier Schwegg			31.12.2021		4 308				-830 000	
Plaquette de présentation - solde	Atelier Schwegg			31.01.2022		4 308				-830 000	
Convention développement - situation n°4	Société Simple Cherpines le			31.01.2022			60 000	60 000		-890 000	Payé le 29.06.2022
Demande de soutien	Donateur privé			30.04.2022					1 500 000	610 000	Première moitié (1/2)
Plaquette de présentation	FFH - atelier des Voirets			24.06.2022		4 780				610 000	
Convention développement - situation n°5	Société Simple Cherpines le			30.11.2022			300 000	300 000		310 000	Payé le 21.12.2022
Convention développement - situation n°6	Société Simple Cherpines le			28.02.2023			300 000	300 000		10 000	Payé le 15.06.2023
Demande de soutien	Donateur privé			03.05.2023					1 500 000	15 100 000	Seconde moitié (2/2), paiement reçu
Accompagnement au changement	Avatar Conseil			17.12.2023		4 087				15 100 000	Accompagnement Luc Heimendinger du 11 juillet au 16 décembre 2023
Convention développement - situation n°7	Société Simple Cherpines le Rolliet			29.02.2024			250 000	250 000		1 260 000	Obtention du permis de construire, Acompte reçu, attente de l'entrée en force de l'autorisation de construire (mi-février 2024) pour le paiement effectif. Payé le 14.03.2024
Demande de soutien	Loterie Romande			22.04.2024					2 500 000	3 760 000	Versement effectif lorsque le permis de construire aura été délégué et que l'entité du financement aura été obtenue.
Fonds Immeuble	FFH			31.08.2024					10 000 000	13 760 000	Versement effectué le 24.04.2024

**Projet Rolliet - calendrier financier**

Intitulé	Fournisseur	Etape chantier	Validation travaux	Date	Echéance	Charges hors financement	Charges initiales (selon contrat ET)	Charges effectives	Produits	Solde	Commentaire
Achat terrain	Société Simple Cherpines le			31.08.2024	M		7 746 666	7 746 666		6 013 334	Payé le 21.10.2024
Achat terrain	Notaire			31.08.2024	M		20 000	40 360		5 972 974	Signature acte de vente. Payé le 10.09.2024
Achat terrain	Société Simple Cherpines le Rolliet			31.08.2024	M		186 045	186 045		5 786 929	Dépôt du contrat de vente au journal du registre foncier (Beaver Immobilier SA)
Contrat ET - situation n°1	Construction Perret SA			31.08.2024	M		2 372 683	2 372 683		3 414 246	Signature du contrat ET et activation du contrat (suite à non préemption) 1er acompte. Payé le 21.10.2024
Création de cédule (transformation de cédules existantes)	Notaire			31.08.2024	M		246 286	81 282		3 332 964	Payé le 10.09.2024 et droit d'enregistrement contrat ET (exonération à valider suite réclamation) payé le 22.01.2025
Contrat ET - situation n°2	Construction Perret SA			30.09.2024	M+1		1 344 520	1 344 520		1 988 444	Payée le 21.10.2024
Contrat ET - situation n°3	Construction Perret SA			31.12.2024	M+4		1 344 520	1 344 520		643 924	Payée le 19.12.2024
Emprunt bancaire	Banque			28.02.2025	M+6				700 596	1 344 520	
Contrat ET - situation n°4 - part FP	Construction Perret SA	Début terrassement	<input checked="" type="checkbox"/>	28.02.2025	M+6		643 924	643 924		700 596	Payée le 28.02.2025
Contrat ET - situation n°4 - part crédit construction	Construction Perret SA	Début terrassement	<input checked="" type="checkbox"/>	28.02.2025	M+6		700 596	700 596		0	Payée le 28.02.2025
Emprunt bancaire	Banque			31.03.2025	M+7				0	0	
Paiement intérêts hypothécaires Q1 2025	Banque			31.03.2025	M+7		15 273	0		0	Payés le 31.03.2025
Frais d'avocat recours décision de taxation	Avocat - Etude Borel & Barbey			31.03.2025	M+7	13 066				0	Payée le 17.04.2025 (financement par fonds en sus des 15.5 MCHF pour le moment, économies probables à venir suite recours)
Emprunt bancaire	Banque			30.04.2025	M+8		1 344 520		1 345 000	1 345 000	Recu le 13.06.2025
Contrat ET - situation n°5	Construction Perret SA	Début radier	<input checked="" type="checkbox"/>	30.04.2025	M+8			1 344 520		480	Payée le 13.06.2025
Emprunt bancaire	Banque			31.05.2025	M+9				1 345 000	1 345 480	Recu le 01.07.2025
Contrat ET - situation n°6	Construction Perret SA	Début porteur S51	<input checked="" type="checkbox"/>	31.05.2025	M+9		1 344 520	1 344 520		960	Payée le 01.07.2025
Emprunt bancaire	Banque			30.06.2025	M+10				6 000	6 960	Recu le 01.07.2025

**Projet Rollet - calendrier financier**

Intitulé	Fournisseur	Etape chantier	Validation travaux	Date	Echéance	Charges hors financement	Charges initiales (selon contrat ET)	Charges effectives	Produits	Solde	Commentaire
Paiement intérêts hypothécaires Q2 2025	Banque			30.06.2025	M+10		0	5 736		1 223	Payés le 01.07.2025
Emprunt bancaire	Banque			31.07.2025	M+11				26 000	27 223	Reçu le 10.07.2025
Mobiliers et installations complémentaires - Espaces AVQ - Accompte 1	CCHE Genève SA			31.07.2025	M+11		25 714	25 714		1 510	Payée le 11.07.2025
Emprunt bancaire	Banque			31.07.2025	M+11				16 483	17 989	Reçu le 13.08.2025
Mobiliers et installations complémentaires - Espaces AVQ - Accompte 2	CCHE Genève SA			31.07.2025	M+11		13 206	13 206		4 786	Payée le 13.08.2025
Emprunt bancaire	Banque			31.07.2025	M+11				1 344 520	1 349 306	Reçu le 13.08.2025
Contrat ET - situation n°7	Construction Perret SA	Début porteur rez	<input checked="" type="checkbox"/>	31.07.2025	M+11		1 344 520	1 344 520		4 786	Payée le 28.08.2025
Emprunt bancaire	Banque			30.09.2025	M+13				16 577	21 363	Reçu le 30.09.2025
Paiement intérêts hypothécaires Q3 2025	Banque			30.09.2025	M+13		0	21 364		0	Payés le 30.09.2025
Emprunt bancaire	Banque			30.09.2025	M+13				1 198 423	1 198 423	Reçu le 02.10.2025
Emprunt bancaire	Banque			30.09.2025	M+13				146 097	1 344 520	A recevoir le 24.10.2025
Contrat ET - situation n°8	Construction Perret SA	Début dalle 1er	<input checked="" type="checkbox"/>	30.09.2025	M+13		1 344 520	1 344 520		0	A payer le 25.10.2025
Emprunt bancaire	Banque			31.10.2025	M+14				1 344 520	1 344 520	
Contrat ET - situation n°9	Construction Perret SA	Début dalle 2ème	<input type="checkbox"/>	31.10.2025	M+14		1 344 520	1 344 520		0	
Emprunt bancaire	Banque			30.11.2025	M+15				1 344 520	1 344 520	
Contrat ET - situation n°10	Construction Perret SA	Début dalle 3ème	<input type="checkbox"/>	30.11.2025	M+15		1 344 520	1 344 520		0	
Emprunt bancaire	Banque			31.12.2025	M+16				1 344 520	1 344 520	
Contrat ET - situation n°11	Construction Perret SA	Début dalle 4ème	<input type="checkbox"/>	31.12.2025	M+16		1 344 520	1 344 520		0	
Emprunt bancaire	Banque			31.12.2025	M+16				25 126	25 125	
Paiement intérêts hypothécaires Q4 2025	Banque			31.12.2025	M+16		106 696	25 126		0	
Emprunt bancaire	Banque			28.02.2026	M+18				1 344 520	1 344 520	
Contrat ET - situation n°12	Construction Perret SA	Hors d'eau	<input type="checkbox"/>	28.02.2026	M+18		1 344 520	1 344 520		0	
Emprunt bancaire	Banque			31.03.2026	M+19				27 831	27 831	
Paiement intérêts hypothécaires Q1 2026	Banque			31.03.2026	M+19		0	27 831		0	
Emprunt bancaire	Banque			30.04.2026	M+20				1 344 520	1 344 520	



**Projet Rolliet - calendrier financier**

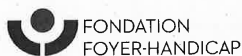
Intitulé	Fournisseur	Etape chantier	Validation travaux	Date	Echéance	Charges hors financement	Charges initiales (selon contrat ET)	Charges effectives	Produits	Solde	Commentaire
Total <i>(solde à utiliser pour couvrir les surcoûts du projet et/ou rembourser l'utilisation du crédit de construction pour pallier au décalage du versement de la subvention étatique)</i>							35 401 774	35 215 486	38 233 288	3 017 802	Total PF
							<b>34 048 514</b>	<b>33 862 226</b>			

Total PF (hors équipements FFH et frais de transferts)

**(produits réels)**

Fonds FFH	10 000 000	26%
Dons	5 500 000	14%
Subventions Etat de Genève	5 690 000	15%
Emprunt bancaire	17 043 288	45%
<b>Total</b>	<b>38 233 288</b>	<b>100%</b>

Annexe 6



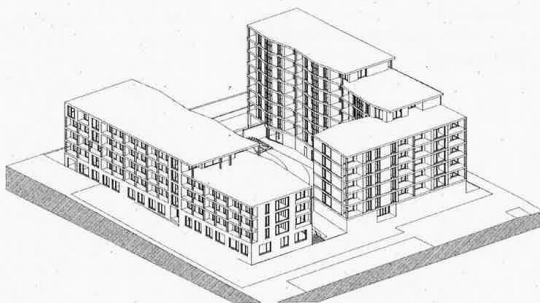
FONDATION  
FOYER-HANDICAP

Projet immobilier : Le Rolliet

# Fondation Foyer-Handicap

## Projet immobilier « Le Rolliet »

Janvier 2022



Fondation Foyer-Handicap  
Direction Générale  
Rue des Caroubiers 3 bis  
1227 Carouge  
Personne de contact :  
M. Christian Duvillard  
[christian.duvillard@foyer-handicap.ch](mailto:christian.duvillard@foyer-handicap.ch)  
022 309 11 50

Direction Générale  
Rue des Caroubiers 3 bis | CH-1227 Carouge  
T +41 (0)22 309 11 88 | F +41 (0)22 309 11 84  
[direction-generale@foyer-handicap.ch](mailto:direction-generale@foyer-handicap.ch) | [www.foyer-handicap.ch](http://www.foyer-handicap.ch)



## Table des matières

<b>1. Préambule : Qui sommes-nous ?</b> .....	3
<b>2. Contextes immobilier, économique et sociologique</b> .....	3
<b>3. Solution retenue</b> .....	4
3.1. Localisation .....	6
3.2. Structure du bâtiment .....	7
3.3. Développement durable .....	9
3.4. Mise en œuvre et calendrier .....	9
3.5. Coûts .....	10
3.6. Impact sur les charges d'exploitation .....	10
3.7. Financements et recherche de fonds .....	11
<b>4. Enjeux et défis du projet</b> .....	12
4.1. Mutualisation .....	12
4.2. Amélioration des conditions d'indépendance .....	12
4.3. Vie de quartier .....	13



## 1. Préambule : Qui sommes-nous ?

Fondée en 1969, par Annette Kaplun, la Fondation Foyer-Handicap (ci-après la Fondation) n'a cessé de croître pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, elle compte plus de 500 collaborateurs, 4 résidences, 5 ateliers, un immeuble de logements locatifs et un service pour la mobilité.

La Fondation promeut des valeurs de respect, de dignité et de valorisation des personnes en situation de handicap physique en priorité, tout en favorisant la création de lieux de vie, de travail et d'occupation afin d'offrir une place à chacun dans la société.

La Fondation dispose de 81 logements pour personnes en situation de handicap physique prépondérant. Ces logements sont répartis dans 4 résidences sises sur les communes de Carouge, Lancy et Confignon. La Fondation est locataire des résidences du Petit-Lancy et des Voirets (Grand-Lancy), et est propriétaire des résidences Gabrielle-Sabet (Carouge) et Yamani (Confignon).

## 2. Contextes immobilier, économique et sociologique

Pour deux raisons essentielles que sont l'ergonomie des espaces de vie et les coûts d'exploitation des résidences du Petit-Lancy et des Voirets, la Fondation projette d'en transférer les logements dans une nouvelle résidence dont elle serait propriétaire.

Les résidences du Petit-Lancy (1971) et des Voirets (1976) ne répondent plus aux besoins d'indépendance des résidents et leurs structures architecturales ne permettent plus d'adapter les espaces pour les rendre compatibles avec les besoins des résidents. D'autre part, la charge locative des deux résidences du Petit-Lancy et des Voirets représente 1,5% du budget d'exploitation de la Fondation qui souhaite réduire ses coûts d'exploitation en devenant propriétaire de ses bâtiments.

La nouvelle résidence a donc l'ambition de mettre à disposition un modèle d'habitat social qui apporte une réponse aux besoins et attentes actuels d'indépendance des résidents et dont les logements peuvent s'adapter à l'évolution de leur indépendance et de leur mobilité consécutivement au vieillissement et à l'évolution des pathologies. Les logements et les espaces communs seront conçus et aménagés de manière ergonomique afin de permettre la plus grande indépendance des résidents dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne.

L'indépendance des résidents dans la réalisation de leur vie quotidienne mais également leur autonomie seront favorisées par une architecture des logements et des espaces communs qui doit répondre aux besoins de mobilité (a minima selon la norme SIA500) et par la proximité avec l'équipe d'accompagnement. La proximité avec d'autres formes de logement (mixité sociale), l'accessibilité à diverses prestations telles que les commerces, les espaces associatifs, les services de santé et les transports publics sont également des facteurs indispensables pour le maintien et le développement de la participation sociale des résidents.

C'est pourquoi la Fondation a cherché à inscrire son projet de nouvelle résidence dans un quartier qui regroupe mixité sociale et activités, et qui soit desservi par le tram, moyen de transport public offrant la meilleure accessibilité aux personnes en fauteuil roulant.

Selon un rapport de l'OFAS de 2019 sur l'offre de logement pour personne en situation de handicap<sup>1</sup>, la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a entraîné une tendance à favoriser, lorsque cela est possible, les formes de logement plus autonomes que le home. De 2011 à 2017, on observe un léger déplacement du logement en institution vers le logement privé avec services.

Selon ce même rapport, les experts constatent qu'il n'y a pas suffisamment de logements disponibles à un prix abordable pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent

<sup>1</sup> [Bestandesaufnahme des Wohnangebots für Menschen mit Behinderungen](#) (novembre 2019)



vivre de manière indépendante. Les personnes en situation de handicap sont défavorisées sur le marché du logement parce qu'elles ne disposent souvent que de peu de moyens financiers, mais aussi en raison des préjugés nourris à leur égard par les propriétaires ou les voisins, ou parce qu'il n'existe pas suffisamment de logements adaptés à leurs besoins spécifiques.

Nous le constatons à Genève, des personnes sont en attente d'une place en institution, d'autres recherchent un logement adapté qui fait cruellement défaut sur le marché du logement du canton et certains besoins ne sont pas couverts comme l'accueil temporaire.

C'est donc d'une part pour répondre à des besoins existants et futurs et d'autre part en regard du manque de solutions alternatives de logements adaptés pour une transition « douce » entre le domicile et l'institutionnalisation, que la Fondation a intégré dans son projet d'immeuble 8 logements supplémentaires à sa capacité d'accueil actuelle.

### 3. Solution retenue

Après l'analyse de plusieurs projets d'implantation sur les régions de Lancy, Carouge, Bernex et Plan-les-Ouates, c'est le projet du quartier du Rolliet qui a été retenu par le Conseil de Fondation. En effet, le nouveau quartier du Rolliet répond aux critères d'inclusion et de mobilité que la Fondation s'est fixée.

Ce quartier s'inscrit dans le plan directeur des Cherpines qui met un accent sur la dimension durable d'un quartier, conformément à la volonté des autorités et habitants de la commune de Plan-les-Ouates.

Les principes directeurs du quartier du Rolliet sont :

- Une mixité sociale par la mise à disposition de logements en PPE et en locatifs ;
- Une structure du quartier à l'échelle humaine organisée en îlots ;
- Des espaces publics favorisant les rencontres et les liens sociaux ;
- Une accessibilité aisée pour les personnes à mobilité réduite ;
- Une mobilité multimodale avec une priorité aux déplacements en mode doux et aux transports publics ;
- Des rez-de-chaussée affectés à des activités à forte plus-value sociale et contribuant au développement d'une vie de quartier ;
- Un pôle santé et des surfaces commerciales pour des commerces de proximité ;
- Un réseau de chaleur développé dans le cadre du concept énergétique territorial.

La Fondation sera propriétaire du terrain sur lequel sera construit un immeuble comprenant une résidence, des espaces pour les activités professionnelles, des ateliers et 8 logements adaptés supplémentaires.

La nouvelle résidence comprendra les 37 logements actuels type HO. Chaque studio aura une surface de 42 m<sup>2</sup> et sera composé d'un séjour avec une kitchenette ouverte, une salle de bain et une chambre séparée du séjour pour renforcer le sentiment de logement.

Les espaces de service nécessaires aux activités d'accompagnement des résidents, de gestion de la résidence et de logistiques seront élaborés en tenant compte d'une organisation de 37 résidents et de nouvelles organisations de travail favorisant la transversalité et l'échange de pratiques. Les espaces répondront également aux différents besoins d'environnement adaptés aux activités (échanges, confidentialité, concentration, accueil des personnes du réseau, intimité, etc.)

Le projet a prévu d'optimiser certains espaces communs en les partageant avec d'autres utilisateurs de proximité dans le quartier. Ce sont des espaces d'activités à partager avec des associations et les habitants, et des espaces de soins (physiothérapie, ergothérapie) à partager avec un centre de santé et d'autres structures telles qu'un EMS ou un IEPA. Ce partage de certains espaces est non seulement un facteur contributif au lien social mais également un facteur d'optimisation économique.



Les 8 logements supplémentaires seront 6 studios et 2 appartements de 4 pièces. Les studios auront la même configuration que les 37 de la résidence. Ils pourront compléter l'offre d'accueil HO de la Fondation, permettre des accueils temporaires en résidence ou être mis en location pour une personne en situation de handicap physique avec une capacité suffisante de vie en autonomie tout en étant à proximité de la résidence pour des accompagnements ponctuels. Les 2 appartements auront une configuration permettant la location à des familles dont un membre est en situation de handicap physique.

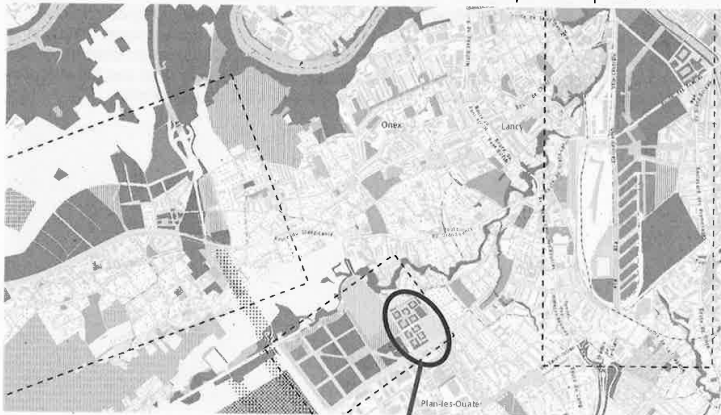
Conformément au plan localisé de quartier et au concept d'espaces de vie de quartier, les activités de nos ateliers des Voirets et du Petit-Lancy seront installées au rez-de-chaussée de l'immeuble. Ce sont notamment des activités de formation en informatique, d'édition et d'impression, et de journalisme qui pourront incontestablement contribuer au développement de la vie de quartier, que cela soit pour les habitants, les associations ainsi que les étudiants et professionnels ayant leurs activités dans le quartier du Rolliet ou à proximité.



### 3.1. Localisation

L'immeuble de la Fondation (en rose ci-dessus) sera situé sur un îlot dont les propriétaires fonciers se sont engagés à céder à la Fondation les droits à bâtir dans le cadre d'une convention de développement.

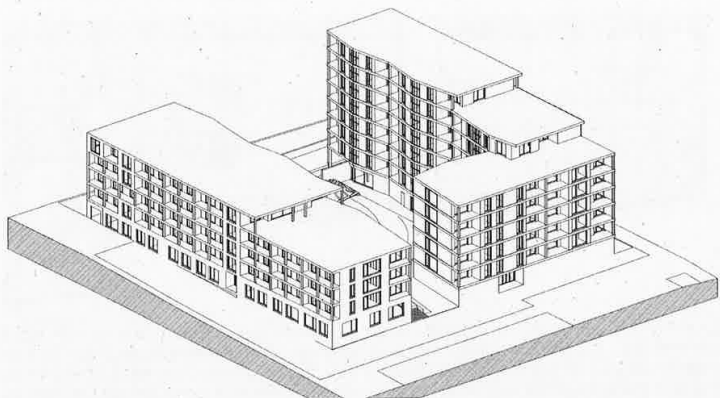
Par sa localisation à l'entrée du quartier et à proximité de l'arrêt du tram, notre immeuble est au cœur des espaces de rencontres des habitants et de tous les occupants du quartier.



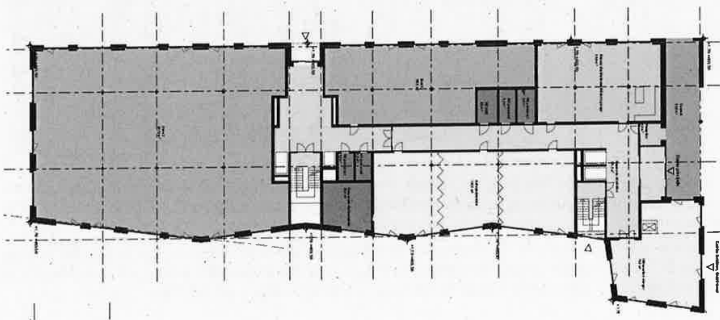


### 3.2. Structure du bâtiment

L'immeuble comprendra 4 étages sur rez.

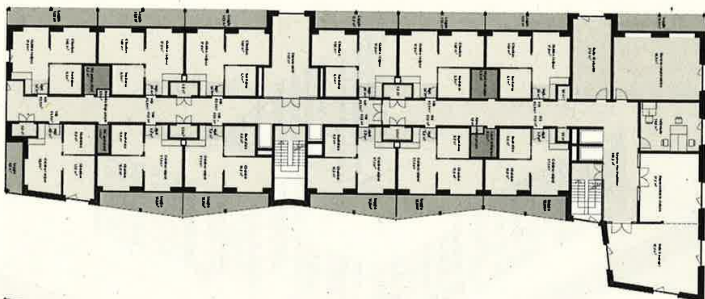


Le rez-de-chaussée comprendra une salle d'animation pour la résidence, une salle polyvalente, qui sera mise à disposition des habitants et associations du quartier, et d'une partie des activités d'entreprise inclusive et sociale actuellement situées dans les immeubles du Petit-Lancy et des Voirets. Les autres activités d'entreprises inclusives et sociales qui ne pourront pas être localisées sur le bâtiment seront installées dans d'autres bâtiments comprenant des espaces dédiés à la vie de quartier conformément au plan localisé de quartier.



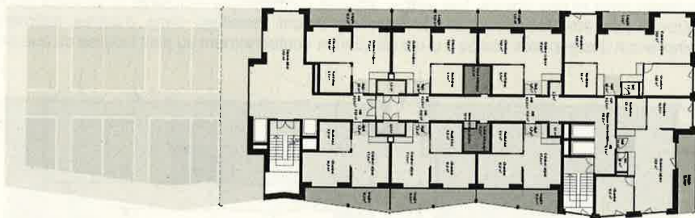


Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages comprendront les logements institutionnels du type HO, les espaces communs pour la vie à domicile et en communauté ainsi que les espaces de service pour les équipes d'accompagnement.



Le 4<sup>ème</sup> étage comprendra 8 logements dont 6 studios identiques à ceux de la résidence et 2 appartements locatifs de 4 pièces. Ces logements sont destinés à répondre à des besoins supplémentaires de logements institutionnels et à des besoins de logements alternatifs au domicile standard et au logement institutionnalisé. Ils visent à offrir des opportunités de transition plus progressive que le passage du domicile à la résidence institutionnalisée.

Le 4<sup>ème</sup> étage comprendra également une grande terrasse destinée aux habitants de l'immeuble.



Certains espaces dédiés à des activités comme l'ergothérapie ou la physiothérapie seront mutualisés avec d'autres structures résidentielles ou de santé tels qu'un EMS, un IEPA et le pôle santé.

Le sous-sol des immeubles comprendra des parkings dont un hub pour les prises en charge et les déposes des occupants de notre immeuble, des espaces communs pour la résidence et les ateliers ainsi que divers locaux techniques communs aux 2 immeubles.



### 3.3. Développement durable

La localisation de la résidence et des activités d'atelier sur le site du Rolliet permet de compléter le plan d'actions de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la Fondation. En effet, le bâtiment répondra aux exigences de très haut potentiel énergétique (THPE), s'approvisionnera pour 50% de son besoin en énergie calorifique par un CAD, et le concept de mobilité du quartier est essentiellement orienté sur la mobilité douce et multimodale. Des études seront menées par le maître d'ouvrage pour des projets de centrale solaire pour la production d'électricité.

### 3.4. Mise en œuvre et calendrier

Le projet est géré en interne, par un comité de pilotage de la Fondation composé de membres de la direction et du Conseil de Fondation avec des expertises complémentaires pour la gestion d'un projet immobilier.

Le comité de pilotage de la Fondation est représenté au sein du comité de pilotage qui supervise la construction des deux bâtiments de l'îlot.

Le comité de pilotage de la Fondation doit intégrer le comité de la coopérative du Rolliet qui a la charge de gérer les espaces de vie de quartier et tous les locaux communs du quartier.

Des premiers groupes de travail internes à la Fondation sont déjà actifs. Ils ont pour but d'élaborer le concept d'organisation des activités d'accompagnement en résidence pour 37 résidents et le concept d'organisation des activités d'entreprises inclusives et sociales. Ces groupes ont aussi la mission d'identifier les opportunités de synergies avec les acteurs sociaux et professionnels situés à proximité du quartier du Rolliet.

Des représentants des résidents et des collaborateurs en emploi adapté participeront aux groupes de travail que la commune mettra en place pour construire la vie de quartier dont la mise en œuvre interviendra dès l'arrivée des premiers habitants.

#### Le calendrier prévisionnel

- ✓ Signature de la convention de développement<sup>2</sup> ..... : 31 mai 2021
- ✓ Dépôt de l'autorisation de construire ..... : février 2022
- ✓ Obtention du permis de construire ..... : janvier 2023
- ✓ Démarrage des travaux ..... : avril 2023
- ✓ Fin des travaux ..... : août 2025

<sup>2</sup> Convention entre les trois propriétaires des droits à bâtir de l'îlot et la Fondation Foyer-Handicap



### 3.5.Coûts

Le coût total du projet est de 31'626 KCHF. Le détail des coûts par typologie est synthétisé dans le tableau ci-après :

Typologie de coûts	Montant (KCHF)	Commentaires
Terrain	2'714	
Construction	20'084	Dont 3'393 KCHF pour les surcoûts liés aux adaptations pour personnes à mobilité réduite
Aménagements extérieurs	632	
Mobiliers et installations complémentaires	1'250	Pharmacie, office, espaces d'activités, bureaux, terrasse, etc.
Taxes, autres frais et imprévus	2'712	
Marge propriétaires et promoteurs	4'284	
Coûts de transfert	-50	Résidences Petit-Lancy et Voirets : revente équipements PMR, coûts déménagement, coûts RH, etc.
<b>Total</b>	<b>31'626</b>	

### 3.6.Impact sur les charges d'exploitation

L'impact sur les charges d'exploitation, entre la situation actuelle avec des charges locatives pour les résidences du Petit-Lancy et des Voirets et la situation future avec un regroupement sur un seul site dont la Fondation sera propriétaire, est le suivant :

Charges	Exercice 2021 (KCHF)	Exercice 2025 (KCHF)	Commentaires
Loyers	550	133	En 2025, loyer pour les activités espace vie de quartier
Coûts d'exploitation	132	201	
Charges financières	0	259	Intérêts de la dette pour un emprunt bancaire de 12,926 MCHF. Cette charge dépendra des participations financières de l'Etat et des autres bailleurs de fonds que la Fondation aura sollicités.
Produits loyers locatifs	0	-45	Studios 4 <sup>ème</sup> étage
Produits places HO	0	-361	3 places HO supplémentaires au 4 <sup>ème</sup> étage pour couvrir les besoins cantonaux. Y compris en déduction les charges salariales et d'exploitation additionnelles. La place qui va être ouverte à la résidence des Voirets dès le 1 <sup>er</sup> décembre 2021 est comprise dans ces 3 nouvelles places en ce qui concerne le subventionnement.
<b>Total avant amortissement</b>	<b>682</b>	<b>186</b>	Economies de 496 KCHF par année
Amortissement de la dette	0	259	Considéré comme une capacité de financement et non une charge d'exploitation
<b>Total après amortissement</b>	<b>682</b>	<b>445</b>	Economies de 237 KCHF par année



### 3.7. Financements et recherche de fonds

Le financement du projet sera couvert par les fonds propres de la Fondation à hauteur de 10 millions et par des financements que la Fondation aura obtenus auprès d'autres bailleurs de fonds.

A ce stade du projet, le scénario imaginé en ce qui concerne le financement du projet est le suivant :

Type de financement	Montant (KCHF)	Commentaires
Fonds propres disponibles	10'000	
Recherche de fonds	8'700	
Etat de Genève	3'200	Les rénovations des 37 logements des résidences des Voirets et du Petit-Lancy qui seraient à planifier dans un horizon de 10 ans représentent un montant d'investissement de 5,3 MCHF. La création de nouvelles places pour répondre à des besoins projetés dans les 10 ans à venir (6 studios et 2 appartements) représente un montant de 4,3 MCHF. La participation de l'Etat pour cet investissement de 9,6 MCHF pourrait théoriquement se monter à 3,2 MCHF (33%).
Fondation [REDACTED]	3'000	
Loterie Romande	2'500	
Donateurs autres	###	Pas de démarche spécifique initiée à ce stade.
Emprunt bancaire <sup>3</sup>	12'926	Selon ce scénario, la charge hypothécaire et la charge d'amortissement représenterait un montant total annuel de 518 KCHF.
<b>Total</b>	<b>31'626</b>	

Bien entendu, cette solution de financement n'est pas figée et sera adaptée en fonction des démarches à venir et des possibilités qui se présenteront.

<sup>3</sup> Chaque tranche de 1 MCHF de fonds externe représenterait une économie annuelle sur les charges d'exploitation de 40 KCHF (20 KCHF en intérêts de la dette et 20 KCHF en amortissements de la dette).



## 4. Enjeux et défis du projet

### 4.1. Mutualisation

Un travail important sera mené avec les autres acteurs sociaux et de santé qui s'installeront sur le quartier du Rolliet afin d'identifier les mutualisations d'espaces et d'activités qui pourront être mis en œuvre.

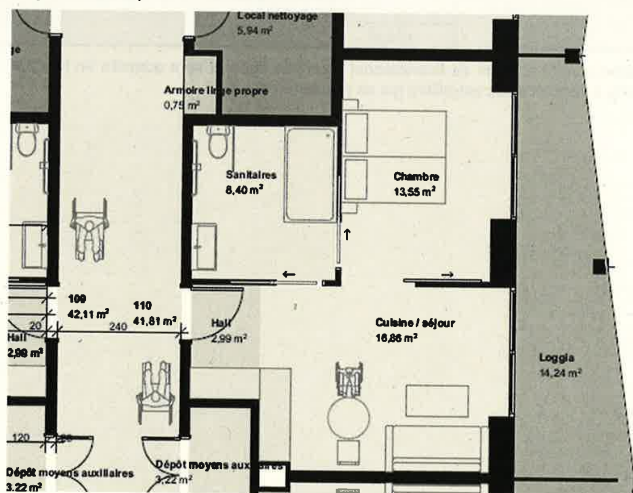
Ces acteurs sont notamment un EMS, un IEPA et un pôle santé avec lesquels il peut être envisagé des mutualisations pour des espaces d'ergothérapie et de physiothérapie et certaines prestations de soins (soins infirmiers, veille de nuit).

Un projet de cuisine centrale est à l'étude avec la coopérative du Rolliet pour la production des repas de l'EMS, de l'IEPA, de la Fondation, de la crèche et d'un restaurant pour les collaborateurs et collaboratrices des entreprises installées dans les deux immeubles d'activités. Compte tenu de ce projet, la Fondation n'a pas intégré de cuisine de production dans la résidence.

### 4.2. Amélioration des conditions d'indépendance

Dans l'élaboration du projet de résidence, le Conseil de Fondation a tenu à mettre une priorité sur l'ergonomie et l'espace de chaque studio. La configuration de l'habitat du résident doit lui permettre la plus grande autonomie et favoriser son intimité.

Chaque studio jouit d'une surface de 42m<sup>2</sup> avec une chambre et un séjour pour séparer l'espace nuit de l'espace jour, et une loggia. La chambre permettra l'installation d'un second lit pour l'accueil du conjoint. Une kitchenette donnera la possibilité de confectionner des repas à partager avec ses proches.



Un groupe de travail composé de membres des équipes d'accompagnement des résidences travaille depuis déjà une année pour définir une structuration des espaces communs et de service qui soient adaptés à une résidence qui pourrait accueillir jusqu'à 43 résidents.

### 4.3. Vie de quartier

La commune de Plan-les-Ouates, l'Etat de Genève et les opérateurs du quartier du Rolliet ont convenu de dispositions innovantes pour favoriser la vie de quartier et le développement des liens sociaux entre les habitants. Afin d'identifier dès le début du projet les opportunités de sa contribution à l'élaboration de la vie de quartier, la Fondation met en place des groupes de travail composés de collaborateurs, de collaborateurs en emploi adapté et de résidents. Ces groupes mèneront des réflexions internes mais participeront également aux groupes de travail qui se constitueront à mesure que les futurs habitants et acteurs associatifs et économiques seront connus.

Annexe 7



**RAPPORT ANNUEL**  
**2 0 2 4**

+ +  
**LUDOVIC JAUGEY**  
 DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 + +



## L'expertise au service de l'accompagnement

Le monde dans lequel nous évoluons est de plus en plus complexe et exigeant. Notre institution n'échappe pas à cette réalité : les personnes que nous accompagnons présentent des besoins plus spécifiques, nécessitent une meilleure connaissance de leur pathologie et requièrent des attentes légitimes renforcées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

**D**ans le même temps, leurs proches et familles expriment des exigences croissantes, soucieux du bien-être et du développement de leur enfant, parent ou ami. Parallèlement, nos collaborateurs aspirent à des conditions de travail optimisées, reflétant une évolution des mentalités et des pratiques professionnelles. Enfin, notre environnement est marqué par une professionnalisation accrue et une concurrence plus affirmée, nécessitant un renforcement constant de nos compétences et de notre adaptabilité.

Face à ces défis, notre institution a fait le choix de l'expertise. Une expertise multiple, qui se déploie à travers le recrutement de nouveaux spécialistes et le développement de compétences en interne. Par exemple, l'arrivée récente d'un neuropsychologue illustre cette volonté d'intégrer de nouveaux savoirs au service des bénéficiaires. Ces dernières années, nous avons également fait appel à des approches innovantes au sein de nos résidences telles que l'olfactothérapie ou l'hypnothérapie.

La formation continue de nos équipes est un levier essentiel pour répondre aux enjeux actuels. À travers

des programmes spécialisés comme ceux proposés par l'association Krysalia, co-crée par notre Fondation, nos collaborateurs enrichissent leurs compétences pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap. Les équipes des secteurs entreprises se forment également pour proposer de nouvelles prestations, par exemple pour le secteur des moyens auxiliaires en se formant sur la réadaptation. Par ailleurs, nos équipes supports ne cessent d'affiner leurs méthodes de travail, développant des pratiques collaboratives et renforçant nos capacités d'audit interne. Nous misons également sur des partenariats novateurs, notamment dans le domaine des soins palliatifs avec le canton, témoignant de notre engagement à toujours améliorer nos prestations.





Mais au-delà de cette expertise technique, nous n'oublions jamais ce qui fait le cœur de notre mission : l'épanouissement des résidents, des collaborateurs de nos secteurs d'entreprises et des clients de notre service pour la Mobilité. L'accompagnement de proximité, fondé sur la relation humaine et l'attention à l'autre, reste une valeur fondamentale qu'aucune formation ne saurait remplacer. C'est dans ces instants d'échange, parfois simples mais toujours précieux, que réside toute la richesse de notre engagement.

Ce rapport annuel est avant tout un hommage à nos collaborateurs. Tout au long de l'année, ils déploient une énergie considérable pour améliorer les prestations, se former, et surtout, être présents. Parfois, il s'agit simplement de partager un café, d'échanger un regard bienveillant ou de créer du lien. Leur engagement quotidien fait de notre institution un lieu de vie, d'apprentissages et de respect, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir.



Merci à eux pour leur investissement et leur dévouement.

# SOMMAIRE



## ÉDITORIAUX

-  L'expertise au service de l'accompagnement // M. Ludovic Jaugey 1
-  Rendre la CDPH concrète et réelle // M. Thierry Apothéloz 4
-  La résilience par le sport, une force collective au service de l'inclusion // M. Pascal Rivollet 6
-  Un nouveau projet grâce à vous... // Mme Betty Dunant & M. Charles Turrettini 7





## FONDATION

-  Rolliet : expertise en accessibilité 8
-  Coaching en gouvernance avec Christophe Dunand 10
- Coaching de la Commission des collaborateurs et résidents (CCR) 11

## ENTREPRISES

-  Synergiesmag.ch le site d'information 12
-  Expertise en positionnement : le service des moyens auxiliaires 14
- Mohamed Ouled Saad : breveté en technologies de réadaptation 15
- Octobre rose, l'équipe du conditionnement alimentaire a innové ! 16
- « Mobilité pour tous » : une étape majeure en 2024 17

## LIEUX DE VIE

-  Accompagnement neuropsychologique et supervision 18
-  Thérapies alternatives : olfactothérapies, hypnothérapies... 20
-  Ergothérapie : adaptation au quotidien 22
-  Place de répit, une bulle reposante bienvenue 24

12

SYNERGIESMAG.CH  
LE SITE D'INFORMATION



15

MOHAMED OULED SAAD :  
BREVETÉ EN TECHNOLOGIES DE RÉADAPTATION



4

## PLACE DE RÉPIT, UNE BULLE REPOSANTE BIENVENUE





28


## CYRIL BADERTSCHER : PORTRAIT D'UN AMBASSADEUR EN SENSIBILISATION!




### SOCIÉTÉ ET HANDICAP


-  Journée d'échanges réussie sur le site de Cressy 26
-  Cyril Badertscher : portrait d'un ambassadeur en sensibilisation! 28
- Une journée sous le signe de la sensibilisation et du sport 29
- Le monde du travail, un défi? 30
- Un groupe au service du bien-être et de la santé au travail 31
- Indicateurs durabilité 2024 32

### LOISIRS ET ACTIVITÉS

- Rencontre au sommet avec le GSHC! 34
- Terra Rhona, un défi sportif inclusif 35
-  Avec le Swiss Open Geneva, un partenariat inclusif qui dure 36
- Imit, un bénévole engagé! 37
- Un concert inclusif à Aigues-Vertes 38
- Paris 2024 – Un voyage inoubliable! 39

### INDISPENSABLES

- Indicateurs 2024 40
-  Faisons les comptes // M. Christian Aeschbach 42
- Les états financiers 43
- Comment se financent les projets 46
- Conseil de Fondation 48
- Organigramme 49
- Avec nos remerciements les plus chaleureux 50

Les articles avec ce logo  sont disponibles en version audio sur notre site internet

[foyer-handicap.ch](http://foyer-handicap.ch)



+

+

## THIERRY APOTHÉLOZ CONSEILLER D'ÉTAT CHARGÉ DE LA COHÉSION SOCIALE

+

+



# Rendre la CDPH concrète et réelle

L'année 2024 a été marquée par les 10 ans de la ratification par la Suisse de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Un texte essentiel qui promeut entre autres l'autonomie et la participation active des personnes en situation de handicap. Cet anniversaire, la Fondation Foyer-Handicap l'a notamment célébré en s'associant activement aux Journées nationales d'action, qui ont duré de mi-mai à mi-juin. Cela, à travers des portes ouvertes et une exposition photo, en partenariat avec l'Université de Genève, qui ont aidé à mieux comprendre les enjeux et les barrières qu'affrontent les personnes en situation de handicap.

L'engagement de la Fondation pour favoriser l'autonomie et garantir les droits des personnes en situation de handicap ne s'est cependant pas limité à des événements destinés à sensibiliser le grand public. Il s'est également traduit par des réalisations internes. Dans la continuité du programme concernant la bientraitance, la Fondation a poursuivi ses projets visant à favoriser la participation des résidentes et résidents. Leur implication dans les recrutements des collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'animation de colloques favorisent ainsi leur inclusion dans les processus décisionnels de l'institution.

En 2024, des avancées majeures ont également été réalisées sur le plan des activités. L'acquisition d'une parcelle à Plan-les-Quates représente ainsi une étape déterminante pour la création d'une nouvelle résidence dans le quartier du Rollet, dont l'ouverture est prévue pour 2027.

Un nouveau service d'accompagnement à domicile a également été lancé pour permettre aux personnes en situation de handicap de maintenir ou retrouver leur autonomie dans un cadre de vie adapté.

L'intégration sur le marché du travail a, elle, été renforcée par des stages dans le marché primaire pour les collaboratrices et collaborateurs des entreprises sociales, leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de favoriser leur inclusion dans le tissu économique genevois. Côté mobilité, un partenariat avec les TPG assure le dernier kilomètre des arrêts de bus et le programme « Mobilité pour Tous » est désormais accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants.

Cette détermination de la Fondation Foyer-Handicap à avancer vers l'autonomie et l'égalité, nous la partageons au département de la cohésion sociale. En juin 2024, nous avons ainsi mis en consultation un avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap. Les retours concernant ce texte sont actuellement analysés afin de présenter cette année encore un projet de loi inclusif consolidé au Grand Conseil.

Poursuivons ensemble le travail pour l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap. Un grand merci pour votre engagement.



+

PASCAL RIVOLLET  
PRÉSIDENT  
FONDATION FOYER-HANDICAP

+

+

+



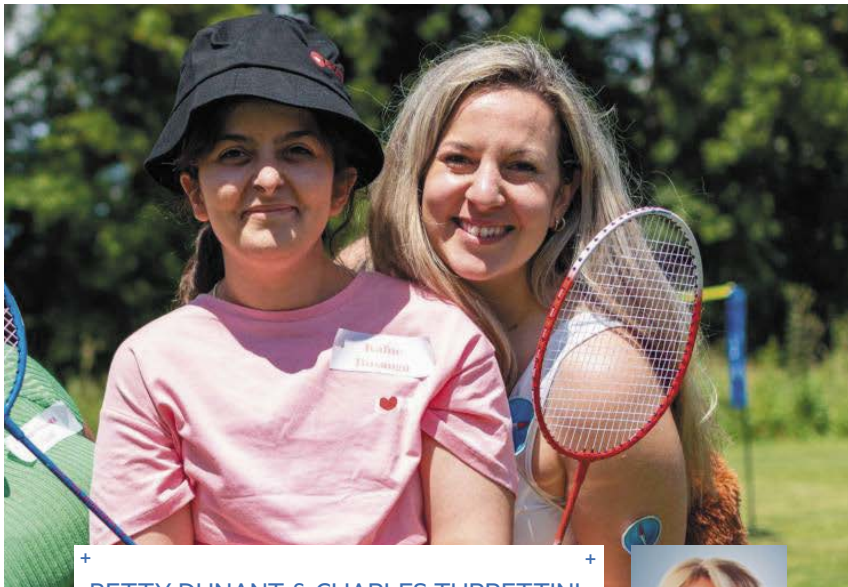
## La résilience par le sport, une force collective au service de l'inclusion

Été 2024, Paris est au cœur d'un événement planétaire qui véhicule à merveille les valeurs qui nous unissent. Magnifique symbole de la résilience, les Jeux paralympiques se révèlent un espace dans lequel les limites sont transcendées par la volonté et l'innovation. Un lieu dans lequel la vulnérabilité et la dépendance laissent naturellement place à l'autonomie, à la performance et à l'excellence. Mieux encore, le succès populaire de cette manifestation place définitivement le sport au service de la cause de l'intégration sociale et de l'inclusion.

Nos résidentes, résidents, collaboratrices et collaborateurs qui ont eu le plaisir de vivre cette expérience sur place peuvent en témoigner. Nul doute que ces instants privilégiés nourrissent les ambitions de notre Fondation et motivent l'engagement des membres de notre Conseil. Gardons toutefois à l'esprit

que la résilience relève d'une construction permanente qui doit doter la personne en situation de handicap d'une force intérieure infiniment précieuse au quotidien et qu'elle trouve son origine dans un environnement professionnel bienveillant. A l'image de celui qu'offre l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre Fondation dont je salue le magnifique travail au quotidien.

Ma reconnaissance et mon admiration vont également aux collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté ainsi qu'à nos résidentes et résidents dont la présence et l'ouverture d'esprit contribuent à notre réussite. Je suis enthousiaste à l'idée de porter les valeurs de respect et de dignité qui guident le projet institutionnel de notre Fondation et me réjouis de partager cette ambition avec celles et ceux qui nous soutiennent.



+ +  
**BETTY DUNANT & CHARLES TURRETTINI**  
 VICE-PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENT  
 FONDATION FOYER-HANDICAP  
 + +



## Un nouveau projet grâce à vous...

Cette année sera marquée par la pose de la première pierre de notre nouvelle résidence située dans le quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates. Grâce au soutien de l'État de Genève et grâce à vous chers donateurs, une nouvelle résidence verra le jour.

Elle se trouvera au cœur des espaces de rencontre des habitants du quartier afin de permettre une parfaite inclusion au sein de la collectivité.

Les résidents en situation de handicap seront accueillis dans 43 appartements de 2 pièces avec des espaces adaptés à leurs besoins et à ceux des collaborateurs dans un cadre favorisant le lien social et l'activité professionnelle.

Toutes les équipes de Foyer-Handicap avec son Directeur Général Ludovic Jaughey participent activement à ce beau projet sous la supervision du Conseil de Fondation et plus particulièrement de son membre Benjamin Vial, architecte, en veillant au bien-être de nos résidents et au respect des valeurs de tolérance et de dignité qui sont au cœur de notre action.

Grâce à vous chers amis, à votre générosité et à votre soutien indispensable, ce nouveau projet verra le jour.

Merci d'être fidèlement à nos côtés et de la confiance que vous nous témoignez année après année.

# Rolliet: expertise en accessibilité

L'accessibilité d'un quartier, d'un lieu, d'une infrastructure inclusive sont autant de priorités permettant de promouvoir le libre choix de son logement comme l'exige la CDPH. La Fondation Foyer-Handicap se réjouit de mettre en œuvre ces éléments clés au sein de son nouveau bâtiment du Rolliet.

## Une mission fondamentale: des lieux de vie adaptés et inclusifs

Le Projet institutionnel de la Fondation Foyer-Handicap prévoit de favoriser la création de lieux de vie destinés aux personnes en situation de handicap physiques ainsi que des activités professionnelles tout en favorisant leur autonomie et leur intégration afin que chacun puisse pratiquer de manière autodéterminée tous les volets de sa vie.

La résidence est le domicile de la personne en situation de handicap lui permettant de développer son bien-être, de préserver son intimité et de réaliser sa participation sociale. L'architecture est pensée et réalisée pour offrir aux résidents autonomie et mobilité. Elle favorise les rencontres, la convivialité et l'intégration dans une vie de quartier.

Actuellement, les normes d'architecture SIA 500 prévues pour les logements ne sont pas suffisantes pour l'autonomie des résidents de la Fondation se déplaçant en fauteuil roulant. Une infrastructure inclusive devrait prévoir, entre autres, des portes palières motorisées, des douches à l'italienne, un balcon accessible sans seuil, de la domotique pour contrôler son environnement, des toilettes adaptées pour les chaises roulantes, une cuisine comprenant des meubles mobiles, ou encore par exemple de pouvoir glisser une chaise roulante sous l'évier.

## Des résidences plus suffisamment adaptées

La Fondation a ainsi fait le constat que la résidence du Petit-Lancy et la résidence des Voirêts au Grand-Lancy disposent de logements institutionnels qui ne sont plus suffisamment adaptés pour garantir l'autonomie d'une personne en fauteuil roulant. Les logements sont par exemple trop étroits pour circuler aisément en chaise roulante, de plus ils ne permettent pas de se croiser dans les couloirs, ni de recevoir un conjoint pour dormir. Le travail des accompagnants est également rendu difficile dans les salles de bain dont les douches sont trop exigües.

## Le Rolliet: des infrastructures inclusives

Le Rolliet est le fruit de réflexions menées par la Fondation et les autres futurs acteurs du quartier

pour favoriser l'accessibilité à tous, au sein de lieux adaptés. Ce nouveau bâtiment va au-delà des normes actuelles et garantit une infrastructure inclusive, permettant à la Fondation de mettre en œuvre une des missions principales de son Projet institutionnel.

Afin de permettre une meilleure qualité de vie à ses résidents et ses collaborateurs, la Fondation prévoit de relocaliser au Rolliet les résidents des résidences du Petit-Lancy et des Voirêts ainsi que les entreprises sociales de ces deux mêmes sites.

Au sein de ce nouveau quartier, la Fondation bénéficiera de 43 logements de 2 pièces, et de 2 logements de 4 pièces pour des familles dont un membre est en fauteuil roulant.

## Des entreprises favorisant le lien social

Dans l'attribution des arcades en rez-de-chaussée des bâtiments, la commune de Plan-les-Ouates a souhaité accueillir uniquement des activités dont le but est une plus-value sociale et non le profit économique. Sur son rez-de-chaussée, le bâtiment du Rolliet accueillera ainsi les activités professionnelles des entreprises sociales de la Fondation telles que par exemple le journal Synergies, le centre de formation en bureautique, le secteur édition ou encore les secteurs impression et broderie.

## Politique de gouvernance

Une politique de gouvernance distribuée dans l'élaboration du projet a permis d'impliquer tous les acteurs concernés par le développement de ce quartier: les futurs habitants, les collaborateurs en emplois adaptés, les maîtres socio-professionnels, les équipes en résidence. Cette gouvernance a permis de faire émerger des lignes directrices sur les modes de vie souhaités dans ce voisinage.

Plus concrètement, quinze groupes de travail ont permis de débattre des façons d'habiter dans le quartier, au sein du bâtiment, ou de la manière d'y travailler. L'objectif étant de faire participer les futurs utilisateurs tout en, et là réside la plus grande

Date de livraison prévue: printemps 2027



difficulté, ayant la capacité de se projeter et imaginer comment faire autrement au Rolliet que ce qui est actuellement accompli au sein des résidences. Des cahiers des charges ont été définis pour divers aspects du logement et le constructeur a pu faire valider le respect de ces derniers par les groupes de travail au fur et à mesure de l'avancement du projet.

#### Un arrangement financier

Sur le plan financier, il existe un réel frein au développement pour le cœur de l'activité de la Fondation, soit l'adaptation des logements. Un logement adapté pour l'autonomie de son occupant à mobilité réduite génère des surcoûts de construction qui ne permettent pas de respecter le cadre financier contrôlé par l'Office cantonal du logement. Il a donc fallu convenir d'un accord avec ledit Office pour obtenir l'autorisation de construire.

#### Un habitant, pas un résident

Une autre avancée fondamentale réside dans le fait qu'on ne parlera plus de résident mais d'habitant, soit une personne qui prend sa vie en main, qui a un projet de vie, développe des liens sociaux, est autonome, qui n'est plus consommateur de la Fondation mais acteur à cent pour cent au sein de son quartier

et de la société. Dans cet esprit, des activités communes seront prévues avec les habitants du quartier du Rolliet pour une vie en collectivité riche en échanges.

#### Une étape essentielle vers des logements inclusifs

En conclusion, le projet Rolliet, dont la livraison est prévue au printemps 2027, incarne une avancée majeure pour la Fondation en matière d'accessibilité et d'inclusion. Ce projet devient un modèle d'infrastructure inclusive, alliant bien-être, autonomie et intégration sociale. La Fondation et ses partenaires se réjouissent d'ainsi marquer une étape essentielle vers un logement plus accessible et une vie indépendante pour les personnes en situation de handicap.

#### Des architectes, une entreprise de construction et des propriétaires formidables !

Les acteurs impliqués dans ce projet se sont investis sans limite afin de le rendre possible et qu'il réponde aux besoins de la Fondation Foyer-Handicap. Ils ont su joindre leur expertise pour une belle cause. Un grand BRAVO et un immense MERCI à tous ces partenaires !

le de livraison  
vue :  
ntemps 2027



# Coaching en gouvernance avec Christophe Dunand

La dynamique de gouvernance de la Fondation évolue vers plus de participation pour tous. Afin de l'accompagner dans cette démarche, elle a fait appel à Christophe Dunand, ancien directeur de Réalise et chargé de cours à la HEG en entrepreneuriat social. Son expertise permet de promouvoir l'autonomie des collaborateurs et des services, et de s'orienter vers une gouvernance plus distribuée dans un cadre bien défini.



## Une gestion plus collaborative et décentralisée

Dans le respect des principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Fondation Foyer-Handicap a entrepris depuis quelques années un travail de réflexion et de révision de son mode de gestion.

Ce processus s'inscrit dans l'un de ses engagements essentiels : promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et garantir leurs droits, notamment celui à l'autodétermination.

Afin de renforcer cette démarche, la Fondation a choisi d'adopter une gouvernance plus distribuée, qui privilégie une approche plus collaborative et décentralisée, en contraste avec des modèles de gestion très hiérarchiques. Cette approche vise à offrir davantage d'autonomie et de responsabilité à ses collaborateurs, permettant ainsi à chacun de s'impliquer non seulement dans son travail mais également dans l'évolution du travail en équipe. Elle permet aussi de réfléchir à la manière de faire évoluer les prestations pour répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires et des clients.

## L'autonomie du collaborateur, un facteur clé

Une gouvernance distribuée implique une approche nouvelle dans la place que l'on donne à son collaborateur. Ce mode de gouvernance favorise la participation active de chacun, l'encourageant à faire des propositions, en valorisant ses capacités, son intelligence et sa créativité.

Cette approche encourage les initiatives personnelles et permet à chaque collaborateur de s'épanouir dans son rôle, de contribuer activement à la vie de la Fondation et de se développer dans un environnement de confiance et de respect mutuel.

La gouvernance distribuée permet ainsi de partager le pouvoir d'agir au mieux en fonction des compétences de chacun, dans le respect d'un cadre fixé.

## Un accompagnement pour l'autodétermination

La Fondation accorde une attention particulière aux attentes et aux besoins de ses collaborateurs. Grâce à la gouvernance distribuée, elle favorise un environnement où chacun peut prendre une part active au sein de l'institution. Cette approche entraîne une évolution positive des postures, où chaque collaborateur est amené à se positionner sur ses compétences, à s'affirmer au mieux de son potentiel et à s'autodéterminer sur ce qu'il souhaite et peut accomplir au sein de la Fondation.

## Actions concrètes en 2024

L'expertise de Christophe Dunand a permis plusieurs réalisations concrètes pour intégrer pleinement la gouvernance distribuée au sein de la Fondation.

Un travail approfondi a été mené sur la mise en place, au sein de plusieurs équipes, des rôles et des redevabilités de chacun. Cette démarche a permis de préciser les attentes des collaborateurs, afin d'encourager leur participation au sein de la Fondation, tout en définissant un cadre au sein duquel ils vont évoluer.

L'un des projets marquants de l'année 2024 a été la création de la charte du collaborateur, élaborée avec la participation active du groupe santé et bien-être, et avec le soutien du coaching de Christophe Dunand. Cette charte garantit que chaque collaborateur se sente respecté, intégré, solidaire, exemplaire et confiant dans son travail, tant vis-à-vis de ses collègues que de la direction. Elle incarne l'esprit de solidarité et de confiance que la Fondation souhaite cultiver au sein de son institution. Cette charte contribue à préciser le cadre nécessaire au fonctionnement autonome des personnes.

## Un processus de transformation continue

La gouvernance distribuée est un processus de transformation dans le temps qui va se poursuivre au sein de la Fondation. Il est notamment prévu de continuer le travail sur les rôles et redevabilités et sur la formation des équipes à la facilitation des séances et aux outils collaboratifs. Un lexique commun est également en cours de développement afin d'uniformiser les termes et de garantir une communication claire pour l'ensemble de l'institution.

Pas à pas la Fondation Foyer-Handicap évolue vers une gouvernance plus distribuée.



## + COACHING DE LA COMMISSION DES COLLABORATEURS ET RÉSIDENTS (CCR) +

Afin d'adhérer aux principes édictés par la CDPH, la Fondation Foyer-Handicap a fait appel à Anne-Laure Spitsas pour un coaching de la Commission des collaborateurs et résidents (CCR). Ce coaching a commencé en 2020, en plein Covid.

L'objectif était de donner la possibilité à la CCR de devenir une véritable interface en termes de structure d'action et d'intervention entre les travailleurs en emplois adaptés, les résidents et la direction de la Fondation.

La méthode d'accompagnement a été développée en fonction des besoins du groupe, de leurs forces et de leurs défis et a évolué continuellement selon les étapes franchies.

Un document explicitant l'organisation et le fonctionnement de la CCR a été finalisé fin 2024 et signé également par la direction.

Aujourd'hui, après cette phase de construction, le travail de coaching se poursuit dans la gestion de l'action, car la CCR commence à jouer concrètement un rôle de relais dans la défense des intérêts des résidents et collaborateurs, mais aussi dans celui de participation aux décisions au sein de la Fondation.

# Synergiesmag.ch le site d'information

Depuis plus de 15 ans, les journalistes de la Fondation Foyer-Handicap partagent leur vision de la société à travers leur propre expérience. Le 15 mai 2024, le journal en ligne synergies-news.ch a fait peau neuve et est devenu synergiesmag.ch. Une nouvelle identité pour une nouvelle façon d'aborder les sujets. Le magazine explore notre époque à travers plusieurs rubriques : Société, Loisirs & Culture, Sport, Science & Innovations, tout en mettant en avant des dossiers, des podcasts et une revue de presse sur le handicap dans les médias.

## Une équipe de rédacteurs engagés

L'équipe, composée de onze personnes en situation de handicap et de deux maîtres socioprofessionnels (MSP), nous fait découvrir une société pleine de diversité. Elle part sur le terrain, approfondit les sujets et remet en question les normes de notre société, à la fois d'aujourd'hui et d'hier. Et surtout, elle propose une vision inclusive de notre société.

## Une vision inclusive et positive

Synergies Mag est un média qui mélange à la fois l'information et l'opinion. Il déconstruit les idées reçues et rassemble les gens. Grâce à un travail collaboratif, l'équipe produit des contenus variés, multimédias et accessibles, rendant le magazine dynamique. On y trouve des articles simples qui parlent des droits et des défis des personnes en situation de handicap. Le site aborde la différence et interroge les frontières de ce qui est considéré comme la norme tout en donnant la parole à ceux qui vivent ces réalités au quotidien.

## Des dossiers qui ouvrent le débat

Les dossiers de Synergies Mag vont droit au cœur de quatre grands thèmes :

- « *Au-delà du regard* » montre la force de la volonté et les divers métiers exercés par des personnes déficientes visuelles.
- « *Amour, sexe & handicap* » et « *Parentalité & handicap* » abordent des sujets parfois tabous, et montrent que tout le monde, peu importe son handicap, a droit à l'amour, à la sexualité et à fonder une famille.
- « *Mon handicap invisible* » parle des malentendus et des jugements auxquels font face les personnes ayant un handicap invisible.

Les témoignages de ceux qui vivent ces expériences sont au cœur des dossiers. Ces personnes partagent





leurs réussites, mais aussi leurs défis, et expliquent comment elles surmontent les obstacles avec courage et résilience.

#### Un tour d'horizon des médias

Le site propose aussi une revue de presse qui analyse le traitement du handicap dans les médias, qu'ils soient papier, web, radio ou télé. Cela permet aux lecteurs de rester informés sur ce sujet important grâce à des sources fiables.

Synergies Mag est donc un média unique, inclusif et plein de sensibilité qui donne la parole à ceux qui vivent au quotidien avec un handicap.



# Expertise en positionnement: le service des moyens auxiliaires

Le service des moyens auxiliaires, expert en adaptation des moyens auxiliaires, organise quatre à cinq fois par année des matinées portes ouvertes pour ses partenaires. La thématique de la matinée se choisit en fonction des besoins et des demandes des ergothérapeutes sur le terrain. Nos partenaires n'ont pas forcément le temps pour des formations sur les nouveautés. Ces échanges sont ainsi l'occasion de transmettre ces compétences de manière efficace, en centralisant les informations.

## **Présentation du matériel**

L'objectif de ces ateliers est de présenter le matériel, faire un point sur son utilisation, ainsi que les nouveautés dans le domaine. Ces rencontres sont essentielles et appréciées par les ergothérapeutes.

## **Accroître les compétences**

Les compétences partagées lors de ces ateliers permettent aux ergothérapeutes, d'une part de renforcer leurs connaissances des moyens auxiliaires, et d'autre part d'être tenus informés des nouveautés dans ce domaine.

Le matériel évolue et il est essentiel de recevoir les bonnes informations, mais aussi d'apprendre les bonnes pratiques. De se maintenir à jour sur le matériel existant afin de garantir un niveau de compétence permettant le meilleur suivi possible des patients. Les professionnels peuvent ainsi répondre adéquatement aux besoins de leurs patients, trouver le produit qui correspond le mieux à leurs besoins et les informer de manière judicieuse.

## **Un moment de convivialité**

Ces matinées sont également un moment de convivialité entre collègues donnant à nos partenaires l'occasion d'échanger, de garder un contact, de mieux se connaître afin de bien travailler ensemble et de permettre des flux plus harmonieux pour des soins de qualité.

## **Bilan très positif**

Le bilan de ces matinées portes ouvertes est très positif, c'est l'occasion d'un échange précieux et enrichissant fort apprécié par les différents professionnels. La Fondation se réjouit de poursuivre ces matinées d'échange en 2025.



40 professionnels  
formés en 2024 lors  
des journées portes  
ouvertes



## MOHAMED OULED SAAD: BREVETÉ EN TECHNOLOGIES DE RÉADAPTATION

Mohamed a 35 ans et travaille depuis bientôt 4 ans à la Fondation. Au bénéfice d'une formation en industrie, en automatisme et mécanique industrielle, il travaille dans le domaine de la réadaptation depuis une dizaine d'années.

En 2024, il a obtenu son brevet fédéral de « Spécialiste en technologies de réadaptation ». Cette formation dispensée par Swiss Medtech offre des bases solides sur les aspects médicaux des personnes en situation de handicap ainsi que des réponses techniques pointues en technologie de réadaptation.

Dispensée à Berne, Mohamed a suivi cette formation en cours d'emploi, sur une période de 12 mois. Ce fut un investissement personnel dont il retient un immense enrichissement. Ce cursus lui a principalement permis de mieux comprendre les différents handicaps et leur évolution, d'adapter et de personnaliser les moyens auxiliaires en fonction des limitations physiques et des objectifs de réadaptation des utilisateurs. Cette meilleure connaissance des différents handicaps a encore augmenté l'empathie dont il fait preuve dans l'exercice de son métier. Ce cursus met également l'accent sur la capacité à collaborer avec des équipes pluridisciplinaires (médecins, ergothérapeutes, physiothérapeutes).

Ce fut aussi, à titre personnel, une expérience humaine enrichissante où il a pu nouer des contacts professionnels mais également amicaux avec d'autres collègues. Ce réseau lui est précieux dans son travail aujourd'hui.

Mohamed est heureux d'avoir eu la chance de suivre cette formation et d'ainsi devenir un acteur clé dans le secteur de la réadaptation. Grâce à ce diplôme, il peut garantir une qualité optimale des prestations de la Fondation en termes de conseils, d'adaptation, de suivi et de service après-vente.



# Octobre rose, l'équipe du conditionnement alimentaire a innové!

Cette année, notre équipe a innové grâce à une belle dynamique et une envie de développer de nouveaux produits pour une bonne cause : octobre rose. Le secteur food ne manque pas d'idées ni de créativité!

C'est la première année où une réflexion a été menée sur la création de produits commercialisables : du sel, d'origine des mines de Bex, a été teinté en rose grâce à du paprika ou des fleurs roses aromatisées, et marié à de la coriandre ou du yuzu. Trois déclinaisons de sels ont été commercialisées en octobre. Il est encore possible d'en acheter aujourd'hui.

Un second produit a été développé en partenariat avec un artisan local basé à Carouge, la confiserie Jellyfish, des bonbons roses ! Après une dégustation très joyeuse, 4 à 5 sortes de bonbons, aux tonalités roses, ont été conditionnées et commercialisées dans notre magasin 7Extra à la rue des Caroubiers.

L'équipe du conditionnement, composée de personnes en emploi adapté, a également tenu à vendre elle-même ses produits en tenant un stand lors d'une journée à thème au sein de la résidence des Voirêts. Ce fut l'occasion de donner une visibilité à leur travail, à leur belle dynamique d'équipe et aux nouvelles compétences acquises durant ce processus.



+

**LE SECTEUR FOOD NE MANQUE PAS D'IDÉES NI DE CRÉATIVITÉ!**

+



# «Mobilité pour tous»: une étape majeure en 2024

La Fondation et les Transports Publics Genevois (TPG) ont lancé le service Mobilité pour tous (MPT) en 1997. Il s'agit d'un service gratuit destiné aux adultes en situation de handicap vivant à domicile, qui leur permet de se déplacer en sécurité et accompagnés sur le réseau des TPG.

## Du nouveau sur la ligne

Le 12 septembre dernier, la première cliente en fauteuil roulant manuel a pu être prise en charge par MPT. Une nouveauté car jusqu'à présent, le service n'était pas proposé aux personnes en fauteuil roulant. Dorénavant, toute personne qui ne peut pas accéder de manière autonome aux TPG, qu'elle soit piétonne ou en fauteuil, peut faire appel à l'accompagnement d'une personne formée pour voyager en toute sécurité.

## Comment ça fonctionne

Pour organiser un déplacement contactez le 022 328 11 11. Le service est disponible uniquement dans le canton de Genève, du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 7h00 à 19h00, et est gratuit, à l'exception du coût du titre de transport de la personne bénéficiaire.





# Accompagnement neuropsychologique et supervision

La neuropsychologie explore les liens entre le fonctionnement cérébral et les activités psychiques et cognitives.

La neuropsychologue Myriam Noël-Winderling intervient depuis une vingtaine d'années au sein de la Fondation afin d'apporter son expertise auprès des équipes soignantes et éducatives. Au fil des années, elle a eu l'opportunité d'accompagner ces équipes à travers des supervisions régulières, environ toutes les six semaines, procurant un cadre précieux pour l'échange, la réflexion, la formation continue. Ces supervisions permettent d'aborder des problématiques tant théoriques que pratiques, en lien avec les pathologies, les comportements, et les ressources des personnes résidentes ou collaborateurs en emploi adapté (CEA).

L'objectif des supervisions est d'aider les équipes à comprendre les interactions entre pathologies neurologiques et comportements, et à explorer les mécanismes psychiques chez les soignants et les résidents ainsi que les dynamiques d'accompagnement au sein des équipes et des groupes de résidents.

## Évolution et amélioration des pratiques au fil des années

Au fil des années, la formation continue des équipes concernant les particularités cognitives mentales psychiques liées aux lésions cérébrales s'est amplement étoffée, tant sur le plan théorique que pratique. Les accompagnants sont désormais beaucoup plus à même de repérer les ressources et les troubles dont souffrent les résidents et les CEA. Grâce à leur expertise, ils déploient une grande créativité dans le développement d'activités et d'approches qui sont en phase avec les besoins spécifiques des résidents, permettant un accompagnement plus qualitatif et complet.

Les équipes déploient une réflexivité et une autoréflexivité plus fluides car elles sont désormais habituées à se poser des questions fondamentales : « Pourquoi réagissons-nous ainsi ? Pourquoi l'autre réagit-il de telle ou telle manière ? »

conduisant à des interactions plus harmonieuses. Cette expertise permet d'affiner leur regard et de mieux appréhender leurs propres réactions émotionnelles et psychologiques face aux comportements des résidents.

## Le travail en interprofessionnalité

Le droit à l'autodétermination et le droit à être inclus dans la société sont des droits humains fondamentaux soutenus par la CDPH. L'approche pluridisciplinaire permet de croiser les regards sur les personnes en situation de handicap, d'augmenter les échanges entre les accompagnants, les CEA et les résidents, et ainsi d'œuvrer au respect de leurs droits.

## Un renforcement de soutien neuropsychologique

Afin de continuellement s'adapter aux besoins des personnes qu'elle accompagne et dans le but de poursuivre les progrès réalisés, la Fondation va œuvrer à un renforcement de soutien neuropsychologique dans les stratégies d'accompagnement de ses résidents.

Depuis janvier 2025, un neuropsychologue, M. Cyrille Stucker, a été engagé au sein de la Fondation. Il a comme tâches notamment d'effectuer, sur prescription médicale, des bilans neuro-psy auprès des résidents qui en ont besoin ; de rédiger des rapports simplifiés afin de les rendre accessibles aux résidents et aux équipes. Il intervient également auprès des collaborateurs afin de les aiguiller sur l'accompagnement, pour partager les objectifs d'accompagnement fixés avec le résident et pour mettre sur pied des actions conjointement partagées en tenant mieux compte des capacités neurologiques des résidents. Il s'agit là de travailler en interprofessionnalité et d'augmenter les connaissances et les compétences des collaborateurs.

A close-up portrait of a woman with voluminous, curly red hair. She has a slight smile and is looking directly at the camera. She is wearing a dark, sleeveless top. The background is dark, making her hair and face stand out. The image is framed by a grid of small white plus signs on a light background at the top and bottom.

+ +

LA NEUROPSYCHOLOGIE AU  
SERVICE DU LIEN ENTRE LE  
CERVEAU ET LES COMPORTEMENTS

+ +

LIEUX DE VIE



# Thérapies alternatives: olfactothérapies, hypnothérapies...

Ces dernières années, la Fondation expérimente et met à disposition des résidents des thérapies alternatives et complémentaires aux soins traditionnels. Mais qu'est-ce que l'olfactothérapie et l'hypnothérapie? Découvrez comment ces thérapies alternatives contribuent au mieux-être de nos résidents.

## Les odeurs nous mènent par le bout du nez

### Olfactothérapie avec Estelle Rassat, thérapeute olfactive, externe diplômée

L'olfactothérapie permet de travailler sur la mémoire comme la madeleine de Proust. Sa mission est de faire découvrir ou redécouvrir le pouvoir de l'odorat aux résidents par la stimulation olfactive. En aidant les résidents à se reconnecter à ce sens primaire, Estelle Rassat les accompagne avec bienveillance et sensibilité dans la découverte d'un nouvel équilibre et mieux-être.

### Des souvenirs olfactifs variés

Chacun peut se remémorer des souvenirs précis, stimulant et entraînant ainsi leur mémoire. L'année 2024 fut riche en remémorations olfactives. Un parfum de champignon a par exemple renvoyé un résident à des promenades d'automne le dimanche avec son grand-père, les autres résidents l'ont questionné sur le lieu des promenades et ils ont partagé de riches moments de vie. Une odeur de pistache a rappelé des vacances comme adolescent sur la Côte d'Azur avec les glaces de fin de journée, l'odeur du sapin a remémoré à une autre résidente un souvenir peu agréable de promenades beaucoup trop longues avec ses parents qu'elle rechignait à accompagner, l'odeur du cumin a renvoyé à un superbe voyage de noces en Turquie, etc.

Chaque odeur ou presque, permet de se rappeler, de revivre, d'échanger avec le groupe autour d'un souvenir. L'odeur de musc va rappeler un jeune amoureux à l'université, celle du café rappellera à un résident le petit bar du bas de son immeuble et à un autre le goût amer qu'il n'a pas du tout apprécié le jour où il a goûté sa première gorgée de ce liquide noir fumant...

### Nos résidences en bénéficient

Des séances sont organisées une fois par semaine, en tournus sur trois résidences, elles ont un gros succès!

### Notre subconscient, un outil précieux

### Hypnothérapie avec Christelle Veishar en interne et diplômée

L'inconscient peut être considéré comme une réserve de ressources, un lieu de stockage des mémoires, et une force positive pouvant favoriser le changement.

### Domaines d'application

Grâce à l'hypnothérapie, la Fondation permet à ses résidents d'explorer des aspects de leur subconscient afin de se reconnecter à leurs ressources intérieures. Les domaines d'application sont divers: amélioration de la qualité du sommeil, atténuation des sensations désagréables, gestion de la douleur ou encore aide au lâcher-prise et la confiance en soi.

### Comment se déroule une séance

Lors d'une séance unique et personnalisée, l'hypnothérapeute capte l'attention de la personne et utilise un langage précis, notamment par le biais de métaphores. Elle mobilise le potentiel de l'imagination de la personne accompagnée afin de l'amener dans un état d'éveil particulier, lui permettant ensuite d'ajuster sa perception des événements vécus pour mieux les surmonter, les transformer ou les accepter.

### Un changement positif

L'hypnose s'adapte aux besoins spécifiques de chaque résident, à différents moments de sa vie. Grâce à ce travail, un lien est établi entre le conscient et l'inconscient de la personne accompagnée afin de lui permettre d'activer ses ressources et d'initier un changement positif.

## LIEUX DE VIE



# Ergothérapie: adaptation au quotidien

Au sein des résidences, l'ergothérapeute est la pierre angulaire pour trouver des solutions innovantes pour chaque résident. L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre ces innovations afin d'assurer l'application d'une des missions fondamentales de la Fondation Foyer-Handicap, à savoir permettre aux résidents d'être le plus autonome possible.

## La pierre angulaire au sein des résidences

La Fondation Foyer-Handicap offre 83 places d'hébergement réparties sur 4 résidences qui accueillent des adultes avec un handicap physique prépondérant et/ou des lésions cérébrales. Les résidences sont des lieux de vie non médicalisés au sein desquels les équipes apportent une aide aux actes de la vie quotidienne selon les besoins des résidents.

Au sein de cet accompagnement, l'ergothérapeute est la pierre angulaire qui va trouver des solutions, interagir avec les autres professionnels de la santé, afin de mettre en place des solutions adaptées à chacun pour lui permettre de garder le maximum d'autonomie dans son quotidien.

Chaque résidence a son propre ergothérapeute. Ce dernier évalue les capacités des résidents dans leurs activités du quotidien, met en place des solutions adaptées notamment par la mise en place de stratégies, éventuellement l'entraînement à la récupération de certaines compétences ou l'adaptation de l'environnement des résidents. L'ergothérapeute contribue, en collaboration avec les équipes de soin et de l'animation, à maximiser leur autonomie pour interagir avec leur entourage, pour travailler, se restaurer, communiquer, se déplacer, s'orienter dans le temps et l'espace ou toute autre activité qui a du sens pour eux (se préparer à manger, prendre les transports en commun). Ces professionnels expérimentés déploient des trésors d'inventivité pour faciliter la vie des résidents. Une vraie relation de confiance est mise en place entre le résident et l'ergothérapeute. Chaque résident est unique, l'ergothérapeute sait ainsi garder une certaine créativité et adaptabilité, développer des solutions innovantes.

## Des solutions innovantes

En 2024, des solutions innovantes ont été apportées par les ergothérapeutes. Un résident rencontrait par exemple des difficultés à conduire son fauteuil roulant. Une évaluation de la cause de ses difficultés a déterminé qu'elles relevaient de l'ordre de la mobilité. Après avoir testé différents types de conduite, des manettes à la commande au menton, à la tête ou avec les yeux, une solution de contrôle avec les yeux

a été mise en place en collaboration avec des fournisseurs externes. La mission des ergothérapeutes consiste également à entraîner le nouvel appareil avec le résident.

Un autre exemple est apporté par un résident qui présente de grosses difficultés à s'orienter dans le temps. A la suite de l'évaluation neuropsychologique et en collaboration avec l'équipe de soins, les ergothérapeutes ont mis en place un agenda quotidien confectionné avec le résident et répondant à ses besoins (grandeur et couleurs des lettres, format du texte, installé à un endroit très parlant pour la personne). Les ergothérapeutes ont ensuite entraîné l'utilisation de l'outil.

## Pas de limite à l'imagination

Outre des aménagements plutôt classiques comme des aides au rangement ou à la disposition de certains meubles, à des systèmes technologiques permettant entre autres de commander des infrastructures à distance, les ergothérapeutes ont parfois des idées très originales, voire farfelues, pour aider les résidents dans l'acquisition de leur autonomie. Ils ont ainsi mis en place un klaxon de vélo sur un fauteuil roulant manuel chez une personne qui a une toute petite voix afin de signaler sa présence, ou encore collé un tissu de k-way sous des chaussures afin de permettre au résident de mieux glisser son pied pour faire ses transferts seul. Leur imagination n'a pas de limite!

## Conclusion

L'ergothérapie est un rouage essentiel à l'application d'une des missions fondamentales (projet institutionnel) de la Fondation, permettre aux résidents une vie aussi autonome que possible dans un environnement adapté ainsi qu'une intégration sociale optimale, contribuant à leur bien-être.



+ CES PROFESSIONNELS  
EXPÉRIMENTÉS DÉPLOIENT  
DES TRÉSORS D'INVENTIVITÉ  
POUR FACILITER LA VIE  
DES RÉSIDENTS +

# Place de répit, une bulle reposante bienvenue

Les proches aidants sont très sollicités et peinent à trouver du temps pour eux, se reposer et se ressourcer. Afin de les soulager, une place de répit a été ouverte en 2023. Elle permet d'accueillir un pensionnaire le temps que son proche puisse prendre quelques jours de congé. L'augmentation des demandes durant l'année 2024 montre que ce type de dispositif répond à un besoin.

## Le proche aidant, un rôle exigeant

Un proche aidant, souvent un membre de la famille, apporte son soutien au quotidien à une personne en situation de handicap. Son rôle est très exigeant et peut amener à un épuisement physique et émotionnel.

## Le rôle des places de répit

Les places de répit sont un dispositif de soutien mis en place afin de permettre de soulager le proche aidant en accueillant la personne en situation de handicap pour une période déterminée de 45 jours par an au maximum, durant laquelle le proche aidant peut prendre soin de lui-même, prendre des vacances.

Certains accompagnements de proches, parents, enfants, conjoints, peuvent être lourds au quotidien et la possibilité de séjours de répit permet souvent de souffler et de diminuer les tensions liées à un accompagnement quotidien intensif pour le ou les proches aidants. C'est un temps pour soi, une respiration essentielle pour se ressourcer et mieux se retrouver ensuite et ainsi éviter l'épuisement.

## Une bulle de régénération pour tous

C'est également un moment agréable pour la personne en situation de handicap, qui passe quelques jours entourée de professionnels, et qui apprécie de savoir que son proche peut se ressourcer.

La place de répit est une bulle qui permet à tous de se régénérer et mieux se retrouver.

## En confiance pour la suite

C'est aussi une étape qui permet parfois d'envisager la suite, une entrée en institution. Le séjour en place de répit permet de constater qu'un tel séjour peut aussi être synonyme de bons moments, de rencontres, de découverte d'activités adaptées auxquelles on avait renoncé, d'un

rythme différent. Cette « bulle » crée un rapport de confiance et permet d'envisager plus sereinement un éventuel projet d'admission en résidence pour un nouveau projet de vie.

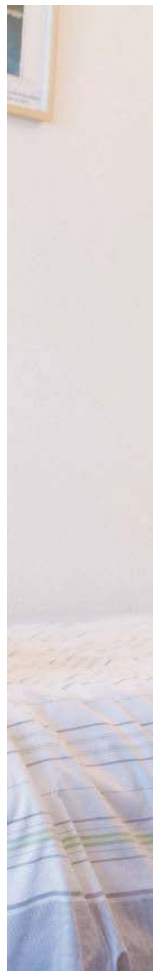


## Quelques informations pratiques

**Lieu :** résidence des Voirets,  
Chemin des Palettes 39  
1212 Grand Lancy

**Personne de contact :** Sandra Chollet  
sandra.chollet@foyer-handicap.ch

**Pour en savoir plus**  
[www.rts.ch/play/tv/redirect/detail/15032146](http://www.rts.ch/play/tv/redirect/detail/15032146)





+ LES PLACES DE RÉPIT SONT UN DISPOSITIF DE SOUTIEN MIS EN PLACE AFIN DE PERMETTRE DE SOULAGER LE PROCHE AIDANT EN ACCUEILLANT LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP +

## SOCIÉTÉ ET HANDICAP



# Journée d'échanges réussie sur le site de Cressy

Dans le but de promouvoir l'appartenance à la société, prévenir la discrimination et valoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap, la Fondation Foyer-Handicap a organisé, à l'occasion des 10 ans de la CDPH, une journée portes ouvertes sur le site de Cressy. Ce fut un grand succès: bravo à toutes les équipes, résidents et collaborateurs!

À l'occasion des 10 ans de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), des portes ouvertes ont eu lieu le 17 mai 2024 sur le site de Cressy de la Fondation Foyer-Handicap. Cette journée, organisée par les équipes de la résidence Yamani, de fh. 6<sup>e</sup> Sens et de fh. Horticulture, ainsi que par les résidents et les collaborateurs en emplois adaptés (CEA), a attiré une population diverse, provenant de nombreux horizons, pour découvrir et célébrer les droits et la réalité des personnes en situation de handicap. Des écoles, des voisins, des institutions genevoises ainsi que des familles et des proches aidants ont pu profiter de cette belle journée ensoleillée.

## Un travail d'équipe remarquable

Cette journée n'aurait pu être un tel succès sans la collaboration exceptionnelle de nombreuses équipes. Pendant 18 mois, résidents et intervenants ont travaillé main dans la main pour créer un parcours riche en découvertes. Des ateliers variés ont permis aux visiteurs de mieux comprendre le quotidien des résidents, tout en mettant en lumière les prestations et pratiques autour du handicap et des droits des personnes handicapées. Des affichages explicatifs, soigneusement disposés à différents points du site, ont complété le parcours, offrant des informations précieuses pour sensibiliser le public aux droits de la CDPH en lien avec les prestations de terrain par les équipes. Le long de la visite dans le parc on trouvait aussi des informations sur les répercussions des lésions cérébrales.

La bienveillance et l'écoute des équipes présentes, qui ont répondu avec attention aux questions et ont partagé leur expérience avec enthousiasme, ont permis une belle synergie et illuminé cette journée par des sourires et de la joie.

## Un parcours joyeux et enrichissant

Les visiteurs ont eu l'opportunité de découvrir des ateliers de cuisine, d'art, de peinture, de musique, de sport, ainsi que des projets en

horticulture, notamment des plantations en permaculture. Des bancs fabriqués à partir de palettes, disposés tout au long du parcours, invitaient à la détente et à la réflexion. L'objectif était de montrer que les personnes en situation de handicap font partie de la société, qu'elles peuvent elles aussi créer, s'exprimer et participer à tous les aspects de la vie en communauté.

## Sensibilisation à la mobilité en fauteuil roulant

Un atelier spécifique a permis de sensibiliser le public aux défis rencontrés par les personnes en fauteuil roulant, notamment à Genève, en ville comme à la campagne. Les participants ont expérimenté un parcours qui incluait une pente et un slalom, illustrant ainsi les difficultés quotidiennes liées à la mobilité.

## Un public diversifié et impliqué

L'événement a attiré un large public d'horizons variés, notamment des enseignants accompagnant leurs élèves, des familles de résidents et des collaborateurs, sans oublier les voisins et toute personne curieuse d'en savoir plus sur la réalité du handicap. Pour beaucoup, cette journée fut une occasion de briser les barrières, de découvrir la diversité des handicaps et de comprendre qu'il est possible de mener une vie autonome et épanouie, malgré les difficultés.

## La réalité du handicap

Cette journée a également été l'occasion de rompre avec l'isolement souvent associé au handicap. En ouvrant les portes de la résidence et en offrant à chacun la possibilité de découvrir le quotidien des résidents, cet événement a œuvré pour une meilleure compréhension et une plus grande intégration des personnes en situation de handicap dans la société. Rien n'est impossible lorsque l'on met en place les bonnes conditions d'adaptation, qu'il s'agisse d'ateliers, de mobilité ou d'outils informatiques.

# Cyril Badertscher: portrait d'un ambassadeur en sensibilisation!

Au sein de la Fondation Foyer-Handicap, Cyril est l'une des personnes référentes dans le domaine de la sensibilisation et de la pédagogie. Il anime avec enthousiasme des activités de sensibilisation dans les écoles et a mis en place un nouveau format original pour toucher un jeune public. Il participe également à des interventions à l'université. Découvrez le portrait de ce jeune homme dont l'enthousiasme est contagieux!



**D**iaagnostiqué de la maladie de Parkinson à l'âge de 32 ans, Cyril a aujourd'hui 38 ans, il habite à Gland, et vient en train trois fois par semaine pour travailler à la Fondation où il occupe un rôle stratégique. Engagé il y a presque deux ans, Cyril combine son expertise pédagogique avec son expérience personnelle pour éveiller les plus jeunes, dans les écoles mais également à l'université, aux réalités du handicap.

Son objectif principal: instaurer un programme de sensibilisation durable, avec une équipe qui, à terme, ne se limiterait pas à ses interventions personnelles et se développerait de façon autonome au sein de la Fondation.

## Sensibilisation dans les écoles

Cyril a lancé son programme de sensibilisation dans les écoles en 2024-2025 en collaboration avec le Département de l'instruction publique. Loin d'une simple présentation théorique, Cyril met en place des heures de badminton avec des élèves, discipline qu'il a choisie en raison de sa présence aux Jeux olympiques et para-olympiques. Les élèves jouent au badminton en étant entravés par exemple par des lunettes simulant des troubles de la vue, ou des boules Oüies, ou encore avec un bras attaché dans le dos. Ces défis physiques et sensoriels les rapprochent d'une mise en situation d'un handicap et les confrontent à la réalité du corps, la notion de handicap devient ainsi plus tangible. Après chaque interlude sportif s'ajoute toujours un moment d'échanges avec les participants. C'est l'occasion pour Cyril de répondre aux éventuelles questions des jeunes élèves, ce sont des moments de partage enrichissants pour tous.

Une anecdote particulièrement marquante illustre bien l'impact de ses interventions: lors d'une sensibilisation dans une école, une petite fille d'environ neuf ans s'est approchée de lui et de son collègue, leur demandant si elle pouvait les prendre dans ses bras pour les remercier. Un moment de pure émotion, qui témoigne de l'impact qu'une telle action peut avoir sur les jeunes esprits.

En 2024, Cyril a multiplié ses interventions dans les écoles, avec cinq actions concrètes au total. L'un de ses objectifs pour 2025 est d'augmenter ce nombre, afin de toucher encore plus de jeunes et de sensibiliser les générations futures à la réalité du handicap, dans toute sa diversité.

## Des projets inclusifs et ambitieux

En parallèle, Cyril s'efforce de développer des projets collectifs, que ce soit au sein de la Fondation ou en dehors.

Afin de motiver les résidents et les collaborateurs de la Fondation à pratiquer un sport régulièrement, Cyril a par exemple organisé des cours de sport mensuels au stade du Bout-du-Monde afin de préparer une participation à la Course de l'Escalade. Bien que l'éloignement de ce lieu ait posé quelques difficultés pour attirer des participants, cette initiative témoigne de sa volonté d'offrir des moments de rencontre et de partage autour du sport, dans un cadre qui soit inclusif et stimulant.

Cyril est également un appui pour ses collègues au sein de la Fondation en les faisant profiter de son expertise lors d'ateliers, événements ou de prises de parole.

Cette année aura été marquée par deux prises de parole externes à la Fondation. La première au CMU devant des étudiants en médecine. L'objectif était de sensibiliser les futurs médecins aux besoins de personnes en situation de handicap, et plus particulièrement de les sensibiliser à l'écoute bienveillante. La seconde prise de parole était destinée à un public plus large,

au sein d'Uni Mail, devant des étudiants de diverses facultés avec un objectif global de lutte contre les préjugés.

#### Une expertise au service d'une société plus inclusive

La vision de Cyril va bien au-delà de la simple sensibilisation. À travers ses actions, il cherche à promouvoir l'inclusion active des personnes en situation de handicap dans la société, en faisant tomber les barrières physiques et psychologiques.

Cyril Badertscher est un véritable ambassadeur du handicap, démontrant qu'il est possible de sensibiliser autrement, par le sport, l'écoute et la bienveillance. Son expertise est une contribution précieuse à l'évolution des mentalités et à la construction d'une société plus respectueuse des différences.

Nous lui laisserons le mot de la fin: «Entendre c'est très bien, mais comprendre c'est encore mieux!»



En 2022, nous vous avons raconté notre rencontre avec des joueurs du Servette Rugby Club de Genève. Ce que nous ne savions pas encore, c'est que cette rencontre allait être le début d'une longue amitié entre eux et nous! Plusieurs de nos résidents vont régulièrement les voir jouer et sont toujours superbement accueillis.

Alors lorsque Antoine Gheza, entraîneur de l'équipe des U18, nous a demandé de venir rencontrer ses joueurs, c'est tout naturellement qu'environ 25 résidents et résidentes ont répondu à l'appel.

Une rencontre placée sous le signe du partage. Le partage de leur histoire de vie pour nos résidents, qui ont raconté

à ces jeunes leur handicap, leurs difficultés mais aussi leurs forces et leur résilience. Le partage de leur sport pour ces jeunes, qui ont non seulement fait des démonstrations de phase de jeu mais aussi joué avec nos résidents.

Lancé de ballon ovale, mêlée, ascenseur, on joue au Rugby!

Les jeunes s'essaient aussi au fauteuil, pas facile de slalomer entre les cônes d'entraînement. Les voilà sensibilisés, le handicap, ça peut vous tomber dessus. Un accident, une maladie, une opération qui tourne mal. Nos résidents, eux, sont toujours autant fans de Rugby.

On se retrouve bientôt au stade!

+

UNE JOURNÉE SOUS  
LE SIGNE DE LA  
SENSIBILISATION  
ET DU SPORT

+



# Le monde du travail, un défi?

Le 5 décembre 2024, une Table ronde organisée par la Fondation Foyer-Handicap, en collaboration avec l'Université de Genève, s'est déroulée à Uni Mail sur le thème de la formation au monde du travail: défis et perspectives pour les personnes en situation de handicap.

## La discussion s'est articulée autour de plusieurs questions clés

- Comment garantir une réelle égalité des chances sur le marché du travail pour les personnes en situation de handicap?
- Quel rôle l'Université peut-elle jouer pour favoriser une inclusion effective?
- Quels sont les obstacles persistants dans le parcours professionnel des personnes en situation de handicap?
- Quelles solutions concrètes pourraient être mises en œuvre pour surmonter ces obstacles?

Modérée par Céline Argento, la Table ronde a débuté par une conférence donnée par la Professeure Maya Hertig de la Faculté de droit de l'Université de Genève, qui a apporté un éclairage juridique sur les droits des personnes en situation de handicap.

Ensuite, accompagnée de trois autres intervenants – le Dr Arnaud Pictet, responsable du Service Santé des Étudiants de l'Université, Matthieu Donnarumma, doctorant au Global Studies Institute et Philippe Dubail, Directeur de l'Association de coaching professionnel des personnes en situation de handicap

(Actifs) – ont répondu aux questions de Céline Argento ainsi qu'à celles du public apportant des témoignages inspirants ainsi que des retours d'expériences terrain riches d'enseignements.

Cet événement a démontré l'importance de la collaboration entre institutions académiques, associations et acteurs du terrain pour promouvoir l'inclusion et renforcer l'égalité des chances dans le monde du travail. Cette Table ronde s'inscrit dans une campagne de sensibilisation sur l'année académique 2024-25 et proposera d'autres actions.

## Pour en savoir plus

<https://www.unige.ch/rectorat/egalite/thematiques/diversite/handicaps-besoins-particuliers/sensibilisation-evenements/unige-sans-obstacles-24-25/>



## JOURNÉE INTERNATIONALE AUX HUG

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, célébrée chaque année le 3 décembre, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en partenariat notamment avec la Fondation Foyer-Handicap, ont organisé une matinée de sensibilisation pour le grand public.

# Un groupe au service du bien-être et de la santé au travail

Depuis sa création en 2020, le groupe Santé Bien-être occupe une place essentielle au sein de la Fondation. Issu d'une collaboration entre la Commission du personnel (CP) et la Commission des collaborateurs et des résidents (CCR), ce groupe a pour vocation de promouvoir la santé et le bien-être au travail. Guidé par des valeurs fondamentales telles que l'équité, la bienveillance et le respect, il constitue une ressource précieuse pour répondre aux questions et besoins des collaborateurs et s'efforce de garantir que chacun se sente valorisé et respecté dans son travail.



Son objectif principal est d'être à l'écoute de tous les collaborateurs de la Fondation et de promouvoir un environnement de travail sain et harmonieux. Pour ce faire, il réalise des enquêtes de satisfaction, élabore des propositions d'amélioration et organise des actions de sensibilisation sur des thématiques liées à la santé et au bien-être au travail.

## En 2024, le groupe a mis en place plusieurs actions de sensibilisation :

- Le diabète, le 14 mai à Cressy
- Le cancer de la peau, le 5 juin à l'occasion de la fête de l'été
- Le cancer du sein, le 17 octobre à l'atelier des Voirêts

À l'avenir, le groupe envisage également un partenariat avec les Samaritains de Genève pour une sensibilisation aux premiers secours, poursuivant ainsi son engagement envers le bien-être et la sécurité des collaborateurs.

Pour Nathalie Castant, Directrice des ressources humaines :

« La sensibilisation est la première étape d'un changement de comportement. Cela permet de faire émerger des prises de conscience, d'encourager à l'action et dans le cas du cancer du sein, de faire savoir que le dépistage permet d'augmenter considérablement les chances de guérison. Les actions d'information et de sensibilisation doivent avoir lieu de façon régulière et répétée pour induire des changements durables. Nous allons donc continuer.

Nous pouvons tous être touchés de près ou de loin par la maladie, c'est important de pouvoir en parler au travail. Promouvoir des actions pour protéger la santé de nos collaborateurs permet d'instaurer un climat de confiance et je l'espère, de bien-être. Cela s'intègre totalement dans une culture d'entreprise éthique et responsable. »

LE GROUPE EST ACTUELLEMENT COMPOSÉ DE TROIS MEMBRES DE LA CCR (CÉLIA REDONDO, EMMANUELLE RATHS ET CHRISTOPHE NEY) ET DE TROIS MEMBRES DE LA CP (CAROLE SALZARD, ALEXANDRA MENDEZ ET ÉVELINE VITALI). NATHALIE CASTANT ET LAURE DEL CANO, CHARGÉE DE PROJET RH, PARTICIPENT ÉGALEMENT À CERTAINES MISSIONS SPÉCIFIQUES. CE GROUPE SE RÉUNIT TROIS FOIS PAR AN POUR DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES.

# Indicateurs durabilité 2024

Depuis 2021<sup>1</sup>, la Fondation mesure régulièrement l'effet de ses actions visant à réduire son impact sur l'environnement.

Certains des objectifs fixés sont d'ores et déjà atteints, alors que d'autres auront besoin d'une ou deux années supplémentaires pour voir se concrétiser leurs impacts, en tenant compte des limites que nos infrastructures actuelles nous imposent. Bien que nous fournissions beaucoup d'efforts, la croissance de nos activités (entreprises sociales et résidences) semble imposer un palier dans nos capacités à réduire certains postes, tels que la production de déchets, et ce en appliquant déjà la règle des 5R : Refuser, Récupérer, Recycler, Réparer, Retourner à la terre (composter).

## Tour d'horizon des mesures principales qui ont été déployées en 2024 :

- **Plan Mobilité** : réaffectation des montants alloués à la location de parkings vers des abonnements de transports publics accessibles à tous les collaborateurs et collaboratrices. Obtention du label Ecomobile.
- **Mobilité électrique** : acquisition de quatre<sup>2</sup> bus électriques qui viendront étoffer la flotte de fh. Mobilité. Réduction de la consommation d'énergie fossile grâce à une sensibilisation des chauffeurs aux modes de conduite.
- **Consommation d'eau** : installation d'un système de récupération d'eau sur le site de Cressy au sein de

MOBILITÉ	Ref 2019	2020	2021	2022
Nombre de km*	637 092	450 192	536 259	609 004
Nombre de litres	83 500	61 000	70 200	74 100
Litre/km	131	13,5	13,1	12,2

\*Transports de personnes et de marchandises

Parc véhicule + économe et progressif changement de motorisation

DÉCHETS	Ref 2019	2020	2021	2022
Déchets incinérables (en tonnes)	4,3	5,1	5,0	3,5

IMPRESSIONS	Ref 2019	2020	2021	2022
Nombre total de pages imprimées (hors production)	605 000	457 000	480 000	478 000

Sensibilisation aux utilisateurs : IT

ÉNERGIES	Ref 2019	2020	2021	2022
<b>Chauffage</b>				
Consommation gaz chaudière 3 bis (KWh)	75 836	82 426	91 462	72 893
<b>Eau Total FFH (m3)</b>				
Don Yamani	2 930	3 398	2 662	2 788
Soit :	29 %	30 %	27 %	27 %
<b>Eau + Chauffage</b>				
Chauffage à distance (Yamani) - (KWh)	498 236	541 934	513 903	405 418
<b>Électricité</b>				
Total FFH (KWh)	974 881	953 254	939 073	905 821

l'entreprise d'horticulture. À noter toutefois que l'année 2024 a été pluvieuse en comparaison avec les sécheresses des années précédentes. Ces deux éléments combinés se reflètent dans la consommation d'eau mesurée.

- **Réduction des déchets**: partenariat entre la boulangerie 7extra et l'entreprise re-CIRCLE, qui permet à notre boulangerie de proposer à la clientèle une alternative écologique et réutilisable aux contenants jetables.
- **Eco21 et économies d'énergie**: remplacement des éclairages et passage à l'éclairage led sur le site des Caroubiers.
- **Prestations durables**: obtention du label local «ambassadeurs du terroir genevois».

Pour les années à venir, les efforts se poursuivent avec les projets de:

- **Remplacement des chauffages** à énergie fossile sur les bâtiments propriété de la Fondation.
- **Élaboration du plan de rénovation énergétique**
- **Mise en service des bus électriques** chez fh. Mobilité.

<sup>1</sup> Les mesures se basent sur une année référence, 2019, année au roulement «norma» de la Fondation, avant l'impact extraordinaire de la pandémie du Covid-19 sur nos activités.

<sup>2</sup> Bus destinés au transport de personnes à mobilité réduite.

2023	2024	Évolution 2024 vs 2019	Horizon 2025	% ATTEINTE OBJECTIF
583 784	594 019	- 6,8 %		
74 392	76 749	- 8,1 %		
12,7	12,9	- 1,4 %	-10 % vs 2019 11,8	14 %

2023	2024	Évolution 2024 vs 2019	Horizon 2025	% ATTEINTE OBJECTIF
8,6	8,5	96,5 %	-10 % vs 2019 3,9	N/A*

2023	2024	Évolution 2024 vs 2019	Horizon 2025	% ATTEINTE OBJECTIF
469 000	476 000	-21,3 %	-34 % vs 2019 400 000	62 %

2023	2024	Évolution 2024 vs 2019	Horizon 2025	% ATTEINTE OBJECTIF
68 729	84 013	10,8 %	Remplacement par une pompe à chaleur en 2025 ou chauffage à distance	
3 029 29 %	2 245 22 %	-23,4 %	-10 % vs 2019 2 637	Atteint
455 044	484 414	-2,8 %	Pas de réduction prévue: mais action rencontre Cressy santé pour répartition consommation sur site: action PCO	
856 225	810 000	-12,2 %	-5 % vs 2019 926 137	Atteint

\*Les variations de tonnage d'une année à l'autre n'ont pas pu être expliquées, même après consultation du prestataire. De ce fait, l'atteinte de l'objectif initial n'est pas cohérente.

## LOISIRS ET ACTIVITÉS

Sport



+

## RENCONTRE AU SOMMET AVEC LE GSHC !

+

Nos liens avec les Grenats ne se limitent pas à l'équipe de Rugby. Des liens forts existent aussi avec l'équipe de hockey qui nous a fait une belle surprise le mercredi 25 septembre 2024 ! Trois joueurs du Genève-Servette Hockey Club sont venus rencontrer résidents, collaborateurs et leurs familles au sein de la résidence Gabrielle-Sabet ! Ainsi Marc-Antoine Pouliot, Eric Schneller et Nassim Jaafri sont venus accompagnés de la mascotte Calvina.

Après une séance de dédicaces, les 3 Aigles ont animé un match de hockey sur la terrasse de la cafétéria en utilisant

des petits buts et des cannes en plastique. Résidents, enfants et collaborateurs se sont réjouis de pouvoir partager ce moment sportif avec eux.

S'en est suivi un excellent apéritif réalisé par la boulangerie 7Extra by fh.

Cet événement a été un véritable succès, laissant à chacun le plaisir d'avoir rencontré les joueurs, ainsi que Calvina, et d'avoir vécu un moment de convivialité, de jeu et d'échange inoubliable.

# Terra Rhona, un défi sportif inclusif

Le 9 juin 2024, la Fondation a participé à la 4<sup>e</sup> édition de la course d'obstacles Terra Rhona. Une course en pleine nature, qui avait lieu, cette année, à Chancy et dont le slogan est « Pas d'obstacles pour le dépassement de soi! »

Parmi les quelque 1200 participants, cinq personnes en situation de handicap, de la résidence des Voirêts et de Yamani, se sont élancées sur le parcours de 8 kilomètres. Une première pour la Fondation dont les cinq participants étaient accompagnés par une équipe d'assistants socio-éducatifs et d'aides-soignants mais aussi par Ludovic Jaugey, notre directeur général. Tout le monde en short basket pour relever le défi!

Cette aventure, remplie de sensations fortes, a été rendue possible grâce à l'équipe de Terra Rhona qui a fédéré des bénévoles autour du projet pour nous accompagner mais aussi pousser, porter, tracter nos résidents qui étaient installés dans des joëlettes pour l'occasion. Mais pas seulement, puisque Terra Rhona a aussi travaillé avec nous durant plusieurs mois à trouver des solutions permettant le passage des joëlettes et la participation des résidents pour chaque obstacle.

Le but était d'avancer tous ensemble pour franchir les multiples obstacles jusqu'à la ligne d'arrivée. Les résidents y sont parvenus, ils sont tous allés jusqu'au bout. Ce moment sportif, inclusif et de partage a été « extraordinaire » et « incroyable », selon de nombreux participants. Les résidents, les collaborateurs de la Fondation, ainsi que les bénévoles sont motivés pour participer à l'édition de l'année prochaine!

Un grand bravo à eux pour leur enthousiasme et leurs performances!



[www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/Sport/Cinq-personnes-en-joëlette-participe-a-Terra-Rhona.html](http://www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/Sport/Cinq-personnes-en-joëlette-participe-a-Terra-Rhona.html)



35 interventions dont  
11 durant les matchs



## Avec le Swiss Open Geneva, un partenariat inclusif qui dure

La collaboration entre la Fondation Foyer-Handicap et le Swiss Open dure depuis de nombreuses années.

La Fondation soutient ce prestigieux tournoi aujourd'hui reconnu par la Fédération internationale de tennis (ITF) parmi les compétitions internationales. Cette collaboration nous permet d'avoir un impact fort dans différents domaines:

- **Le partenariat:** ces nombreuses années de collaboration ont permis de tisser des liens forts entre notre Fondation et l'organisation du Swiss Open, de comprendre les enjeux des deux parties et de trouver ensemble les solutions à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins de cet événement. Ainsi, la Fondation est partie prenante dans les transports, le soutien technique et une partie de la restauration.
- **La qualité et l'innovation:** c'est un équilibre délicat entre efficacité et précision qu'il faut trouver lorsque les joueurs et joueuses font appel à notre équipe technique pour intervenir sur leur fauteuil. Les enjeux sont élevés: il s'agit de permettre au joueur de retrouver rapidement le jeu sans risquer d'être disqualifié. Cette réparation express doit être réalisée au maximum dans les vingt minutes imparties. Elle témoigne de l'ingéniosité et de la réactivité nécessaires pour surmonter les obstacles en temps réel, les fauteuils des joueurs étant de plus en plus innovants. Notre participation est un moyen de répondre à la promesse de notre slogan: qualité incluse.
- **La sensibilisation:** notre collaboration avec le Swiss Open donne encore plus de sens à notre programme de sensibilisation au handicap. En effet, la Fondation soutient tout au long de l'année le Swiss Open dans son programme de sensibilisation. Un programme qu'il souhaite faire encore progresser.
- **L'inclusion et la participation:** Un certain nombre de nos bénéficiaires interviennent directement dans ce partenariat. Par exemple, l'équipe de journalistes et reporters de Synergies Mag est sur le terrain, avant ou après les matchs, pour réaliser des interviews ou des reportages sur l'événement, permettant ainsi à tous les acteurs d'accroître leur visibilité, leur notoriété et leurs engagements sociétaux.

Rendez-vous du 15 au 19 juillet 2025 pour la 38<sup>e</sup> édition Tennis Club Drizia-Miremont Rte de Vessy 6, 1206 Genève



## LE PARTENARIAT EN BREF

**fh. Moyens auxiliaires** prend en charge le support technique pour réparer les fauteuils roulants afin que les joueurs puissent participer aux matchs en toute sérénité.

**fh. Mobilité** œuvre pour le transport des joueurs.

**Le 7Extra by fh.** fournit le pain pour le restaurant du club de tennis.

**fh. Synergiesmag** réalise des photos, vidéos et interviews.



## IMIT, UN BÉNÉVOLE ENGAGÉ !

Lorsqu'il rejoint la Fondation en mars 2023, Imit Yasar est déjà bénévole depuis 2022 pour le Swiss Open. Un engagement auquel il tient, alors chaque année, il pose une semaine de vacances pour y être bénévole ! Son engagement et ses connaissances font de lui l'agent de liaison idéal entre la Fondation et le Swiss Open pour garantir le bon déroulement des transports des athlètes.

Pour Imit, la générosité, la bienveillance et le sens de la solidarité sont des valeurs indispensables qu'il partage en tant que bénévole. Pour lui, la discrétion est aussi importante afin d'assurer au mieux les missions confiées et ainsi de participer au bon déroulement du tournoi.

L'atmosphère du Swiss Open et l'accessibilité des organisateurs et des athlètes sont des aspects positifs à souligner.

« Je parle souvent du Swiss Open et justement, un jour, j'en parlais avec l'une de nos clientes qui s'y intéressait et qui souhaitait savoir si je pouvais l'inviter. Au bout du compte, c'est Ksénia Chasteau, 22<sup>e</sup> meilleure joueuse du monde en 2024, qui s'est occupée personnellement de l'accueillir et de répondre à ses questions. Au-delà du plaisir de notre cliente à vivre ce moment, c'est l'enthousiasme que j'ai reçu de la part de l'équipe du Swiss Open qui m'a le plus touché ! » Imit Yasar

## LOISIRS ET ACTIVITÉS

Culture &amp; Voyage

+

## UN CONCERT INCLUSIF À AIGUES-VERTES

+



Le vendredi 21 juin 2024, Aigues-Vertes a accueilli une représentation unique de «Chœur en Fusion», une formation musicale inclusive créée par l'association Contrechamps. Organisé conjointement par les Fondations Foyer-Handicap et Aigues-Vertes, cet événement a été un véritable succès.

Lorsque l'ensemble de Chœur en Fusion a proposé de donner un concert au sein de la Résidence Yamani, tout le monde a trouvé l'idée superbe, d'autant que trois résidents de la Fondation, Fatima El Kihel, Pâquerette Perroud et Marc Mabille, font partie du Chœur. Quel meilleur moyen de valoriser leur engagement et leur passion.

Mais nous nous sommes vite rendu compte que l'espace pour un tel ensemble – environ 40 artistes – allait nous manquer. C'est ainsi que l'idée d'organiser ce concert en partenariat avec

Aigues-Vertes est née. En effet, Aigues-Vertes est dotée d'une grande salle jouissant d'une bonne acoustique.

Aurélien Chappuis, chef de chœur, a dirigé cette formation unique avec passion. Au programme, des chansons réalisées par ce collectif de talents qui exprime sa joie de chanter et de partager avec le public présent. Un après-midi que l'on peut résumer en trois mots : partage, cohésion et inclusivité.

<https://synergiesmag.ch/un-concert-inclusif-a-aigues-vertes/>



Qu'est-ce que «Chœur en Fusion»?  
«Chœur en Fusion» est un chœur mixte et inclusif, regroupant des personnes en situation de handicap et des personnes valides. Ce projet fait partie de l'Ensemble Contrechamps, dédié à la musique contemporaine.



## Paris 2024 – Un voyage inoubliable!

Et si on allait aux Jeux olympiques de Paris?  
C'est avec ce souhait de l'un de nos résidents  
que l'aventure a débuté.

Une idée que le Conseil de Fondation et la Direction ont rendus possible. Financement, recherche d'hôtels adaptés, de prestataires de moyens auxiliaires, logistique et surtout, inscription aux tirages au sort dans l'espoir de pouvoir obtenir des places. Car sans places, pas de Jeux paralympiques! Et après deux ans de planification, le jour du grand départ est arrivé. Au programme, cécifoot, tennis fauteuil ou encore para athlétisme, mais aussi soirée au cabaret et dîner sur les Champs-Élysées

On pourrait en dire des choses sur ce voyage, mais le meilleur moyen de vous rendre compte de son impact, c'est de laisser la parole à ceux qui y étaient!

« Notre camp d'une semaine à Paris pour les Jeux paralympiques a été une expérience inoubliable, marquée par une organisation du tonnerre et des moments forts ».

« Dès notre arrivée, nous avons apprécié notre logement, idéalement situé et adapté. Le confort des chambres a permis un bon repos entre les activités bien rythmées de la compétition ».

« Les transports ont été fluides et nous ont offert une immersion totale dans l'ambiance des Jeux ».

« Nos places dans les stades ont permis d'apprécier pleinement les performances des athlètes ».

« Les épreuves sportives ont suscité de grandes émotions, notamment le basket en fauteuil qui a été très apprécié ou encore le cécifoot ».

« Voir ces athlètes en action a été une leçon de dépassement de soi et d'inspiration ».

En dehors du sport, certaines sorties ont marqué les esprits, comme la soirée au Crazy Horse, une expérience surprenante et inédite.

Le repas au Fouquet's a également été un moment d'exception.

Moment que nous avons vécu avec le Directeur Général de la Fondation.

La venue de M. Jaugey # Ludo a été perçue comme une plus-value, permettant de voir un directeur sous un autre jour, dans un cadre plus informel et proche de nous. Cette proximité a renforcé l'esprit de groupe et la convivialité du voyage.

Quelques difficultés d'accessibilité ont été rencontrées, notamment avec les trottoirs qui nous obligeaient à avancer directement sur la route. Avoir une bonne cohésion de groupe nous a permis de bénéficier d'une force pour explorer la ville de Paris, un petit peu de son histoire et sa bonne humeur.

Nous sommes reconnaissants d'avoir pu vivre cette aventure unique, une expérience humaine et sportive qui renforce notre admiration pour ces athlètes et la beauté du sport paralympique.

L'équipe du camps JO de Paris

# Indicateurs 2024

## Statistiques de la Fondation



**49** posts sur les réseaux sociaux  
60'069 vues → 4'938 réactions



**Embauches**

**32** CEA

**22** Collaborateurs-trices

**5** Chauffeurs auxiliaires

**6** Apprentis-ies



**8 formations internes**  
Pour 79 collaborateurs-trices



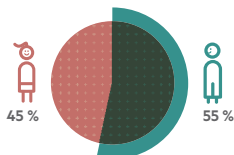
**80 formations externes**  
Pour 300 collaborateurs-trices



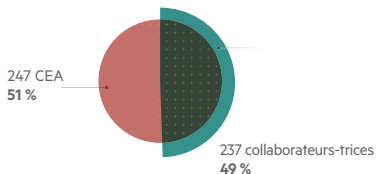
**29 jubilaires**  
21 personnes → 10 ans  
6 personnes → 20 ans  
2 personnes → 30 ans

## Collaborateurs-trices/CEA au 31.12.2024 : 484

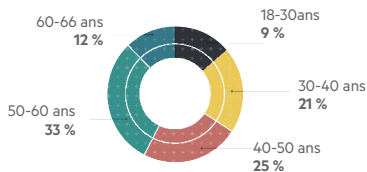
### Répartition femmes - hommes



### Répartition CEA - collaborateurs-trices



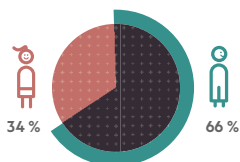
### Tranches d'âges



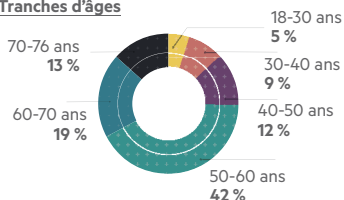
Taux d'occupation des ateliers → **80,67 %**  
Ancienneté → la plus ancienne collaboratrice est là depuis **43 ans!**  
Ancienneté moyenne → **coll. 9,3 ans - CEA 10,7 ans**

## Résidents-tes au 31.12.2024 : 83

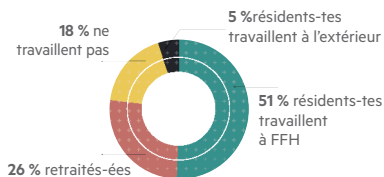
### Répartition femmes – hommes



### Tranches d'âges



### Statut



Taux d'occupation des résidences → **98,29 %**

Nombre de collaborateurs-trices en résidence → **136**

## Statistiques ateliers



**38'093**

Transports effectués



**39'000'000**

Points brodés



**4'220**

Croissants au chocolat confectionnés



**595**

Traiteurs réalisés



**143'954**

*pour 824'189 documents*

Mises sous pli



**106'480**

Barquettes conditionnées  
pour Hoppbox

## INDISPENSABLES

+

+

CHRISTIAN AESCHBACH  
TRÉSORIER  
FONDATION FOYER-HANDICAP

+

+

L'année 2024 a été marquée par une progression de notre activité, en particulier dans le secteur résidentiel, qui continue d'être attractif, répondant aux besoins croissants de nos bénéficiaires. Toutefois, cette dynamique s'est accompagnée de coûts plus élevés, notamment liés à la gestion de projets structurants. Parmi eux, le développement de notre nouvel outil de planification des transports, qui représente un investissement stratégique visant à optimiser notre organisation et à améliorer l'expérience des usagers, et qui se finalisera en 2025.

Dans le même temps, nous avons stabilisé les frais de personnel, en grande partie grâce à une baisse du taux d'absentéisme. Ce progrès reflète les efforts déployés pour améliorer les conditions de travail et renforcer le sens au travail pour chacun de nos collaborateurs, un élément clé pour garantir un service de qualité à long terme.

Nos donateurs ont une fois de plus témoigné de leur précieux soutien, et je tiens à les remercier chaleureusement. Grâce à leur générosité, nous pouvons poursuivre sereinement notre projet immobilier du Rolliet, un chantier d'envergure dont l'ouverture est désormais prévue pour le printemps 2027. Ces contributions sont essentielles pour assurer la viabilité et l'ambition de cette initiative qui bénéficiera à de nombreuses personnes.

Si les résultats financiers de 2024 reflètent un équilibre entre croissance et investissements, ils confirment surtout la solidité et la résilience de notre organisation.



## Faisons les comptes

Notre capacité d'adaptation, notre engagement et notre volonté d'innover restent nos meilleurs atouts pour continuer à avancer.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers toutes les équipes de la Fondation, qui œuvrent chaque jour avec dévouement pour faire vivre nos valeurs et offrir à nos bénéficiaires un accompagnement de qualité.

Ensemble, poursuivons cette belle mission avec confiance et détermination.

Un immense merci à toutes et à tous !

# Les états financiers

*Bilan au 31 décembre 2024*

<b>ACTIF EN CHF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 817 717</b>	<b>28 840 701</b>
Liquidités	4 485 468	7 631 538
Débiteurs	1 189 567	880 240
Stocks	399 630	371 212
Comptes de régularisation de l'actif	2 803 786	2 548 573
Titres et placements	10 939 265	17 409 138
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>33 857 718</b>	<b>21 809 144</b>
Immeubles, terrains et installations fixes	18 003 111	19 104 806
Équipements et véhicules	941 051	849 117
Achat avant mise en service	14 913 556	1 855 220
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>53 675 435</b>	<b>50 649 845</b>
<b>PASSIFS EN CHF</b>		
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME</b>	<b>3 083 112</b>	<b>3 020 552</b>
Créanciers	1 893 832	2 053 438
Comptes de régularisation du passif	283 641	132 962
Provisions	905 639	834 152
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME</b>	<b>4 454 073</b>	<b>4 816 325</b>
Subventions d'investissement	4 454 073	4 816 325
Subventions à restituer	0	0
<b>CAPITAUX DES FONDS AFFECTÉS</b>	<b>43 877 533</b>	<b>40 411 186</b>
Fonds à affectation limitée engagés	27 142 073	25 303 257
Fonds à affectation limitée non engagés	9 735 460	8 107 929
Fonds de Fondation	7 000 000	7 000 000
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 260 717</b>	<b>2 401 783</b>
Capital versé	20 000	20 000
Capital libre	1 998 242	1 998 242
Résultats cumulés contrat de prestations (2022-2025) à conserver par FFH	242 475	383 541
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>53 675 435</b>	<b>50 649 845</b>

## INDISPENSABLES

# Les états financiers

## Compte d'exploitation au 31 décembre 2024

<b>PRODUITS EN CHF</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Subventions à l'exploitation	20 852 442	21 002 237	20 549 701
Produits des prestations	14 869 335	15 103 432	14 737 589
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>35 721 777</b>	<b>36 105 669</b>	<b>35 287 291</b>
<b>CHARGES EN CHF</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>27 414 007</b>	<b>27 593 541</b>	<b>26 725 668</b>
Salaires et charges sociales collaborateurs	23 357 809	23 147 930	22 290 850
Salaires et charges sociales collaborateurs en emploi adapté	2 722 186	2 465 210	2 507 247
Autres charges de personnel	1 334 012	1 980 401	1 927 571
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>9 498 522</b>	<b>9 833 900</b>	<b>9 639 101</b>
Besoins médicaux – alimentation et entretien – animations et loisirs	2 079 436	2 067 100	2 036 705
Frais d'entretien – bâtiments, installations, équipements et véhicules	1 355 851	1 543 559	1 515 112
Loyers	790 975	796 026	793 877
Frais de bureau et administration	641 533	950 823	610 174
Matériel pour les ateliers	1 966 394	1 862 317	1 875 259
Transports de personnes	855 000	804 535	845 477
Autres charges	1 809 332	1 809 540	1 962 498
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>36 912 529</b>	<b>37 427 441</b>	<b>36 364 770</b>
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE EN CHF</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Résultat d'exploitation	-1 190 751	-1 321 772	-1 077 479
Produits et charges financiers	-4 500	713 972	486 567
Produits et charges hors exploitation	23 404	3 933 082	2 453 081
Résultat des fonds à affectation limitée	1 131 813	-3 466 348	-1 685 625
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-40 034</b>	<b>-141 066</b>	<b>176 545</b>

# Les états financiers

## Tableau de flux de trésorerie

<b>FLUX DE TRÉSORERIE EN CHF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-141 066</b>	<b>176 545</b>
Cash flow	5 119 829	3 194 134
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	4 559 718	3 692 290
Flux de fonds relatifs aux investissements	-7 705 787	-3 598 968
<b>TOTAL DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>-3 146 069</b>	<b>93 322</b>
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	7 631 538	7 538 216
Liquidités au 31 décembre	4 485 468	7 631 538
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>-3 146 069</b>	<b>93 322</b>

L'annexe aux comptes est disponible auprès de la Direction générale de la Fondation Foyer-Handicap

## Tableau de variation du capital

<b>FONDS À AFFECTATION LIMITÉE</b>	<b>Valeur au 01.01.2024</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Valeur au 31.12.2024</b>
Fonds destinés à l'amélioration des bâtiments et au développement des capacités d'accueil	28 112 356	2 803 894	-909 119	30 007 131
Fonds de soutien aux activités	1 978 176	176 600	-60 071	2 094 705
Fonds vacances et loisirs des résidents	249 330	63 877	-123 850	189 357
Fonds destinés aux équipements des ateliers	700 404	70 150	-73 210	697 344
Fonds destinés au renouvellement des véhicules	1 257 148	977 445	-156 592	2 078 002
Fonds destinés à l'accompagnement à la retraite des résidents et CEA	624 214	352	-17 100	607 465
Fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres	489 557	713 972	0	1 203 529
<b>CAPITAL DES FONDS AFFECTÉS</b>	<b>33 411 186</b>	<b>4 806 289</b>	<b>-1 339 942</b>	<b>36 877 533</b>
<b>FONDS FONDATION</b>	<b>7 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>2 401 783</b>	<b>-141 066</b>	<b>0</b>	<b>2 260 717</b>

# Comment se financent les projets

Lorsque vous faites un don, vous avez la possibilité de choisir à quel Fonds vous souhaitez le voir être attribué. Pour cela, il vous suffit de le mentionner dans votre motif de versement. Scannez le QR Code pour faire un don en quelques clics!

## Fonds de soutien aux activités

Participe aux frais liés aux activités développées par la Fondation.

*En 2024, ce fonds a permis de financer l'achat de divers moyens auxiliaires pour nos résidents : lits médicalisés, chaises de douche ou encore lève-personnes.*

## Fonds d'amélioration des bâtiments et développement des capacités d'accueil

Contribue à l'amélioration et au développement des capacités d'accueil ainsi qu'aux frais d'entretien extraordinaires des bâtiments de la Fondation.

*Au cours de l'année 2024, une partie du fonds a été engagé pour notre projet de nouvelle résidence au Rolliet mais aussi pour le changement et la réparation des moteurs des portes automatiques ou encore à la rénovation des balcons de la résidence Yamani.*

## Fonds des vacances et loisirs des résidents

Permet de financer des projets de vacances individuelles ou collectives de nos 83 résidents et également de leur proposer des excursions culturelles ou sportives.

*Cette année encore, nos résidents ont eu le grand plaisir de se rendre à divers concerts et festivals et ont bénéficié de nombreuses activités proposées en résidence. Les destinations de vacances ont été nombreuses et font rêver! Des paysages fantastiques d'Ouganda au delta de Camargue en passant par les souks du Maroc, nos résidents ont pris du bon temps.*

## Fonds d'équipements des ateliers

Soutient l'achat de nouveaux équipements ou le remplacement des équipements nécessaires aux ateliers pour le développement, la diversification, ou la poursuite de leurs activités de prestations réalisées dans le cadre de leurs missions.

Ce fonds peut être sollicité pour financer l'adaptation des postes de travail.

*Cette année, ce fonds a servi au financement du showroom de l'atelier des moyens auxiliaires ainsi que pour l'acquisition d'une nouvelle machine de numérisation de films 8-16mm.*

## Fonds des véhicules

Ce fonds est utilisé pour l'acquisition et l'adaptation de véhicules pour le transport de personnes à mobilité réduite.

*Durant l'année 2024, le fonds a été utilisé afin de financer l'acquisition d'un nouvel outil informatique de gestion des courses, pour installer deux nouvelles rampes électriques et pour l'achat d'un nouveau bus électrique.*

## Fonds d'accompagnement à la retraite

Au moment de la retraite, les résidents et les collaborateurs en emploi adapté de la Fondation peuvent faire appel à ce fonds afin d'obtenir une aide financière à la réalisation d'un projet.

*Treize jeunes retraités ont fait appel au fonds d'accompagnement à la retraite durant l'année 2024. Les demandes sont variées et en lien avec des envies individuelles. Achat de matériel horticole, de matériel informatique, de meubles ou encore financement d'un voyage. Que de beaux projets de retraite!*



## Pour faire un don

Fondation Foyer-Handicap

Rue des Caroubiers 3bis

CP 2016

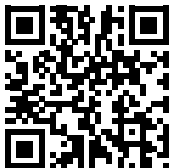
1227 Carouge

Coordonnées bancaires :

CH62 8080 8007 2284 3307 1

Via notre site internet :

<https://foyer-handicap.ch/dons/>



## Conseil de Fondation

La Fondation Foyer-Handicap est placée sous la responsabilité d'un Conseil de Fondation de douze membres: des personnalités genevoises représentant la société civile, toutes bénévoles. Quatre membres composent le Bureau, en charge de présenter au Conseil les budgets, les comptes et les modes de collaboration avec les autres institutions genevoises.



*Pascal Rivallet*  
Pr sident



*Betty Dunant*  
Vice-Pr sidente



*Charles Turrettini*  
Vice-Pr sident



*Christian Aeschbach*  
Tr sorier



*Catherine*  
Pictet



*Dr Frédéric*  
Assal



*M<sup>me</sup> Stéphanie*  
La Roche



*Dr Nicolas*  
de Tonnac



*Valérie*  
Piatti Bretton



*Benjamin*  
Vial

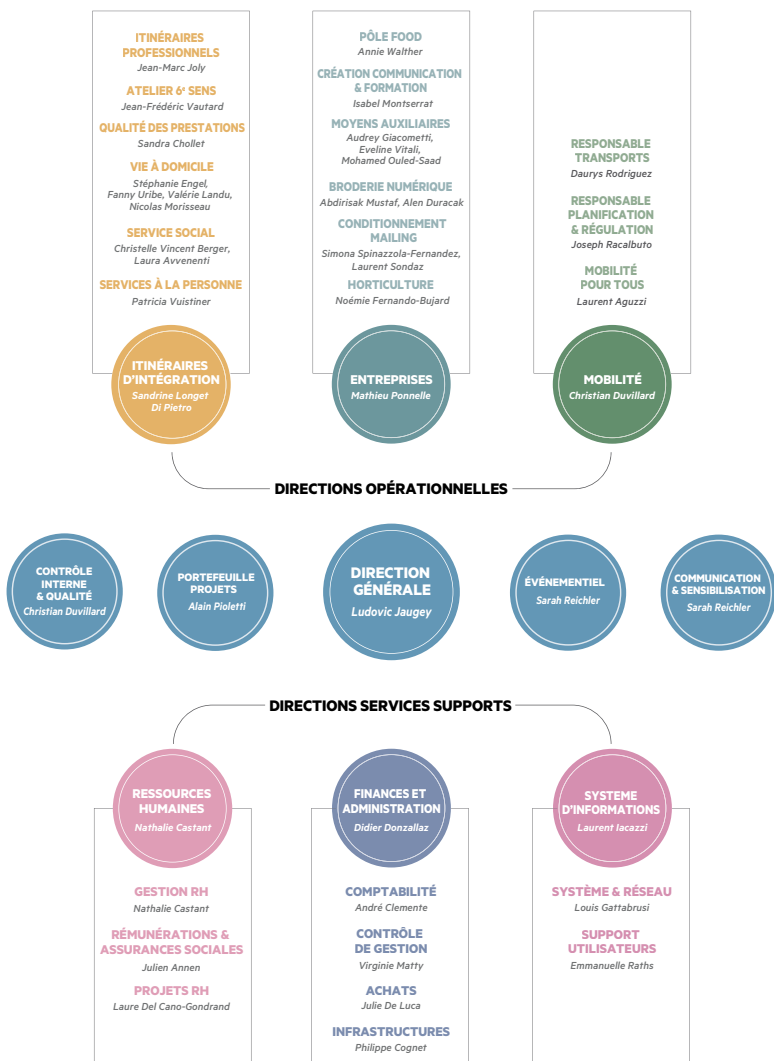


*Elisabeth*  
Tripod-Fatio



*Grégoire*  
Bordier

# Organigramme





## Avec nos remerciements les plus chaleureux

C'est avec une immense reconnaissance que nous remercions tous les donateurs privés qui se manifestent tout au long de l'année, généreusement et fidèlement.

Nous remercions pour sa subvention déterminante au fonctionnement régulier de nos résidences, de nos ateliers et de notre service pour la Mobilité, l'État de Genève, en particulier le Conseiller d'État M. Thierry Apothéloz, chargé du département de la cohésion sociale.



Nous remercions aussi pour leur généreux soutien:  
La Ville de Genève  
La Ville de Carouge  
La Ville de Lancy  
La Commune d'Avusy  
La Commune de Meinier  
La Commune de Plan-les-Ouates

Ainsi que les Entreprises:  
Aeschbach SA  
Cogerim  
Frigo-Clinique SA  
Groupe PP Holding  
Ingénieurs-Conseil Scherler SA  
Jacquet SA  
JDR Energies  
Jérôme SA  
King Cleaning Sàrl  
Kunz SA  
Lachenal SA  
Lopreno architectes  
Maison V. Guimet Fils SA  
Mirabaud  
Stoffel Immobilier SA  
Tapernoux SA

Nos remerciements s'adressent également aux Fondations et entités qui contribuent généreusement au financement des activités de notre Fondation ainsi qu'à l'achat de véhicules de transports:  
AGEPA  
Association Les Trinitaires  
Fondation Alfred et Eugénie Baur  
Fondation Charles Curtet pour les Handicapés  
Fondation du Groupe Pictet  
Fondation Francis Guyot  
Fondation Manpower SA en souvenir de son Fondateur A. Dreyer  
Fondation Nirmo  
Fondation Philanthropique Takoha  
E. & D. Wanner  
OAK Foundation SA  
UK Online Giving Foundation

Un grand merci également pour leurs subventions déterminantes à:  
Loterie Romande  
Fonds Helios

Nous exprimons toute notre gratitude à M<sup>e</sup> Olivier Dunant ainsi qu'aux Associés de l'Étude Borel & Barbey dont l'engagement aux côtés de Foyer-Handicap s'exprime depuis plus de trente ans.

Nous n'oublions pas tous les bénévoles dont le rôle est toujours très apprécié, et tout particulièrement le Shom's, l'ensemble du groupe Grenat ainsi que l'OFAC. Mais aussi le Groupe Grisoni et les pompiers de Perly et Thônex qui nous ont accompagné lors de la course Terra Rhona.

Un grand Merci aux personnes qui parrainent fidèlement Foyer-Handicap: M. Anthony Disner ainsi que M. & M<sup>me</sup> Jean-Claude Manghardt.

Toutes nos pensées se tournent vers M<sup>me</sup> Gilberte Pache, M. Antonio Mitriore, M. Téo Haldi et M. Jean Wirth, résidents de Foyer-Handicap qui nous ont quittés.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont manifestées par leurs dons lors du décès de M. Lavarini Carlo.

Conception et mise en page  
th. Création Communication

Avec le concours de  
Synergies, Leandro Velazquez, Simone Carrier,  
Cécile Borel, Sarah-Laurence Reichler, Pauline Lacombe

Crédits photos  
Synergies

OGH Expertises Comptables et Fiscales SA  
114, rue du Rhône  
Case Postale 3174  
1211 Genève 3  
+41 (0)22 787 07 73  
info@oghsa.ch



Annexe 8



Entreprise certifiée EXPERTSuisse

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de Fondation de la

**Fondation Foyer-Handicap**  
Carouge

Comptes annuels au 31 décembre 2024



## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Foyer-Handicap comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21. En outre, la comptabilité et les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales et directives de la République et Canton de Genève.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*


Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

---

OGH Expertises Comptables et Fiscales SA



 Entreprise certifiée EXPERTSuisse

*Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève pour la présentation et la révision des états financiers qui fait référence à l'art. 728a al. 1 ch 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 mars 2025

OGH Expertises comptables et fiscales SA

  
Philippe Tardin  
Réviseur responsable  
Expert-Comptable Diplômé  
No ASR 107 346 – expert-réviseur

  
Massimo Cipriano  
Réviseur  
Expert-Comptable Diplômé  
No ASR /03 676 – expert-réviseur

**Annexes :**

Comptes annuels comprenant : bilan totalisant CHF 53'675'435, compte de profits et pertes présentant une perte de l'exercice de CHF 141'066, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, annexe et rapport de performance.



# **FONDATION FOYER-HANDICAP**

## **ETATS FINANCIERS 2024**

## TABLE DES MATIERES

<b>I</b>	<b>BILAN AU 31 DECEMBRE</b>	<b>4</b>
<b>II</b>	<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>6</b>
<b>III</b>	<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>7</b>
<b>IV</b>	<b>TABLEAUX DE VARIATION DU CAPITAL</b>	<b>9</b>
IV.1	TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL - FONDS A AFFECTATION LIMITEE	10
IV.2	TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL - FONDS ENGAGES DESTINES A L'AMELIORATION DES BÂTIMENTS ET AU DEVELOPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL	14
IV.3	TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL - FONDS FONDATION ET CAPITAL	15
<b>V</b>	<b>ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2024</b>	<b>16</b>
V.1	INFORMATIONS GENERALES	17
V.2	INDICATIONS SUR LA REALISATION D'UNE EVALUTATION DES RISQUES	18
V.3	APPLICATION DES NORMES SWISS GAAP RPC ET DE LA PROCEDURE DE BOUCLEMENT 2024	18
V.4	PRINCIPES REGISSANT LA PRESENTATION ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES	19
V.5	INDICATIONS RELATIVES AU BILAN	20
V.5.1	Composition de l'actif	20
V.5.2	Créances	20
V.5.2.1	Dépréciation sur débiteurs	21
V.5.3	Stocks	21
V.5.4	Comptes de régularisation de l'actif et du passif	22
V.5.5	Immeubles en propriétés et de tiers : informations générales	23
V.5.5.1	Immeubles en propriété	25
V.5.5.2	Immeubles de tiers	27
V.5.6	Equipements et véhicules	28
V.5.7	Titres et placements	29
V.5.8	Créanciers résidents	29
V.5.9	Provisions	30
V.5.10	"Subventions à la construction - OFAS" et "Subventions à la construction et aux équipements d'ateliers - Etat de Genève"	31
V.5.11	Fonds à affection limitée	33
V.5.12	Fonds de Fondation	37
V.5.13	Part des subventions non dépensées - solde après répartition	37
V.6	INDICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION	38
V.6.1	Subvention à l'exploitation	38
V.6.2	Autres produits des prestations	38
V.6.3	Charges de personnel	39
V.6.3.1	Remboursement des assurances sociales	39
V.6.3.2	Indemnités versées au personnel	39
V.6.3.3	Rémunération de la Direction, de la Commission communication et recherche de fonds et du Conseil de fondation	39
V.6.4	Autres charges de personnel	40
V.6.5	Honoraires pour prestations de tiers	40
V.6.6	Résultat financier	41
V.6.7	Résultat sans rapport avec l'exploitation	42
V.6.8	Résultat des fonds à affectation limitée	42
V.6.9	Résultat de l'exercice	43
V.6.10	Suivi de rapport du SAI et de la Cour des comptes	43
V.6.11	Honoraires de l'organe de révision	43

<b>VI</b>	<b>RAPPORT DE PERFORMANCE</b>	<b>44</b>
VI.1	ORGANISATION DE LA FONDATION ET REGLEMENTS	45
VI.1.1	Organes et pouvoirs de représentation	45
VI.1.2	Direction générale et personnes responsables de la gestion	46
VI.2	PRESTATIONS FOURNIES	47
VI.3	INDICATEURS	48
VI.3.1	Indicateurs relatifs à l'hébergement	48
VI.3.2	Indicateurs relatifs à l'activité en ateliers	48
VI.3.3	Indicateurs relatifs aux ressources humaines	48
VI.3.4	Appréciations qualitatives	49
VI.4	AUTRES INFORMATIONS	51
VI.5	TABLEAU DE SUIVI DES OBJECTIFS ET CIBLES DU CONTRAT DE PRESTATIONS	52

## I. BILAN AU 31 DECEMBRE

## ACTIF

		2024	2023
	Annexe chiffre	CHF	CHF
<b>Actif circulant</b>			
<b>Liquidités</b>		<b>4 485 468</b>	<b>7 631 538</b>
Comptes courants exploitation		4 443 847	7 100 628
Comptes courants gestion placements financiers	V.5.7	41 622	530 910
<b>Créances</b>	<b>V.5.2</b>	<b>1 189 567</b>	<b>880 240</b>
Débiteurs*		1 179 564	851 100
Autres débiteurs		10 003	29 140
<b>Stocks</b>	<b>V.5.3</b>	<b>399 630</b>	<b>371 212</b>
Comptes de régularisation de l'actif	V.5.4	2 803 786	2 548 573
Titres et placements	V.5.7	10 939 265	17 409 138
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>19 817 717</b>	<b>28 840 701</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
<b>Immeubles en propriété</b>	<b>V.5.5.1</b>	<b>16 254 097</b>	<b>17 031 821</b>
Terrains		515 403	515 403
Immeubles en propriété et installations fixes		15 738 694	16 516 418
Avant 2013		9 604 893	10 064 598
Financement FFH		6 133 802	6 451 820
<b>Immeubles de tiers - installations fixes</b>	<b>V.5.5.2</b>	<b>1 749 014</b>	<b>2 072 986</b>
Avant 2013		824 343	1 038 324
Financement FFH		22 788	30 410
Financement Fonds		22 133	25 471
Financement Subvention		879 749	978 780
<b>Equipements et véhicules</b>	<b>V.5.6</b>	<b>941 051</b>	<b>849 117</b>
Avant 2013		0	0
Financement FFH		62 689	81 522
Financement Fonds		770 472	676 814
Financement Subvention		107 890	90 782
<b>Achat avant mise en service</b>		<b>14 913 556</b>	<b>1 855 220</b>
Immeubles en propriété	V.5.5.1	14 913 556	1 855 220
Equipements et véhicules	V.5.6	0	0
<b>Actif financier immobilisé</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>33 857 718</b>	<b>21 809 144</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>V.5.1</b>	<b>53 675 435</b>	<b>50 649 845</b>

I. BILAN AU 31 DECEMBRE		2024	2023
<b>PASSIF</b>			
<b>Engagements à court terme</b>		<b>1 893 832</b>	<b>2 053 438</b>
Fournisseurs*		1 116 047	1 255 348
Créancier Etat de Genève (CIIS)		0	0
Créancier Etat de Genève - Contrat prestation 2018-2021		693 581	693 581
Créancier Etat de Genève - Contrat prestation 2022-2025	V.5.13	0	0
Autres créanciers		39 315	64 319
Créanciers résidents	V.5.8	44 889	40 190
<b>Comptes de régularisation du passif</b>	V.5.4	<b>283 641</b>	<b>132 962</b>
<b>Provisions</b>	V.5.9	<b>905 639</b>	<b>834 152</b>
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>3 083 112</b>	<b>3 020 552</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Subventions non dépensées 2022-2025 à restituer à l'Etat	V.5.13		
Subventions constructions - OFAS		2 475 677	2 765 091
Subventions constructions & équipements - Etat de Genève	V.5.10	1 978 396	2 051 234
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>4 454 073</b>	<b>4 816 325</b>
<b>Capitaux des fonds affectés</b>			
Fonds à affectation limitée engagés	V.5.11	27 142 073	25 303 257
Fonds à affectation limitée non engagés		9 735 460	8 107 929
Fonds de Fondation	V.5.12	7 000 000	7 000 000
<b>Total des capitaux des fonds affectés</b>		<b>43 877 533</b>	<b>40 411 186</b>
<b>Capital de la Fondation</b>			
Capital versé		20 000	20 000
Capital libre		1 998 242	1 998 242
Capital lié		0	0
Résultat de l'exercice	V.5.13	0	0
Résultats cumulés sur la durée du contrat de prestations (2018 - 2021)	V.5.13	0	0
Résultats cumulés contrat de prestations 2022-2025	V.5.13	242 475	383 541
<b>Total du capital de la Fondation</b>		<b>2 260 717</b>	<b>2 401 783</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>53 675 435</b>	<b>50 649 845</b>

\* Courant 2024, une manipulation corrective de CHF 80.- a été effectuée afin de rétablir le paiement d'une facture en lieu et place d'un paiement anticipé comptabilisé en 2023 et impactant de façon neutre les comptes "Paiements anticipés" (passif) et "Compte collectif débiteurs" (actif). Un retraitement des comptes 2023 a donc été effectué.

## II. COMPTE D'EXPLOITATION

	Annexe Chiffre	Budget 2024	Comptes 2024	Comptes 2023
		CHF	CHF	CHF
Subventions à l'exploitation	V.6.1	20 469 916	20 620 328	20 168 055
Produit des pensions		7 538 483	7 729 867	7 514 484
Produit des ateliers		4 177 574	4 084 783	3 949 292
Produit des transports		1 725 200	1 671 164	1 708 274
Autres produit des prestations	V.6.2	1 428 078	1 617 618	1 565 539
Produits différés des subventions	V.5.10	382 526	381 909	381 646
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>35 721 777</b>	<b>36 105 669</b>	<b>35 287 291</b>
<b>ADMINISTRATION, RESIDENCES ET ATELIERS</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
	V.6.3			
Salaires et charges sociales collaborateurs		23 357 809	23 147 930	22 290 850
Salaires et charges sociales employés handicapés		2 722 186	2 465 210	2 507 247
Autres charges de personnel	V.6.4	358 850	387 621	323 678
Honoraires pour prestations de tiers	V.6.5	975 162	1 592 780	1 603 894
<b>Sous-total des frais de personnel</b>		<b>27 414 007</b>	<b>27 593 541</b>	<b>26 725 668</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Besoins médicaux - alimentation et entretien		1 920 453	1 917 387	1 883 232
Entretien et coûts d'utilisation des bâtiments et installations fixes, énergie		687 412	785 970	777 407
Entretien et coûts d'utilisation des équipements		308 200	369 624	333 161
Entretien et coûts des véhicules		360 239	387 966	404 543
Loyers		730 975	736 026	733 877
Droits de superficie	V.5.5	60 000	60 000	60 000
Amortissements		1 398 941	1 413 114	1 508 205
Animations et loisirs		158 984	149 713	153 472
Frais de bureau et d'administration		641 533	950 823	610 174
Matériel pour les ateliers		1 966 394	1 862 317	1 875 259
Assurances		132 689	128 256	130 292
Transports de personnes		855 000	804 535	845 477
Autres charges		277 702	268 170	324 001
<b>Sous-total des autres charges d'exploitation</b>		<b>9 498 522</b>	<b>9 833 900</b>	<b>9 639 101</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>36 912 529</b>	<b>37 427 441</b>	<b>36 364 770</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 190 751</b>	<b>-1 321 772</b>	<b>-1 077 479</b>
<b>Produits financiers</b>				
			1 260 035	1 050 105
<b>Charges financières</b>				
	V.6.6	-4 500	-546 063	-563 538
<b>Résultat financier</b>		<b>-4 500</b>	<b>713 972</b>	<b>486 567</b>
<b>Produits sans rapport avec l'exploitation</b>				
			4 218 058	2 673 590
<b>Charges sans rapport avec l'exploitation</b>				
	V.6.7	23 404	-284 976	-220 509
<b>Résultat sans rapport avec l'exploitation</b>		<b>23 404</b>	<b>3 933 082</b>	<b>2 453 081</b>
<b>RESULTAT AVANT RESULTAT DES FONDS</b>		<b>-1 171 847</b>	<b>3 325 282</b>	<b>1 862 169</b>
<b>Attribution aux fonds</b>				
			-4 806 289	-3 046 463
<b>Dotations aux fonds</b>				
	IV		0	0
<b>Utilisation des fonds</b>				
	V.6.8	1 131 813	1 339 942	1 360 839
<b>Résultat des fonds à affectation limitée</b>		<b>1 131 813</b>	<b>-3 466 348</b>	<b>-1 685 625</b>
<b>RESULTAT APRES RESULTAT DES FONDS</b>		<b>-40 034</b>	<b>-141 066</b>	<b>176 545</b>
<b>Prélèvement Capital lié généré</b>				
			0	0
<b>Reconstitution Capital lié généré</b>				
			0	0
<b>RESULTAT AVANT REPARTITION</b>		<b>-40 034</b>	<b>-141 066</b>	<b>176 545</b>
<b>Part des subventions non dépensées - solde après répartition</b>				
	V.5.13			
	V.6.9		0	0
<b>Attribution au capital lié généré</b>				
			0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-40 034</b>	<b>-141 066</b>	<b>176 545</b>

## III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en CHF)

	2024	2023
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-141 066</b>	<b>176 545</b>
Amortissement d'immobilisation	1 413 114	1 508 205
Produits différés des subventions	-362 252	-326 343
Résultat des fonds à affectation limitée	3 466 348	1 685 625
Résultat financier (dont titres et placements)	713 972	486 567
Variation des provisions (hors débiteurs)	29 713	-336 465
<b>Cash flow</b>	<b>5 119 829</b>	<b>3 194 134</b>
Variation des Débiteurs	-286 690	205 057
Variation des Autres débiteurs	19 137	-10 269
Variation des Stocks	-28 418	-41 386
Variation des Comptes de régularisation de l'actif	-255 213	-98 923
Variation des Fournisseurs	-139 301	413 387
Variation Créancier Etat de Genève - Contrat prestation 2018-2021	-	-
Variation Créancier Etat de Genève - Contrat prestation 2022-2025	-	-
Variation des Autres créanciers	-25 004	-9 642
Variation des Créanciers résidents	4 698	-9 676
Variation des Comptes de régularisation du passif	150 679	49 609
Variation actif immobilisé (libération garantie de loyers Caroubiers 20)	-	-
<b>I Flux de fonds relatifs à l'exploitation</b>	<b>4 559 718</b>	<b>3 692 290</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	-13 551 533	-649 366
Sortie d'immobilisations corporelles	89 845	3 651
Titres et placements	5 755 901	-2 953 253
Absorption du résultat déficitaire des titres (part supérieure à la dotation du fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres)	-	-
<b>II Flux de fonds relatifs aux investissements</b>	<b>-7 705 787</b>	<b>-3 598 968</b>
Subventions non dépensées 2018-2021 à restituer à l'Etat	-	-
Subventions non dépensées 2022-2025 à restituer à l'Etat	-	-

	2024	2023
<b>III Flux de fonds de financement</b>	-	-
<b>Total des flux de trésorerie I+II+III</b>	<b>-3 146 069</b>	<b>93 322</b>
Liquidités au 1er janvier	7 631 538	7 538 216
Liquidités au 31 décembre	4 485 468	7 631 538
<b>VARIATION DES LIQUIDITES</b>	<b>-3 146 069</b>	<b>93 322</b>



## **FONDATION FOYER-HANDICAP**

### **IV. TABLEAUX DE VARIATION DU CAPITAL**

## IV.1. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL - FONDS A AFFECTATION LIMITEE

2024									
(en CHF)	Valeur au 01.01	Dotations (1)	Attributions (2)	Utilisations (3)	Engagements / Transferts (4)	Produits sur cessions Immo	Autres	Valeur au 31.12	Résultats des fonds au 31.12 (1 à 4)
Fonds non engagés	8 107 929	-	2 306 289	-269 667	-409 092	-	-	9 735 460	1 627 531
Fonds engagés	25 303 257	-	2 500 000	-1 070 275	409 092	-	-	27 142 073	1 838 817
<b>TOTAL DES FONDS A AFFECTATION LIMITEE</b>	<b>33 411 186</b>	<b>-</b>	<b>4 806 289</b>	<b>-1 339 942</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 877 533</b>	<b>3 466 348</b>
Détails 2024									
(en CHF)	Valeur au 01.01	Dotations (1)	Attributions (2)	Utilisations (3)	Engagements / Transferts (4)	Produits sur cessions Immo	Autres	Valeur au 31.12	Résultats des fonds au 31.12 (1 à 4)
Fonds pour don en attente d'affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds non engagés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds destinés à l'amélioration des bâtiments et au développement des capacités d'accueil	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds non engagés	3 761 160	-	303 894	-52 942	-38 544	-	-	3 973 568	212 408
Fonds engagés (voir détail, IV.2)	24 351 196	-	2 500 000	-856 177	38 544	-	-	26 033 563	1 682 367
Fonds de soutien aux activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds non engagés	1 913 600	-	176 600	-42 196	-89 092	-	-	1 948 912	35 312
Fonds engagés	64 576	-	-	-17 875	99 092	-	-	145 793	81 217
Fonds vacances et loisirs des résidents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds non engagés	249 330	-	63 877	-123 850	-	-	-	189 357	-59 973
Fonds engagés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds destinés aux équipements des ateliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds non engagés	391 487	-	70 150	-33 579	-88 344	-	-	339 715	-51 772
Fonds engagés	308 917	-	-	-39 631	88 344	-	-	357 629	48 713

(en CHF)	Valeur au 01.01	Dotations (1)	Attributions (2)	Utilisations (3)	Engagements / Transferts (4)	Produits sur cessions immo	Autres	Valeur au 31.12	Résultats des fonds au 31.12 (1 à 4)
<b>Fonds destinés au renouvellement des véhicules</b>									
Fonds non engagés	678 580		977 445		-183 112			1 472 914	794 334
Fonds engagés	578 568			-156 592	183 112			605 088	26 520
<b>Fonds destinés à l'accompagnement à la retraite</b>									
Fonds non engagés	624 214		352	-17 100				607 465	-16 749
Fonds engagés	-							-	-
<b>Fonds destinés au 50ème anniversaire FFH</b>									
Fonds non engagés	-							-	-
Fonds engagés	-							-	-
<b>Fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres</b>									
Fonds non engagés - portefeuille spécifique J. Safra Sarasin	21 013							21 013	-
Fonds non engagés - Autres portefeuilles	468 544		713 972					1 182 516	713 972
<b>TOTAL DES FONDS A AFFECTATION LIMITEE</b>	<b>33 411 186</b>	<b>-</b>	<b>4 806 289</b>	<b>-1 339 942</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 877 533</b>	<b>3 466 348</b>

(en CHF)	Valeur au 01.01	Dotations (1)	Attributions (2)	Utilisations (3)	Engagements / Transferts (4)	Produits sur cessions immo	Autres	Valeur au 31.12	Résultats des fonds au 31.12, (1 à 4)
<b>2023</b>									
Fonds non engagés	6 867 747	-	2 577 919	-163 858	-1 642 424	-	-	7 639 385	771 638
Fonds engagés	24 857 814	-	468 544	-1 196 981	1 642 424	-	-	25 771 801	913 987
<b>TOTAL DES FONDS A AFFECTATION LIMITEE</b>	<b>31 725 561</b>	<b>-</b>	<b>3 046 463</b>	<b>-1 360 839</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 411 186</b>	<b>1 685 625</b>
<b>Détails 2023</b>									
(en CHF)	Valeur au 01.01.2023	Dotations (1)	Attributions (2)	Utilisations (3)	Engagements / Transferts (4)	Produits sur cessions immo	Autres	Valeur au 31.12.2023	Résultats des fonds au 31.12 (1 à 4)
Fonds pour don en attente d'affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds non engagés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonds destinés à l'amélioration des bâtiments et au développement des capacités d'accueil</b>									
Fonds non engagés	3 267 661		2 087 837	-11 499	-1 582 839			3 761 160	493 499
Fonds engagés (voir détail, IV.2)	23 625 749			-857 392	1 582 839			24 351 196	725 447
<b>Fonds de soutien aux activités</b>	<b>1 812 532</b>		<b>113 238</b>	<b>-4 826</b>	<b>-7 344</b>			<b>1 913 600</b>	<b>101 068</b>
Fonds non engagés	168 535			-111 303	7 344			64 576	-103 959
Fonds engagés									
<b>Fonds vacances et loisirs des résidents</b>	<b>303 407</b>		<b>56 471</b>	<b>-110 547</b>				<b>249 330</b>	<b>-54 077</b>
Fonds non engagés	-							-	-
Fonds engagés									
<b>Fonds destinés aux équipements des ateliers</b>									
Fonds non engagés	440 597		17 710	-14 579	-52 241			391 487	-49 110
Fonds engagés	305 413			-48 737	52 241			308 917	3 504

(en CHF)	Valeur au 01.01	Dotations (1)	Attributions (2)	Utilisations (3)	Engagements / Transferts (4)	Produits sur cessions immo	Autres	Valeur au 31.12	Résultats des fonds au 31.12. (1 à 4)
<b>Fonds destinés au renouvellement des véhicules</b>									
Fonds non engagés	407 652		280 580	-9 652				678 580	270 928
Fonds engagés	758 118			-179 549				578 568	-179 549
<b>Fonds destinés à l'accompagnement à la retraite</b>									
Fonds non engagés	635 898		1 070	-12 754				624 214	-11 684
Fonds engagés	-							-	-
<b>Fonds destinés au 50ème anniversaire FFH</b>									
Fonds non engagés	-							-	-
Fonds engagés	-							-	-
<b>Fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres</b>									
Fonds non engagés - portefeuille J. Sara Sarasin	-		21 013					21 013	21 013
Fonds non engagés - Autres portefeuilles	-		468 544					468 544	468 544
<b>TOTAL DES FONDS A AFFECTATION LIMITEE</b>	<b>31 725 561</b>	<b>-</b>	<b>3 046 463</b>	<b>-1 360 839</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 411 186</b>	<b>1 685 625</b>

**IV.2 TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL - FONDS ENGAGES DESTINES A L'AMELIORATION DES BÂTIMENTS ET AU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL**

Ci-dessous le détail des différents bâtiments.

2024	Valeur au 01.01.2024	Dotations	Attributions	Utilisations	Engagements / Transferts	Valeur au 31.12.2024
(en CHF)						
Résidence Gabrielle Sabet	1 848 423			-143 063		1 705 360
Caroubiers 5 café restaurant	0					0
Résidence Yamani / Cressy	978 041			-95 458	38 544	921 127
Caroubiers 3bis	415 823			-48 481		367 342
Résidence des Voirets	28 133			-5 452		22 682
Résidence des Voirets (travaux de 1992 à 1993)	-					-
Résidence des Voirets (travaux de 2005 à 2006)	495 999			-103 612		392 388
Résidence Petit-Lancy	542 358			-110 369		431 989
Immeuble 116 ch. Pont-de-Centenaire	701 818			-47 182		654 635
Rue du Collège (AKA)	6 335 763			-302 560		6 033 203
Le Rollet	13 004 837		2 500 000			15 504 837
<b>TOTAL DES FONDS ENGAGES DESTINES A L'AMELIORATION DES BÂTIMENTS ET AU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL</b>	<b>24 351 196</b>	<b>-</b>	<b>2 500 000</b>	<b>-856 177</b>	<b>38 544</b>	<b>26 033 563</b>

2023	Valeur au 01.01.2023	Dotations	Attributions	Utilisations	Engagements / Transferts	Valeur au 31.12.2023
(en CHF)						
Résidence Gabrielle Sabet	1 991 574			-143 150		1 848 423
Caroubiers 5 café restaurant	1 256			-1 256		0
Résidence Yamani / Cressy	995 369			-95 330	78 002	978 041
Caroubiers 3bis	464 304			-48 481		415 823
Résidence des Voirets	33 585			-5 452		28 133
Résidence des Voirets (travaux de 1992 à 1993)	-					-
Résidence des Voirets (travaux de 2005 à 2006)	599 611			-103 612		495 999
Résidence Petit-Lancy	652 727			-110 369		542 358
Immeuble 116 ch. Pont-de-Centenaire	749 000			-47 182		701 818
Rue du Collège (AKA)	6 638 323			-302 560		6 335 763
Le Rollet	11 500 000				1 504 837	13 004 837
<b>TOTAL DES FONDS ENGAGES DESTINES A L'AMELIORATION DES BÂTIMENTS ET AU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL</b>	<b>23 625 749</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-857 392</b>	<b>1 582 839</b>	<b>24 351 196</b>

## IV.3 TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL - FONDS FONDATION ET CAPITAL

**FONDS FONDATION**

<b>2024</b>		Valeur au 01.01.2024	Dotations	Attributions	Utilisations	Engagements / Transferts	Valeur au 31.12.2024
(en CHF)							
Hospice Général		2 000 000	0	0	0	0	2 000 000
Fondation Yamani		5 000 000	0	0	0	0	5 000 000
<b>FONDS FONDATION</b>		<b>7 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>

<b>2023</b>		Valeur au 01.01.2023	Dotations	Attributions	Utilisations	Engagements / Transferts	Valeur au 31.12.2023
(en CHF)							
Hospice Général		2 000 000	0	0	0	0	2 000 000
Fondation Yamani		5 000 000	0	0	0	0	5 000 000
<b>FONDS FONDATION</b>		<b>7 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>

**CAPITAL DE LA FONDATION**

<b>2024</b>		Valeur au 01.01.2024	Dotations	Attributions	Utilisations	Engagements / Transferts	Valeur au 31.12.2024
(en CHF)							
Capital versé		20 000					20 000
Capital libre		1 998 242					1 998 242
Capital lié		0					0
Résultats cumulés 2022-2025		383 541		-141 066			242 475
Résultats cumulés périodes précédentes							0
<b>CAPITAL DE LA FONDATION</b>		<b>2 401 783</b>	<b>0</b>	<b>-141 066</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 260 717</b>

<b>2023</b>		Valeur au 01.01.2022	Dotations	Attributions	Utilisations	Engagements / Transferts	Valeur au 31.12.2022
(en CHF)							
Capital versé		20 000					20 000
Capital libre		1 998 242					1 998 242
Capital lié		0					0
Résultats cumulés 2018-2021		206 996		176 545			383 541
Résultats cumulés périodes précédentes							0
<b>CAPITAL DE LA FONDATION</b>		<b>2 225 238</b>	<b>0</b>	<b>176 545</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 401 783</b>



## **FONDATION FOYER-HANDICAP**

### **V. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2024**

## V.1 INFORMATIONS GENERALES

---

### Liens avec des organisations liées

La Fondation Foyer-Handicap (ci-après : FFH) est liée à l'Association Foyer-Handicap, dont les statuts (du 9 décembre 2008 et leurs modifications du 31 janvier 2011) précisent le but exclusif ; soit de soutenir la FFH, à qui elle attribue toutes ses ressources.

La FFH est membre de la Commission d'aide à la vie indépendante (CAVI).

La FFH est membre de INSOS-Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La FFH est membre de INSOS-Suisse depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

La FFH est membre de la Commission cantonale d'Indication, représentant le domaine du handicap physique.

### Surendettement

Actuellement, cette disposition ne s'applique pas à la FFH.

### Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun fait significatif intervenu après la date de la clôture des comptes n'est susceptible de modifier les états financiers présentés.

### Cautionnement

Néant

### Leasing

Néant

### Engagements de prévoyance

La FFH est affiliée auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (ci-après : CPEG et anciennement CEH) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il n'y a aucun engagement envers la CPEG au 31 décembre 2024 (aucun en 2023).

### Bilan

Les « titres et placements » historiquement comptabilisés sous l'actif immobilisé sont depuis 2019 comptabilisés sous l'actif circulant et les comptes bancaires sous gestion s'agissant des placements financiers de la fondation sont depuis 2019 comptabilisés séparément dans les liquidités.

Par ailleurs, les "achats avant mise en service" historiquement comptabilisés dans le compte de régularisation de l'actif sont depuis 2019 comptabilisés sous les immobilisations.

## V.2 INDICATIONS SUR LA REALISATION D'UNE EVALUATION DES RISQUES

---

Le Conseil de Fondation procède régulièrement à l'évaluation des risques principaux et suit le système de Contrôle Interne (SCI) en place depuis 2009 et validé à cette occasion par le service d'audit interne de l'Etat (ci-après : SAI et anciennement ICF). Le suivi des contrôles prévus dans les procédures en place ainsi que le traitement des risques a été assuré durant l'année 2024 par le Comité de Direction, pour lui le comité de pilotage contrôle interne (constitué de 4 membres du comité de direction et d'un collaborateur des ressources humaines). Le comité de pilotage a nommé 4 auditeurs internes chargés de réaliser des audits au sein de la fondation. En 2024, un audit interne a été finalisé au sein de l'atelier des Voirêts et du Petit-Lancy spécifiquement sur les processus de tarification et de facturation et 2 audits au format « GRESI » ont été réalisés au sein de résidences. Le Comité d'audit, lors de sa séance du 12 novembre 2024, a abordé en particulier la revue du portefeuille assurance chose et la refonte de l'application informatique de la gestion de la qualité.

## V.3 APPLICATION DES NORMES SWISS GAAP RPC ET DE LA PROCEDURE DE BOUCLEMENT 2023

---

Conformément à la procédure de boucllement émise par le Département de la cohésion sociale (ci-après : DCS), la FFH a établi les états financiers clos le 31 décembre 2024 selon les exigences des normes Swiss GAAP RPC. S'agissant de l'application des normes Swiss GAAP RPC dans le cadre du boucllement 2024, il y a lieu de mentionner la dérogation figurant ci-après.

### **Swiss GAAP RPC 16 - Engagements de prévoyance**

En application de la procédure de boucllement 2024 du DCS, il est à préciser que le montant du déficit technique de la FFH (engagements conditionnels), communiqué par la CPEG est, au 31 décembre 2024, de CHF 22.1 mios (en 2023 CHF 22.3 mios).

Ce montant n'a pas fait l'objet d'une constitution de provision au 31 décembre 2024 dans les comptes de la FFH, en dérogation à la norme Swiss GAAP RPC 16.

#### V.4 PRINCIPES REGISSANT LA PRESENTATION ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

---

La FFH est notamment soumise à la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003 (LIPH - K 1 36) ainsi qu'à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat du 4 octobre 2013 (LGAF - D 1 05), dont l'article 1 chiffre 4 édicte les principes comptables applicables aux institutions dont le volume des comptes ne justifie pas l'application des normes IPSAS ou IRFS. Par arrêté du 9 mai 2007, le Conseil d'Etat a défini les entités soumises à ces normes et à leurs directives d'application (DiCo-GE).

Etant donné que la FFH ne fait pas partie de cette liste d'établissements, elle applique, conformément à cet arrêté, les normes Swiss GAAP RPC. La FFH est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF). Un contrat de prestations a été conclu avec le DCS en date du 21 avril 2022 pour la période 2022-2025. La loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LSGAF D 1 10) et les règlements d'application constituent les dispositions de référence.

Les normes additionnelles applicables au bouclement de l'exercice 2024 sont constituées de la procédure du DCS en matière de bouclement annuel des comptes des entités subventionnées du 31 octobre 2018 et mise à jour le 15 octobre 2024 (procédure\_0101\_v01 - Bouclement 2024-secteur EPH), de la directive transversale en matière de présentation et révision des états financiers des entités subventionnées du 4 juin 2024 (EGE-02-04\_v6) ainsi que de la directive transversale en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées du 1<sup>er</sup> février 2024 (EGE-02-07\_v4).

Finalement, les dispositions relatives à la comptabilité analytique émises dans le cadre de la Convention Intercantonale relative aux Institutions Sociales (CIIS) constituent également des dispositions de référence.

##### **Principes de comptabilisation :**

Le principe des coûts d'acquisition ou de production est appliqué d'une manière générale à la présentation des comptes. Ce principe repose également sur le concept de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. La FFH applique le plan comptable Curaviva, conformément à la procédure de bouclement du DCS.

Les actifs circulants sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des corrections de valeur nécessaires au 31 décembre.

Les titres et placements sont évalués à leur valeur actuelle basée sur les prix de marchés des titres cotés.

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements et corrections de valeur nécessaires au 31 décembre. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition selon la méthode linéaire et portés directement en déduction des actifs concernés.

Les fonds étrangers sont évalués selon leur valeur nominale au 31 décembre.

Les provisions sont des estimations des risques sur certains postes du bilan.

Les subventions de construction et d'équipement ainsi que les fonds affectés sont comptabilisés au passif selon le principe des produits différés. La valeur résiduelle au 31 décembre correspond à l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier ainsi qu'aux attributions et dotations de l'exercice déduction faite des produits différés de l'exercice.

## V.5 INDICATIONS RELATIVES AU BILAN

### V.5.1 Composition de l'actif

La composition de l'actif de la FFH est présentée pour les exercices 2024 et 2023

#### Composition en % du total de l'actif

au 31 décembre	2024	2023
Liquidités	8.36%	15.07%
Titres et placements	20.38%	34.37%
Créances	2.22%	1.74%
Stocks	0.74%	0.73%
Comptes de régularisation	5.22%	5.03%
Immeubles en propriété	30.28%	33.63%
Immeubles de tiers	3.26%	4.09%
Equipements et véhicules	1.75%	1.68%
Achat avant mise en service	27.78%	3.66%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

### V.5.2 Créances

Pour les débiteurs pensionnaires, CHF126'643.-- concernent une succession en cours suite au décès d'une résidente. Les biens immobiliers ou la fortune personnelle de celle-ci devraient permettre de recouvrir cette créance.

#### Détails relatifs aux créances et à la provision pour pertes sur créances irrécouvrables

au 31 décembre	2024	2023
Débiteurs pensionnaires	629 127	601 295
Débiteurs des ateliers	770 788	516 792
Divers débiteurs	96 753	91 892
Autres débiteurs (Impôts anticipé, etc.)	10 003	29 140
Perte de valeur sur débiteurs	-317 104	-358 878
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 567</b>	<b>880 240</b>

### V.5.2.1 Dépréciation sur débiteurs

---

Conformément à la procédure de bouclement du DCS, le détail de la provision pour pertes sur débiteurs avec les motifs et risques y référents.

<b>Motif de la dépréciation</b>	<b>Taux de dépréciation</b>	<b>Montant de la provision</b>
Débiteur décédé	100%	-
Litiges	100%	-
Contentieux	100%	-
Poursuites	100%	-
Maturité inférieure à 3 mois	10%	12 148
Maturité inférieure à 6 mois	20%	12 380
Maturité inférieure à 12 mois	50%	32 220
Maturité supérieure à 12 mois	100%	260 355
<b>Total provision perte sur débiteurs</b>		<b>317 104</b>

### V.5.3 Stocks

---

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique en janvier 2025. Les objets sont valorisés à leur coût d'acquisition, déduction faite d'un taux d'obsolescence calculé en fonction de la couverture du chiffre d'affaires en mois.

### V.5.4 Comptes de régularisation de l'actif et du passif

Le détail des comptes de régularisation de l'actif ainsi que du passif figurent ci-après.

#### Détails relatifs aux comptes de régularisation de l'actif

au 31 décembre	2024	2023
Cotisations sociales et autres charges de personnel	1 380 816	1 205 224
Entretien et coût d'utilisation des installations	73 480	101 771
Frais de bureau et d'administration	48 460	57 650
Assurances et autres charges	93 634	128 191
Animations et loisirs	0	0
Vivres et boissons	0	690
Energie	1 515	1 515
<b>Charges payées d'avance</b>	<b>1 597 905</b>	<b>1 495 041</b>
Cotisations sociales et autres charges de personnel	44 376	71 792
Subvention aux équipements	80 639	7 415
Remboursements transports SPC	972 101	894 436
Produits des Loyers et des prestations	65 322	20 274
Intérêts courus portefeuille placements	8 188	12 415
Divers	35 256	47 200
<b>Produits à recevoir</b>	<b>1 205 881</b>	<b>1 053 533</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 803 786</b>	<b>2 548 573</b>

#### Détails relatifs aux comptes de régularisation du passif

au 31 décembre	2024	2023
Cotisations sociales et autres charges de personnel	125 321	5 526
Animations et loisirs	0	0
Besoins médicaux	6 224	4 855
Entretien et coût d'utilisation des installations	27 824	8 959
Energie	75 459	67 584
Entretien et coûts des véhicules	12 078	12 642
Frais de bureau et d'administration	27 040	19 031
Matériel pour les ateliers	8 502	8 774
Assurances et autres charges	383	5 590
<b>Charges à payer</b>	<b>282 831</b>	<b>132 962</b>
Produits des prestations	810	
<b>Produits reçus d'avance</b>	<b>810</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>283 641</b>	<b>132 962</b>

## V.5.5 Immeubles en propriétés et de tiers : informations générales

Les informations générales relatives aux immeubles en propriété figurent ci-après.

### Principes régissant les amortissements

#### Immeubles en propriété

Terrain 0%

Bâtiment 2%

Installations fixes de 5 à 10%

#### Immeubles de tiers

Installations fixes subventionnées par l'OFAS 4%

Installations fixes de 5 à 10%

### Cédules hypothécaires libres d'engagements

CHF 2 160 000 Parcelle 2324, Rue des Caroubiers 7, 1227 Carouge

### Cédule hypothécaire grevée d'engagement

CHF 17 000 000 Parcelle 7746, 1228 Plan-les-Ouates

CHF 2 000 000 Parcelle 2324, 7 Rue des Caroubiers, 1227 Carouge

CHF 180 000 Parcelle 3287, 24 Rue du Collège, 1227 Carouge

### Valeurs d'assurance incendie

<b>Bâtiments</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Rue des Caroubiers 7	15 399 200	14 458 800
Rue des Caroubiers 3bis	2 421 800	2 273 900
Route de Loëx 97-99	20 460 200	19 210 700
Chemin des Palettes 37-39	3 095 800	2 906 700
Rue du Collège 24	10 875 060	9 724 700
<b>Améliorations immobilières</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Chemin des Palettes 37-39-41	3 573 500	3 573 500
Chemin du Pont-du-Centenaire 116	657 500	657 500
Rue des Caroubiers 5 - Café Ô5	907 500	907 500
Rue des Caroubiers 7 - Boulangerie 7Extra	175 000	175 000
<b>Serre et tables de culture</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Route de Loëx 99	800 500	800 500

L'augmentation de valeur d'assurance incendie est adaptée à l'indice des prix à la construction.

Ces valeurs ne tiennent compte que des parties dont la Fondation est propriétaire.

Le taux de sinistralité pour l'année 2024 est de 0%.

**Subventions en nature : droits de superficie**

Parcelle	Situation	Échéance	Valeur		
2324	Rue des Caroubiers 7, 1227 Carouge	2073	CHF	25 695	Gratuit
11533 11534	Route de Loëx 97-99, 1232 Confignon	2058	CHF	52 500	Gratuit
3255	Chemin des Palettes 37-39, 1212 Grand-Lancy	2043		Non communiquée	Gratuit
2887	Rue du Collège 24, 1227 Carouge	2075 renouvelable	CHF	60 000	Payant

La Fondation a obtenu un droit de superficie non immatriculé au registre foncier, à titre gratuit, de 183m<sup>2</sup> pour la parcelle 3255, qui a permis les travaux de rénovation et d'extension de la résidence et de l'atelier des Voirets.

### V.5.5.1 Immeubles en propriété

Conformément à la procédure de bouclage du DCS, les actifs acquis dès 2013 sont présentés selon leur source de financement. Les réfections courantes de tous les sites ont été réalisées dans les charges habituelles d'entretien.

	Investissements au 01.01.2024	Investissements 2024	Désinvestissements 2024	Investissements au 31.12.2024	Amort. cumulés au 01.01.2024	Amort 2024	Désamortissements 2024	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur nette au 31.12.2024
Immeuble 7 Caroubiers	4 966 920			4 966 920	3 533 584	101 719		3 635 303	1 331 617
Installations fixes 7 Caroubiers	7 637 319			7 637 319	6 146 799	125 318		6 272 117	1 365 202
Installations fixes 7 Caroubiers financées par FFH dès 2013	229 798			229 798	118 996	14 639		133 634	96 164
<b>Sous-total</b>	<b>12 834 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 834 037</b>	<b>9 799 379</b>	<b>241 676</b>	<b>0</b>	<b>10 041 054</b>	<b>2 792 982</b>
Immeubles site de Cressy	9 669 499		38 544	9 708 043	4 250 219	193 322		4 443 541	5 264 502
Installations fixes site de Cressy	7 448 331			7 448 331	7 039 676	34 896		7 074 572	373 759
<b>Sous-total</b>	<b>17 117 830</b>	<b>38 544</b>	<b>0</b>	<b>17 156 374</b>	<b>11 289 895</b>	<b>228 218</b>	<b>0</b>	<b>11 518 113</b>	<b>5 638 261</b>
Terrain 3 bis Caroubiers	384 803			384 803	0	0		0	384 803
Immeuble 3 bis Caroubiers	1 165 247			1 165 247	489 402	23 305		512 707	652 540
Installations fixes 3 bis Caroubiers	1 107 335			1 107 335	1 084 122	3 485		1 087 607	19 728
<b>Sous-total</b>	<b>2 657 385</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 657 385</b>	<b>1 573 524</b>	<b>26 789</b>	<b>0</b>	<b>1 600 314</b>	<b>1 057 071</b>
Terrain 116 ch. du Pont-du-Centenaire	130 600			130 600	0	0		0	130 600
Immeuble 116 ch. du Pont-du-Centenaire	905 400			905 400	381 423	16 374		397 797	507 603
Installations fixes 116 ch. du Pont-du-Centenaire	701 750		39 364	741 114	611 977	39 196		651 173	89 941
<b>Sous-total</b>	<b>1 737 750</b>	<b>39 364</b>	<b>0</b>	<b>1 777 114</b>	<b>993 400</b>	<b>55 570</b>	<b>0</b>	<b>1 048 970</b>	<b>728 145</b>
Terrain, immeuble et installations fixes 24 rue du Collège	8 461 875			8 461 875	2 120 858	303 379		2 424 237	6 037 638
<b>Sous-total</b>	<b>8 461 875</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 461 875</b>	<b>2 120 858</b>	<b>303 379</b>	<b>0</b>	<b>2 424 237</b>	<b>6 037 638</b>

	Investissements au 01.01.2024	Investissements 2024	Désinvestissements 2024	Investissements au 31.12.2024	Amort. cumulés au 01.01.2024	Amort 2024	Désamortissements 2024	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur nette au 31.12.2024
Achats avant mise en service :	89 845	93 402	-89 845	93 402	0	0	0	0	93 402
Travaux appartements et									
Projet Le Rolliet	1 765 376	13 054 778		14 820 154	0	0		0	14 820 154
Sous-total	1 855 220	13 148 180	-89 845	14 913 556	0	0	0	0	14 913 556
<b>TOTAL DES IMMEUBLES EN PROPRIETE</b>	<b>44 664 097</b>	<b>13 226 089</b>	<b>-89 845</b>	<b>57 800 342</b>	<b>25 777 056</b>	<b>855 632</b>	<b>0</b>	<b>26 632 688</b>	<b>31 167 653</b>

## V.5.5.2 Immeubles de tiers

Sites des Voirets, du Petit Lancy et du 5 Caroubiers

Conformément à la procédure de bouclage du DCS, les actifs acquis dès 2013 sont présentés selon leur source de financement.

	Invest. au 01.01.2024	Invest. 2024	Désinvestissements 2024	Investissements au 31.12.2024	Amort. cumulés au 01.01.2024	Amort. 2024	Désamortissements 2024	Amort. cumulés au 31.12.2024	Valeur nette au 31.12.2024
<b>Résidence et Atelier des Voirets</b>									
<i>Travaux 1992-1993</i>									
Installations fixes Voirets OFAS	1 852 665			1 852 665	1 852 665			1 852 665	0
Installations fixes Voirets avant 2013	4 559 167			4 559 167	4 559 167			4 559 167	0
<b>Sous-total</b>	<b>6 411 832</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 411 832</b>	<b>6 411 832</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 411 832</b>	<b>0</b>
<i>Travaux 2006-2008</i>									
Installations fixes Voirets OFAS	999 957			999 957	609 617	40 033		649 650	350 307
Installations fixes Voirets avant 2013	2 061 350			2 061 350	1 565 384	103 612		1 688 996	392 354
<b>Sous-total</b>	<b>3 061 307</b>			<b>3 061 307</b>	<b>2 175 001</b>	<b>143 644</b>	<b>0</b>	<b>2 318 646</b>	<b>742 661</b>
Installations fixes - financées par FFH / fonds	69 124			69 124	38 714	7 622		46 336	22 788
<b>Total Résidence et Atelier des Voirets</b>	<b>9 542 263</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 542 263</b>	<b>8 625 547</b>	<b>151 266</b>	<b>0</b>	<b>8 776 813</b>	<b>765 450</b>
<b>Résidence et Atelier du Petit-Lancy</b>									
Installations fixes OFAS	1 468 969			1 468 969	880 529	59 099		939 527	529 442
Installations fixes avant 2013	2 144 423			2 144 423	1 602 065	110 369		1 712 434	431 989
<b>Total Résidence et Atelier du Petit- Lancy</b>	<b>3 613 392</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 613 392</b>	<b>2 482 593</b>	<b>169 368</b>	<b>0</b>	<b>2 651 961</b>	<b>961 431</b>
<b>Café restaurant ÔS</b>									
Installations fixes - financées par FFH / fonds	161 445			161 445	135 974	3 338		139 311	22 133
<b>Total Café restaurant ÔS</b>	<b>161 445</b>			<b>161 445</b>	<b>135 974</b>	<b>3 338</b>	<b>0</b>	<b>139 311</b>	<b>22 133</b>
<b>TOTAL DES IMMEUBLES DE TIERS</b>	<b>13 317 099</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 317 099</b>	<b>11 244 114</b>	<b>323 972</b>	<b>0</b>	<b>11 568 086</b>	<b>1 749 014</b>

**V.5.6 Equipements et véhicules**

Les taux d'amortissement appliqués en 2024 respectent les seuils maximaux de la directive de la Convention Intercontinentale relative aux Institutions Sociales (CIS). Les taux d'amortissements appliqués à ces actifs immobilisés sont les suivants : mobilier (5 à 10%), équipements d'exploitation (5 à 10%), literie et vaisselle (10 à 33%), véhicules légers (20%), véhicules adaptés (10 à 14.2%), informatique et communication (10 à 33%).

Le seuil d'activation pour une immobilisation se monte à CHF 3'000.-.

Les actifs immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des fonds d'amortissements, selon la méthode linéaire.

Conformément à la procédure de bouclage du DCS, les actifs acquis dès 2013 sont présentés selon leur source de financement.

	Investissements au 01.01.2024	Investissements 2024	Désinvestissements 2024	Investissement s au 31.12.2024	Amortissements cumulés au 01.01.2024	Amortissements 2024	Désamortissements 2024	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur nette au 31.12.2024
<b>Mobilier</b>									
Avant 2013	383 973			383 973	383 973			383 973	0
Financé par FFH	12 356			12 356	9 628	833		10 460	1 896
Financé par fonds	17 402			17 402	17 243	159		17 402	0
<b>Equipements</b>									
Avant 2013	1 637 821			1 637 821	1 637 821			1 637 821	0
Financés par FFH	378 305			378 305	327 822	16 957		344 779	33 526
Financés par subvention	129 615	30 469		160 084	38 833	13 361		52 194	107 890
Financés par fonds	489 882	71 651		561 534	409 342	28 730		438 072	123 462
Achats avant mise en service	0			0	-			0	0
<b>Literie &amp; vaisselle</b>									
Avant 2013	268 633			268 633	268 633			268 633	0
Financés par FFH	58 420			59 420	53 398	775		54 173	5 247
Financés par Fonds	45 423	71 656		117 080	28 368	5 997		34 365	82 714
<b>Véhicules légers</b>									
Avant 2013	31 664			31 664	31 664			31 664	0
<b>Véhicules adaptés</b>									
Avant 2013	2 290 901			2 290 901	2 290 901			2 290 901	0
Financés par FFH	5 664			5 664	1 686	809		2 496	3 168
Financés par fonds	1 760 274	142 589		1 902 863	1 181 706	156 862		1 338 587	564 295
Achats avant mise en service	0			0	0			0	0
<b>Informatique &amp;</b>									
Avant 2013	422 239			422 239	422 239			422 239	0
Financés par FFH	200 559	9 078		209 638	182 248	8 537		190 785	18 853
Financés par fonds	734 339			734 339	733 847	491		734 339	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 868 472</b>	<b>325 444</b>	<b>0</b>	<b>9 193 916</b>	<b>8 019 355</b>	<b>233 510</b>	<b>0</b>	<b>8 252 865</b>	<b>941 051</b>

### V.5.7 Titres et placements

Conformément à la procédure de boucllement du DCS et aux Swiss Gaap RPC, les titres et placements sont présentés en actifs circulants et valorisés à la valeur de marché. Les comptes courants liés à ces placements financiers sont quant à eux comptabilisés en liquidités.

Composition des placements au 31 décembre	2024		2023	
Liquidités des placements	41 622	0.38%	530 910	2.96%
Placements fiduciaire et devises à terme	1 175 009	10.70%	3 165 772	17.65%
Obligations et placements similaires	8 394 623	76.45%	9 402 896	52.41%
Actions et placements similaires	373 854	3.40%	2 965 404	16.53%
Investissements alternatifs et autres placements	995 778	9.07%	1 875 066	10.45%
<b>TOTAL</b>	<b>10 980 887</b>	<b>100.00%</b>	<b>17 940 048</b>	<b>100.00%</b>

Les établissements bancaires assurent la gestion du portefeuille de la FFH et transmettent, à échéance régulière, l'état du portefeuille ainsi que le détail des mouvements opérés sur les titres. Ces reportings permettent un suivi et un contrôle de la gestion des portefeuilles, assurés en interne par la Commission finances et placements nommée par le Conseil de Fondation, mais également par un expert financier externe à la FFH.

Jusqu'en 2019, la méthode d'évaluation utilisée était celle dite de prix de revient et de ce fait n'enregistrait pas les plus-values non-réalisées dans une optique prudentielle de placements à long terme. Depuis 2019, la méthode d'évaluation a été changée en comptabilisant les titres à la valeur de marché et tout en constituant un Fonds permettant d'absorber les fluctuations de cours impactant les résultats financiers des titres (cf. V.5.11).

La pratique de placement de la FFH s'inspire de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle, survivants et invalidité (OPP2).

Le portefeuille spécifique J. Safra Sarasin, lié au fonds d'accompagnement à la retraite, présente une valeur de CHF 777'174.-- au 31.12.2024 et CHF 717'498.-- au 31.12.2023, soit une variation de valeur de CHF 59'676.--.

### V.5.8 Créanciers résidents

La FFH a géré le forfait de dépenses personnelles (FDP) de 48 résidents durant l'exercice 2024. Gestion relativement stable depuis 2018 avec la prise en charge de la gestion des FDP des résidents bénéficiant d'une mesure de protection gérée par le service de protection de l'adulte (SPAd).

Le solde au 31 décembre 2024 concerne 58 résidents. Cette gestion a été effectuée conformément à la directive en lien avec les résidents émise par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (ci-après : OAIS et ex-DGAS).

au 31 décembre	2024	2023
Forfait dépenses personnelles	44 889	40 190
Avances*	41 107	62 219
<b>TOTAL</b>	<b>85 996</b>	<b>102 409</b>

\* Ce montant concerne 16 résidents.

### V.5.9 Provisions

Conformément à la procédure de bouclage du DCS, la provision pour vacances et heures supplémentaires est comptabilisée sur un compte spécifique de provision à court terme.

Conformément à la recommandation et à la procédure de bouclage du DCS, une provision pour rétrocession de subventions a été constituée car le taux d'occupation des ateliers atteint 80.67% en 2024 (inférieur à la cible fixée à 85% dans le contrat de prestation 2022-2025).

Provisions	Valeur au 01.01.2024	Utilisation	Dissolution	Constitution	Valeur au 31.12.2024
Vacances et heures supplémentaires	509 152		-509 152	633 639	633 639
Pertes sur débiteurs	358 878		-358 878	317 104	317 104
Provision pour rétrocession partielle subvention	299 000		-299 000	212 000	212 000
Provision pour risques et litiges	26 000		-26 000	60 000	60 000
Provisions diverses	-				-
<b>Total (hors pertes sur débiteurs)</b>	<b>834 152</b>				<b>905 639</b>

Provisions	Valeur au 01.01.2023	Utilisation	Dissolution	Constitution	Valeur au 31.12.2023
Vacances et heures supplémentaires	614 272		-614 272	509 152	509 152
Pertes sur débiteurs	374 819		-15 941		358 878
Provision pour rétrocession partielle subvention	293 000		-293 000	299 000	299 000
Provision pour risques et litiges	34 650		-34 650	26 000	26 000
Provisions diverses	212 755		-212 755		0
<b>Total (hors pertes sur débiteurs)</b>	<b>1 154 677</b>				<b>834 152</b>

### V.5.10 "Subventions à la construction - OFAS" et "Subventions à la construction et aux équipements d'ateliers - Etat de Genève"

Pour l'exercice 2024, les engagements conditionnels de la FFH, en raison des subventions à la construction, ont été évalués en tenant compte d'une période de remboursement de 25 ans pour les montants reçus de l'OFAS conformément aux règles en vigueur au moment de leur réception.

Concernant les subventions à la construction reçues de l'Etat de Genève et suite à la modification de la LIPH, la partie de la subvention non acquise au bénéficiaire au 31 décembre 2008 demeure restituable pendant 50 ans déduction faite de la durée d'utilisation du bien.

Concernant les subventions aux équipements, conformément à la procédure de bouclage du DCS, la durée résiduelle a été fixée à 15 ans.

Subventions à la construction OFAS	Dates	Montants encaissés	Montants à recevoir	Engagements conditionnels au 31.12.2024	Engagements conditionnels au 31.12.2023
Résidence Gabrielle Sabet	1989	3 283 043		306 681	336 257
Résidence Gabrielle Sabet	1995	143 941		10 881	11 486
Résidence Gabrielle Sabet	1995	955 900		72 265	76 280
Résidence Yamani/Cressy	2002	4 551 985		1 109 099	1 256 837
Caroubiers 3bis	2004	266 866		70 013	78 864
Résidence - Atelier des Voirets	1998	1 853 865		0	0
Résidence - Atelier des Voirets	2006	88 667		30 865	34 411
Résidence - Atelier des Voirets	2009	911 290		329 135	365 588
Résidence - Atelier du Petit-Lancy	2011	1 465 000		546 737	605 368
<b>TOTAL</b>		<b>13 520 557</b>	<b>0</b>	<b>2 475 677</b>	<b>2 765 091</b>

Subventions à la construction Etat de Genève	Dates	Montants encaissés	Montants à recevoir	Engagements conditionnels au 31.12.2024	Engagements conditionnels au 31.12.2023
Résidence Gabrielle Sabet	1985	850 000		79 012	86 658
Résidence Yamani - Atelier de Cressy	2002	5 655 000		1 699 870	1 762 137
Caroubiers 3bis	2000	330 000		86 575	97 520
<b>TOTAL</b>		<b>6 835 000</b>	<b>0</b>	<b>1 865 457</b>	<b>1 946 325</b>

Subventions aux équipements Etat de Genève	Dates	Montants encaissés	Montants à recevoir	Engagements conditionnels au 31.12.2024	Engagements conditionnels au 31.12.2023
Equipements 2009 - 2013	2009 - 2013	192 505		112 940	104 909
<b>TOTAL</b>		<b>192 505</b>	<b>0</b>	<b>112 940</b>	<b>104 909</b>

Conformément à la procédure de bouclier du DCS, la valeur résiduelle des subventions à la construction a été portée au passif du bilan. Les produits différés de ces subventions figurent comme produits non monétaires sous la rubrique "Produits différés des subventions" dans le compte d'exploitation.

<b>Subventions à la construction OFAS</b>	<b>Montants considérés</b>	<b>Produits différés 2023</b>	<b>Produits différés 2024</b>	<b>Solde de subventions au 31.12.2023</b>	<b>Solde de subventions au 31.12.2024</b>
Résidence Gabrielle Sabet	3 283 043	29 576	29 576	336 257	306 681
Résidence Gabrielle Sabet	143 941	605	605	11 486	10 881
Résidence Gabrielle Sabet	955 900	4 015	4 015	76 280	72 265
Résidence Yamani/Cressy	4 551 985	147 738	147 738	1 256 837	1 109 099
Caroubiers 3bis	266 866	8 851	8 851	78 864	70 013
Résidence - Atelier des Voirets	1 853 865	0	0	0	
Résidence - Atelier des Voirets	88 667	3 547	3 547	34 411	30 865
Résidence - Atelier des Voirets	911 290	36 453	36 453	365 588	329 135
Résidence - Atelier du Petit-Lancy	1 465 000	58 631	58 631	605 368	546 737
<b>TOTAL</b>	<b>13 520 557</b>	<b>289 414</b>	<b>289 414</b>	<b>2 765 091</b>	<b>2 475 677</b>

<b>Subventions à la construction et aux équipements Etat de Genève</b>	<b>Montants considérés</b>	<b>Produits différés 2023</b>	<b>Produits différés 2024</b>	<b>Solde de subventions au 31.12.2023</b>	<b>Solde de subventions au 31.12.2024</b>
Résidence Gabrielle Sabet	850 000	7 656	7 656	86 668	79 012
Résidence Yamani - Atelier de Cressy	5 655 000	62 267	62 267	1 762 137	1 699 870
Caroubiers 3bis	330 000	10 945	10 945	97 520	86 575
Equipements	192 505	11 364	11 627	104 909	112 940
<b>TOTAL</b>	<b>7 027 505</b>	<b>92 232</b>	<b>92 495</b>	<b>2 051 234</b>	<b>1 978 396</b>

<b>Total Produits différés des subventions</b>	<b>381 646</b>	<b>381 909</b>
--	----------------	----------------

### V.5.11 Fonds à affectation limitée

Le tableau de variation du capital renseigne sur les mouvements relatifs aux fonds à affectation limitée. En conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, des règlements émanant du Conseil de Fondation régissent l'utilisation des fonds à affectation limitée.

Les contreparties de ces fonds affectés au niveau des rubriques de l'actif au bilan sont identifiés individuellement dès l'exercice 2013. L'historique n'a pas pu être retraité en raison du financement aux origines multiples des immobilisations corporelles.

Tous les dons reçus par la FFH sont affectés selon la volonté des donateurs. Par souci d'efficacité, les dons reçus et non affectés par les donateurs, sont regroupés et affectés à un fonds existant sur la base d'une décision annuelle du Conseil de Fondation (Fonds destiné au renouvellement des véhicules de la Fondation pour l'année 2024).

Le résultat financier de l'exercice lié aux placements de la fortune de la FFH (s'élevant à CHF 718'999.--) a été attribué au Fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres.

#### Fonds destinés à l'amélioration des bâtiments et au développement des capacités d'accueil

<u>But</u>	Contribuer aux frais d'entretien extraordinaires, à la rénovation des bâtiments dont la FFH est propriétaire ou à l'adaptation des surfaces louées ainsi qu'à l'amélioration et au développement des capacités d'accueil de la FFH.
<u>Date d'adoption du règlement</u>	9 décembre 2008. Une mise à jour du règlement a été effectuée le 28 juin 2016.
<u>Origine</u>	Le fonds est alimenté par des dons privés ou institutionnels affectés à cet effet par le donateur ou en vertu des attributions décidées par le Bureau ou par le Conseil de Fondation.
<u>Modalité d'utilisation</u>	Lorsque la FFH élabore un projet d'entretien massif de rénovation, de développement ou d'extension des capacités d'hébergement, le Bureau de la Fondation décide, en fonction des fonds disponibles affectés, de l'utilisation du Fonds pour le financement et la réalisation dudit projet. Le Conseil de Fondation est informé de la décision lors de la séance suivant la décision.
<u>Engagement annuel</u>	Un montant de CHF 91'486.-- a été dépensé/engagé en 2024 pour notamment la rénovation du balcon de la résidence Yamani, pour le remplacement du système d'interphone de l'immeuble Annette Kaplun et pour le changement et réparation de moteurs de portes automatiques.

**Fonds de soutien aux activités**

<u>But</u>	Contribuer aux frais liés aux activités développées par la FFH.
<u>Date d'adoption du règlement</u>	22 avril 2015 avec une entrée en vigueur en 2014. Une mise à jour du règlement été effectuée le 28 juin 2016.
<u>Origine</u>	Le fonds est alimenté par des dons privés ou institutionnels affectés à cet effet par le donateur ou en vertu des attributions décidées par le Bureau ou par le Conseil de Fondation.
<u>Modalité d'utilisation</u>	Le Bureau a la responsabilité de décider de toute utilisation des montants financiers destinés à couvrir des frais conformes aux buts du présent fonds. Le donateur ayant émis une intention particulière, le Bureau veillera à sa bonne application. Le Bureau peut déléguer cette responsabilité à la Direction générale.
<u>Engagement annuel</u>	Un montant de CHF 105'888.-- a été engagé/utilisé pour l'achat de moyens auxiliaires pour les résidents de la fondation (notamment lits, lève-personnes et chaises de douche).

**Fonds vacances et loisirs des résidents**

<u>But</u>	Contribuer aux frais de vacances et de loisirs des résidents de la Fondation. 5 décembre 2007.
<u>Date d'adoption du règlement</u>	Une mise à jour du règlement a été effectuée le 28 juin 2016.
<u>Origine</u>	Le fonds est alimenté par des dons privés ou institutionnels affectés à cet effet par le donateur ou en vertu des attributions décidées par le Bureau ou par le Conseil de Fondation.
<u>Modalité d'utilisation</u>	Le Bureau a la responsabilité de décider de toute utilisation, ponctuelle ou régulière, individuelle ou collective, de montants financiers destinés à couvrir des actions conformes aux buts du présent fonds. Le Bureau peut déléguer cette responsabilité à deux personnes agréées par le Bureau. Un projet individuel ou collectif peut-être élaboré par une ou plusieurs résidences, notamment une excursion collective.
<u>Utilisation annuelle</u>	Des projets individuels ou collectifs de loisirs ou de vacances ont été financés par ce fonds.

**Fonds équipements des ateliers**

<u>But</u>	Contribuer à l'achat de nouveaux équipements ou au remplacement des équipements nécessaires aux ateliers pour la réalisation de leur mission.
<u>Date d'adoption du règlement</u>	31 octobre 2007. Une mise à jour du règlement a été effectuée le 28 juin 2016.
<u>Origine</u>	Le fonds est alimenté par des dons privés ou institutionnels affectés à cet effet par le donateur ou en vertu des attributions décidées par le Bureau ou par le Conseil de Fondation.
<u>Modalité d'utilisation</u>	Lorsqu'un ou plusieurs ateliers de la FFH élabore un projet documenté et chiffré de développement ou de diversification d'activités, ou de poursuite des prestations courantes, le Bureau de la Fondation décide d'utiliser un montant disponible.
<u>Engagement annuel</u>	Un montant de CHF 121'92.-- a été engagé/utilisé sur ce fonds pour l'achat de matériel divers pour les ateliers ainsi que pour le financement de nouvelle machine de numérisation des films 8-16 mm et du showroom de l'atelier de moyens auxiliaires.

**Fonds destiné au renouvellement des véhicules de la Fondation**

<u>But</u>	Contribuer à l'acquisition des véhicules de la FFH et à leur adaptation au transport de personnes à mobilité réduite.
<u>Date d'adoption du règlement</u>	28 avril 2009. Une mise à jour du règlement a été effectuée le 28 juin 2016.
<u>Origine</u>	Ce fonds a été transféré de la Fondation Transport-Handicap en liquidation suite à la reprise de activités par la FFH en 2009. Le fonds est alimenté par des dons privés ou institutionnels affectés à cet effet par le donateur ou en vertu des attributions décidées par le Bureau ou par le Conseil de Fondation.
<u>Modalité d'utilisation</u>	Lorsque la nécessité de remplacement, d'adaptation ou d'achat additionnel d'un véhicule est identifiée, le Bureau de la Fondation décide de l'utilisation du Fonds pour le financement de l'achat et/ou de l'adaptation des véhicules destinés au transport de personnes à mobilité réduite.
<u>Engagement annuel</u>	Un montant de CHF 183'112.-- a été dépensé afin de financer l'acquisition d'un nouvel outil informatique pour la gestion des courses de transports, d'un nouveau bus électrique et l'installation de 2 rampes électriques.

**Fonds accompagnement retraite**

<u>But</u>	Contribuer à accompagner et/ou aider financièrement et matériellement les bénéficiaires de la FFH retraités ou lors de leurs départs en retraite.
<u>Date d'adoption du règlement</u>	23 février 2016. Une nouvelle mise à jour du règlement a été effectuée le 18 juin 2019.
<u>Origine</u>	Le Fonds a été créé initialement sur la base d'un capital constitué par la FFH en vue de l'accompagnement à la retraite et est alimenté par des dons privés ou institutionnels affectés à cet effet par le donateur et par les attributions décidées par le Bureau ou par le Conseil de Fondation.
<u>Modalité d'utilisation</u>	Le Bureau a la responsabilité de décider de toute utilisation des montants financiers destinés à couvrir des frais conformes aux buts du présent Fonds. Le Bureau peut déléguer cette responsabilité à deux personnes agréées par le Bureau. Toute demande est soumise au Bureau de la Fondation ou à sa délégation pour décider de l'attribution du montant, dans le respect de l'équité de traitement des résidents-CEA et de la disponibilité financière du Fonds.
<u>Utilisation annuelle</u>	Le Fonds a été utilisé en 2024 pour un montant de CHF 17'100.-- pour financer des projets proposés par des résidents et collaborateurs en emploi adapté qui ont atteint l'âge de la retraite.

**Fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres**

<u>But</u>	Permettre d'absorber les fluctuations de cours venant impacter les résultats financiers liés aux placements de la fortune de la Fondation Foyer-Handicap (titres).
<u>Date d'adoption du règlement</u>	3 septembre 2019.
<u>Origine</u>	<p>Jusqu'à présent, la méthode d'évaluation utilisée était celle dite de prix de revient et, de ce fait, n'enregistrait pas les plus-values non-réalisées dans une optique prudentielle de placements à long terme. En 2019, la méthode d'évaluation a été changée en comptabilisant les titres à la valeur de marché et tout en constituant un Fonds permettant d'absorber les fluctuations de cours impactant les résultats financiers des titres.</p> <p>Ce Fonds a été créé initialement sur la base des résultats financiers des titres au 31 décembre 2019 à hauteur d'un montant de CHF 1'315'113.--. Ensuite, un suivi mensuel des résultats financiers des titres est effectué par la direction des finances de la FFH et une attribution annuelle (au terme de l'exercice comptable, soit au 31.12) des résultats au Fonds est réalisée.</p>
<u>Modalité d'utilisation</u>	<p>Si le Fonds devait être entièrement utilisé pour absorber des résultats financiers déficitaires des titres supérieurs à la dotation du Fonds, le résultat déficitaire résiduel sera alors réparti sur les autres Fonds à affectation limitée de la FFH au prorata de leur valeur au 31.12 de l'exercice concerné.</p> <p>L'attribution annuelle des résultats des titres est validée par le Conseil de Fondation.</p> <p>Il est à noter que les liquidités initiales du fonds d'accompagnement à la retraite ont été placées dans un portefeuille spécifique auprès de la banque J. Safra Sarasin. Pour des raisons de cohérence, le Conseil de Fondation a décidé d'isoler ce fonds et ce portefeuille spécifique lors du mécanisme d'alimentation du fonds de régularisation des fluctuations de cours des titres.</p>
<u>Engagement annuel</u>	<p>Par ailleurs, si le Fonds devait présenter une dotation importante en raison de résultats bénéficiaires des titres, une allocation en fonction des besoins sur les autres Fonds de la fondation pourrait être effectuée sur décision du Conseil de Fondation.</p> <p>Les disponibilités du Fonds peuvent être placées par la commission de placement du Conseil de Fondation.</p> <p>Au 31.12.2024, la dotation du fonds est de CHF 1'203'529.--.</p>

### V.5.12 Fonds de Fondation

Lors de la construction de la Résidence Gabrielle Sabet, la FFH a bénéficié d'un financement privé de deux millions octroyés par la Fondation Gabrielle Sabet. Afin de garantir le but de ce versement, une cédule hypothécaire sans intérêt, équivalente à ce montant, a été constituée. Lors de la liquidation de la Fondation Gabrielle Sabet, l'engagement et la garantie ont été cédés à l'Hospice général. Ce prêt conditionnellement remboursable, subordonne l'usage du bâtiment au but du versement d'origine.

Lors de la construction de la résidence Yamani, la FFH a bénéficié d'une contribution de cinq millions de la Fondation Yamani, subordonnée au maintien de l'affectation du bâtiment à son but d'origine. Toute modification induirait un remboursement de ce prêt conditionnel versé par la Fondation Yamani.

Conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC, les fonds affectés dont le capital doit être maintenu à long terme (fonds de fondation) peuvent être indiqués séparément.

### V.5.13 Part des subventions non dépensées - solde après répartition

Un contrat de prestations a été signé pour les années 2022 à 2025. Le résultat annuel 2024 est porté au compte "Résultats cumulés sur la durée du contrat de prestations (2022-2025)". 46% du résultat cumulé est restitué à l'Etat de Genève selon des modalités qui ont été définies dans le contrat de prestations.

Dès lors et sur cette base, la part de subvention non dépensée sur la durée de ce contrat est portée au compte "Subventions non dépensées 2022 - 2025 à restituer à l'Etat" à l'échéance de la période quadriennale 2022-2025 selon le détail ci-après :

	2022	2023	2024	2025	Total 2022-2025
<b>Résultat</b>	206 996	176 545	-141 066		242 475
<b>Résultat cumulé</b>	206 996	383 541	242 475	242 475	242 475
<b>Part annuelle conservée par FFH</b>	111 778	95 334	-76 176		130 937
<b>Part cumulée conservée par FFH</b>	111 778	207 112	130 937		130 937
<b>Part annuelle restituée à l'Etat</b>	95 218	81 210	-64 890		111 539
<b>Part cumulée restituée à l'Etat</b>	95 218	176 429	111 539		111 539

## V.6 INDICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

### V.6.1 Subvention à l'exploitation

Détails relatifs à la subvention à l'exploitation de l'exercice	2024	2023
Subvention annuelle	19 824 673	19 213 586
Réduction "Effet Noria"	-75 277	-218 518
Moyens supplémentaires hausse coûts de l'énergie	28 069	135 000
Reclassification fonction ASSC		8 071
Indexation salaires	190 094	457 240
Subvention place de répit	86 400	72 000
Compensation annuités	232 599	229 295
Primes vie chère		93 966
Ouverture nouvelles places (+1 RGS juillet 2022)	86 400	86 400
Subvention équipement atelier (part exploitation)	80 640	7 415
Subvention ADOM	79 730	89 600
Provision risque restitution subv. taux occupation atelier	87 000	-6 000
<b>SUBVENTION A L'EXPLOITATION</b>	<b>20 620 328</b>	<b>20 168 055</b>

Conformément à la procédure de bouclage du DCS, une provision pour rétrocession de subventions a été constituée car le taux d'occupation des ateliers est de 80.67% en 2024 (inférieur à la cible de 85% fixée dans le contrat de prestations 2022-2025).

### V.6.2 Autres produits des prestations

Détails relatifs aux produits d'exploitation de l'exercice	2024	2023
Autres produits des prestations - Loyers	440 087	422 184
Commission perception impôt source et autres produits financiers	19 696	20 081
Autres produits financiers	36 302	77 395
Revenus annexes	466 158	505 943
Prestations au personnel et tiers	52 436	55 521
Participation cantonale aux emplois de solidarité	0	0
Contributions diverses	19 700	11 000
Prime à l'emploi et réinsertion OCE	237 502	198 778
Facturation Ergothérapeutes	334 680	261 541
Autres revenus	11 057	13 096
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 618</b>	<b>1 565 539</b>

Dans les revenus annexes sont comptabilisés les produits à recevoir du service des prestations complémentaires dans le cadre du remboursement d'une partie des transports professionnels assumés par la Fondation.

### V.6.3 Charges de personnel

#### V.6.3.1 Remboursement des assurances sociales

Le détail des remboursements se décompose comme suit :

Détails des remboursements	2024	2023
Accident	314 602	296 055
Maladie	300 117	577 140
Militaire	220	0
Maternité	23 318	79 385
<b>TOTAL</b>	<b>638 257</b>	<b>952 580</b>

#### V.6.3.2 Indemnités versées au personnel

La FFH a versé les indemnités suivantes, dans la limite de fonctions restreintes :

Indemnités complémentaires	2024			2023		
	Personnel	Comité de direction	Total	Personnel	Comité de direction	Total
Indemnités de déplacement	18 600	8 400	27 000	19 500	8 440	27 940
Indemnités de téléphone	7 775	2 100	9 875	7 300	2 100	9 400
Indemnité mensuelle d'intervention	17 000	0	17 000	16 800	0	16 800
<b>TOTAL</b>	<b>43 375</b>	<b>10 500</b>	<b>53 875</b>	<b>43 600</b>	<b>10 540</b>	<b>54 140</b>

#### V.6.3.3 Rémunération de la Direction, de la Commission communication et recherche de fonds et du Conseil de Fondation

Fonctions de la direction (au 31 décembre)	2024 EPT	2023 EPT
Direction générale	1.0	1.0
Comité de direction	6.0	6.0

En 2024, la FFH a engagé CHF 1'581'725.-- (salaires et charges sociales) pour la rémunération de l'ensemble des personnes formant le comité de direction (CHF 1'559'704.-- pour l'exercice 2023).

La Présidente de la **Commission communication et recherche de fonds** agit à titre bénévole.  
Les membres du **Conseil de Fondation** et du **Bureau** ne reçoivent aucune indemnité.

**V.6.4 Autres charges de personnel**

---

Ce poste comprend les frais de recrutement, les frais de formation et les frais divers en lien avec le personnel.

**V.6.5 Honoraires pour prestations de tiers**

---

Ce poste comprend le personnel temporaire, principalement en lien avec les remplacements du personnel en résidence, lors des absences pour maladie, accident et congé maternité.

## V.6.6 Résultat financier

Les titres sont portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite d'un abattement de valeur si nécessaire (cf. V.5.7).

<b>Charges et produits financiers au 31 décembre</b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>
1	Variation moins-value non-réalisée sur titres	546 682	470 898
2	Bénéfice de change non-réalisé (c/c et dev.à terme en cours)	10 255	187 716
	<b>Non réalisés</b>	<b>556 937</b>	<b>658 615</b>
3	Revenu des titres et commissions de lending	114 993	154 566
4	Bénéfice de cours réalisé sur titres	538 190	172 778
	Bénéfice de change réalisé sur titres et devises à terme	49 914	64 147
	<b>Réalisés</b>	<b>703 097</b>	<b>391 490</b>
	<b>Total produits financiers</b>	<b>1 260 035</b>	<b>1 050 105</b>
5	Perte de change non-réalisée (c/c et dev.à terme en cours)	54 622	18 597
	<b>Non réalisés</b>	<b>54 622</b>	<b>18 597</b>
6	Perte de cours réalisée sur titres	65 072	226 164
7	Perte de change réalisée sur titres et devises à terme	348 713	245 527
	Frais et intérêts bancaires	72 629	70 260
	Charges financières liées à l'exploitation et aux dons	5 027	2 990
	<b>Réalisés</b>	<b>491 441</b>	<b>544 941</b>
	<b>Total charges financières</b>	<b>546 063</b>	<b>563 538</b>
	<b>Résultat financier</b>	<b>713 972</b>	<b>486 567</b>
	Taux de rendement global	6.50%	2.71%
	Taux de rendement réalisé	1.93%	-0.86%
	<i>Résultat financier hors charges liées à l'exploitation et aux dons</i>	718 999	489 557

Le taux de rendement global inclut les charges et les produits réalisés et non réalisés.

Le taux de rendement réalisé inclut uniquement les charges et produits réalisés.

### V.6.7 Résultat sans rapport avec l'exploitation

au 31 décembre	2024	2023
Produits liés à la récolte de fonds		
Produits hors période	125 740	117 224
Produits extraordinaires	0	450
Produits sur cession Immo	0	0
Dons	4 092 318	2 555 916
<b>Produits sans rapport avec l'exploitation</b>	<b>4 218 058</b>	<b>2 673 590</b>
Charges hors période	-12 956	-9 102
Dépenses liées à l'utilisation des fonds	-272 020	-211 407
<b>Charges sans rapport avec l'exploitation</b>	<b>-284 976</b>	<b>-220 509</b>
<b>Résultat sans rapport avec l'exploitation</b>	<b>3 933 082</b>	<b>2 453 081</b>

En 2024, les produits hors période proviennent principalement du remboursement perçu par le SPC au titre des transports professionnels réalisés et pris en charge par le service transport de la FFH pour ses bénéficiaires (collaborateurs en emploi adaptés) au titre de l'année 2022 (CHF 459291.-- déduit de l'extourne de la provision de CHF 388'493.--), de régularisations de cotisations salariales, de caisse de compensation et de prestations AI, et de refacturations au titre de 2023.

Les charges hors période correspondent à des factures de dépenses d'exploitation 2023 reçues tardivement en 2024.

### V.6.8 Résultat des fonds à affectation limitée

Les dons privés et institutionnels, récoltés au travers des activités de la recherche de fonds ou par d'autres biais, sont affectés conformément aux souhaits des donateurs.

Le tableau de variation du capital renseigne sur l'utilisation et les mouvements relatifs aux capitaux de ces fonds.

au 31 décembre	2023	2023
Attribution aux fonds	-4 806 289	-3 046 463
Dotations aux fonds	0	0
<b>Total attributions et dotations aux fonds</b>	<b>-4 806 289</b>	<b>-3 046 463</b>
Utilisation des fonds	1 339 942	1 360 839
<b>TOTAL</b>	<b>-3 466 348</b>	<b>-1 685 625</b>

### V.6.9 Résultat de l'exercice

---

Conformément au contrat de prestations 2022-2025 et à la procédure de bouclage du DCS, le résultat déficitaire 2024 a été comptabilisé au bilan sous la rubrique "Résultats cumulés sur la durée du contrat 2022 - 2025".

En cas de résultats cumulés bénéficiaires sur la période quadriennale, la part restituable à l'Etat se monte à 46% telle que mentionnée dans le contrat de prestations 2022 - 2025.

### V.6.10 Suivi de rapport du SAI et de la Cour des comptes

---

Suivi de rapport de la Cour des comptes : Néant.

Un audit par le SAI a débuté en septembre 2016 et a été transmis à la direction de la FFH en juin 2017.

11 recommandations ont été émises portant sur la gestion des résidents et des ateliers, le suivi des indicateurs, les prestations de transport, la gestion des risques et la sécurité incendie. La dernière recommandation encore ouverte a été clôturée en mai 2022.

### V.6.11 Honoraires de l'organe de révision

---

au 31 décembre	2024	2023
Prestations de révision	25 000	25 000
Autres prestations	0	0
<b>Total</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>



## **FONDATION FOYER-HANDICAP**

### **VI. RAPPORT DE PERFORMANCE**

## VI.1 Organisation de la Fondation et règlements

Les statuts de la FFH du 9 décembre 2008 et leurs modifications du 16 juin 2020, ainsi que le règlement d'organisation de la Fondation, régissent les buts, les compétences des organes, ainsi que l'organisation de la FFH. La FFH a pour buts de :

- Promouvoir les valeurs de respect, de dignité et de valorisation des personnes dont la mobilité est réduite ;
- Contribuer au bien-être des personnes à mobilité réduite, atteintes d'un handicap qui est lié à des lésions cérébrales ou médullaires ou à des maladies chroniques évolutives, ou encore à des accidents ;
- Favoriser la création et gérer des lieux de vie, de travail, d'occupation et de détente destinés aux personnes handicapées physiques et mettre tout en œuvre pour favoriser le bien-être et la valorisation de ces personnes ;
- Procurer des activités professionnelles contribuant à la valorisation et à l'épanouissement de la personne handicapée ;
- Mettre à disposition des personnes à mobilité réduite, l'accompagnement à une vie indépendante ainsi que les moyens adaptés nécessaires (transports, techniques, logistiques) leur permettant toute autonomie possible et une intégration sociale optimale ;
- Jouer un rôle actif dans la ligne d'action sociale et de prévention du canton par la création de structures contribuant à une gestion rationnelle des problèmes de santé et à la promotion de la meilleure qualité de vie.

### VI.1.1 Organes et pouvoirs de représentation

L'administration de la FFH est assurée par un Conseil de Fondation composé de huit membres au moins, élus pour une durée d'une année renouvelable (article 5 des statuts). Le Conseil de Fondation désigne son bureau, selon le règlement interne du Conseil de Fondation.

La FFH est engagée par la signature collective à deux du Président, des Vice-Présidents et du Trésorier. Le Conseil peut désigner d'autres personnes pour représenter la FFH vis-à-vis des tiers.

Au 31 décembre 2024, le Conseil de Fondation était composé de 12 membres, dont la composition ainsi que les pouvoirs figurent ci-dessous.

Depuis 2023, la présidence de la fondation est depuis assurée par Monsieur Pascal Rivollet.

Prénom, Nom	Fonction	Mode de signature
<b>Pascal RIVOLLET</b>	Président	Signature collective à 2
<b>Betty DUNANT</b>	Vice-Présidente	Signature collective à 2
<b>Charles TURRETTINI</b>	Vice-Président	Signature collective à 2
<b>Christian AESCHBACH</b>	Trésorier	Signature collective à 2
<b>Benjamin VIAL</b>	Membre	Sans signature
<b>Frédéric ASSAL</b>	Membre	Sans signature
<b>Véronique PIATTI BRETTON</b>	Membre	Sans signature
<b>Stéphanie LA ROCHE</b>	Membre	Sans signature
<b>Catherine PICTET</b>	Membre	Sans signature
<b>Elisabeth TRIPOD-FATIO</b>	Membre	Sans signature
<b>Nicolas de TONNAC de VILLEUNEUVE</b>	Membre	Sans signature
<b>Grégoire BORDIER</b>	Membre	Sans signature
<b>Ludovic JAUGEY</b>	Directeur général*	Signature collective 2

\* non membre du  
Conseil de Fondation

## **VI.1.2 Direction générale et personnes responsables de la gestion**

---

La Direction générale gère et dirige les activités de la FFH, en étroite collaboration avec les membres du Bureau et du Conseil de Fondation.

Eu égard à l'organisation de la FFH, les tâches de gestion et d'encadrement incombent aux membres du Comité de direction, ce dernier est composé des personnes suivantes :

- M. Ludovic JAUGEY, Directeur général
- M. Didier DONZALLAZ, Directeur administratif et financier
- Mme Sandrine LONGET DI PIETRO, Directrice de l'itinéraire d'intégration
- M. Laurent IACAZZI, Directeur des systèmes d'information
- M. Mathieu PONNELLE, Directeur entreprise
- Mme Nathalie CASTANT, Directrice ressources humaines
- M. Christian DUVILLARD, Directeur des services de mobilité

## VI.2 Prestations fournies

En vertu de la LIPH et de son règlement d'application du 26 novembre 2003 (RIPH - K 1 36.01) et par arrêté du DCS du 1<sup>er</sup> mars 2024, la FFH, sise rue des Caroubiers 3bis, 1227 Carouge, est autorisée à exploiter 84 places d'hébergement avec occupation (HO), dont une place de répit, 16 places d'accueil hôtelier avec encadrement (AHE) et 185 place d'ateliers (A), réparties comme suit au 31 décembre 2024 :

### Résidences HO

Résidence Gabrielle Sabet	Rue des Caroubiers 7, 1227 Carouge	26 places
Résidence du Petit-Lancy	Avenue du Petit-Lancy 10, 1213 Petit-Lancy	14 places
Résidence des Voirets	Chemin des Palettes 39, 1212 Grand-Lancy	24 places
Résidence Yamani	Route de Loëx 97, 1232 Confignon	20 places
<b>TOTAL</b>		<b>84 places</b>

### Résidence AHE

Résidence Annette Kaplun	Rue du Collège 24, 1227 Carouge	16 places
<b>TOTAL</b>		<b>16 places</b>

### Ateliers

Atelier des Caroubiers (boulangerie-traiteur 7Extra et conditionnement alimentaire)	Rue des Caroubiers 7 1227 Carouge	25 places
Atelier du Petit-Lancy	Av. du Petit-Lancy 10 1213 Petit-Lancy	30 places
Atelier des Voirets	Ch. des Palettes 39 1212 Grand-Lancy	52 places
Atelier de Cressy	Route de Loëx 99	13 places
Atelier 6 <sup>ème</sup> sens	1232 Confignon	27 places
Atelier des moyens auxiliaires	Ch. du Pont-du-Centenaire 116	4 places
Service des transports	1228 Plan-les-Ouates	6 places
Café-Restaurant Ô5	Rue des Caroubiers 5 1227 Carouge	17 places
Activités administratives	Rue des Caroubiers 3bis et 7 1227 Carouge	11 places
<b>TOTAL</b>		<b>185 places</b>

Pour la description détaillée des activités fournies dans nos entreprises sociales, nous nous permettons de renvoyer à notre site internet <https://fover-handicap.ch/entreprises-sociales-geneve/> et au rapport annuel publié pour l'année 2024 et qui rend compte des prestations et produits fournis par la FFH.

### VI.3 Indicateurs

#### VI.3.1 Indicateurs relatifs à l'hébergement

	Au 31 décembre	2024	2023
Concernant les 7 résidents ayant quitté la Fondation (hors place de répit) :	<b>Places d'hébergement en résidence</b>		
	Résidence Gabrielle Sabet	26	26
	Résidence du Petit-Lancy	14	14
	Résidence des Voirets*	24	24
	Résidence Yamani	20	20
	<b>Nombre total de places d'hébergement</b>	<b>84</b>	<b>84</b>
	Nouvelles entrées	13	9
	Sorties	13	9
S'agissant des 7 nouveaux résidents (hors place de répit) :	Prix de pension journalier	242	237
	Nombre de journées facturées	30 218	30 037
	Taux d'occupation	98.29%	98.55%
- 4 décès;	* dont 1 place de répit ouverte le 1er mars 2023. Les données entrées/sorties contiennent 6 séjours sur cette place de répit.		
- 1 départ en EMS;	** Ce taux d'occupation est calculé sur la base des journées facturées et diffère donc légèrement du taux d'occupation calculé sur la base des présences contractuelles dans l'indicateur au point VI.5.		
- 1 retour à domicile;			
- 1 hospitalisation.			

#### VI.3.2 Indicateurs relatifs à l'activité en ateliers

	Au 31 décembre	2024	2023
Places en ateliers	185	185	
Effectif des collaborateurs en emploi adapté	245	240	
Nouveaux collaborateurs en emploi adapté	32	33	
Départ collaborateurs en emploi adapté*	27	24	
Nombre d'heures de référence / année pour un poste temps plein (100%)	1 820	1 820	
Capacité d'occupation maximale	336 700	336 700	
Nombre d'heures rémunérées en atelier	268 249	262 198	
Taux d'occupation**	80.67%	78.87%	
* Les sorties au 31.12 sont considérées dans l'année n (elles étaient considérées en année n+1 auparavant et donc les données 2023 ont été retraitées en conséquence).			
** Dès 2019, le taux d'occupation prend en considération les stages en atelier.			

#### VI.3.3 Indicateurs relatifs aux ressources humaines

	Au 31 décembre	2024	2023
<b>Effectif du personnel</b>			
Nombre de personnes*	-	-	225
Nombre de postes équivalent plein temps (EPT) y compris postes vacants*	-	-	178.38
Nombre EPT Administratif et socio-hôtelier*	-	-	76.53
Nombre EPT Soins et encadrement*	-	-	101.85
*Le questionnaire OFE pour l'année 2024 n'étant pas disponible au moment de la finalisation des états financiers, les données n'ont pas pu être renseignées.			

La sous-traitance ne peut être évaluée en EPT. Elle s'élève pour 2024 à CHF 1'764'545.-- (CHF 1'721'255.-- en 2023) et concerne la préparation des repas des résidents et collaborateurs, le nettoyage des locaux, le traitement du linge et les analyses liées à l'hygiène.

### VI.3.4 Appréciations qualitatives

---

#### Organisation

L'organigramme de la Fondation n'a pas évolué sur l'année 2024 au sens stricte du terme. Cela étant, la Fondation est en train de travailler sur la mise en place d'une nouvelle organisation qui se veut plus participative et distribuée en intégrant notamment des notions telles que le droit à l'erreur. Cet objectif ambitieux fait partie des axes stratégiques développés par la Fondation.

#### Risque pénuries énergie

Afin de faire face aux risques de pénuries énergétiques, la fondation a constitué un groupe de travail avec pour objectifs de mettre en œuvre les mesures fédérales et cantonales d'économies d'énergie, de sensibiliser les collaborateurs de la fondation aux économies d'énergie, d'identifier les risques critiques en cas de coupure électrique et d'établir un plan de continuité.

En 2023, la Fondation avait mis sur pied un plan de continuité et respecté scrupuleusement les mesures d'économies d'énergies édictées par la Confédération et les Cantons. En 2024, les risques de pénuries énergétiques n'existaient plus, malgré tout une subvention complémentaire continue d'être octroyée à la Fondation pour supporter les éventuels surcoûts (tarifs de l'électricité en augmentation).

#### Rapport développement durable

Suite à la publication d'un premier rapport de développement durable en 2022, la Fondation continue de mettre à jour annuellement les données de suivi des objectifs. Sur l'année 2024, la Fondation a développé son plan mobilité et a été certifiée Ecomobile. La réduction de son empreinte carbone se poursuit notamment grâce à l'acquisition de 4 bus à propulsion électrique.

#### Nouvelle loi sur la protection des données

En 2023, la nouvelle loi sur la protection des données (LPD) est entrée en vigueur. La Fondation a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les impacts de cette nouvelle loi sur le traitement et la gestion des données personnelles et/ou sensibles et de mettre en œuvre les changements nécessaires au sein de la fondation. En 2024, ce groupe a concentré ces actions afin d'établir un premier registre des données exploitées par la Fondation.

#### Partenariat avec l'état

Un travail important continue d'être effectué dans le cadre du projet OFE (objectivation du financement des établissements). En 2024, des tests ont été réalisés sur l'outil analytique d'Artiset. Ce benchmark va permettre de définir s'il faut continuer à utiliser la maquette OFE ou si ce nouvel outil analytique peut répondre de manière plus adéquate aux besoins.

Par ailleurs, la Fondation a pu obtenir des subventionnements complémentaires :

- Une subvention d'exploitation de 900 KCHF (300 KCHF en 2025, 300 KCHF en 2026 et 300 KCHF en 2027) afin de permettre l'ouverture de nouveaux postes de travail et ainsi garantir la qualité de nos prestations auprès des bénéficiaires de la Fondation ;
- Une subvention d'investissement additionnelle pour le projet immobilier du Rollet. Le projet de loi est en cours de rédaction.

### **Partenariat avec le réseau social genevois**

La Fondation a poursuivi son partenariat rapproché avec la faïtière INSOS Genève regroupant les institutions genevoises travaillant dans le domaine du handicap. Ce partenariat est particulièrement utile et permet d'obtenir un soutien dans le traitement des problématiques communes, cela a particulièrement été le cas en 2024 sur les questions de la surveillance des institutions, de la délégation des actes médicaux, sur la refacturation des actes médico-prescrits ou encore les problématiques communes avec le SPAd et sur le développement d'un concept cantonal d'accompagnement à domicile.

### **Projets**

La Fondation développe plusieurs projets et certains d'entre-eux ont été achevés ou ont évolués de manière importantes en 2024, en voici une liste non-exhaustive :

- Projet immobilier du Rolliet (construction d'une nouvelle résidence) : finalisation du financement, achat du terrain et signature du contrat d'entreprise totale ;
- Plan de rénovation des bâtiments : identification des travaux à effectuer sur les 10 prochaines années sur les sites des Caroubiers et de Cressy afin de garantir la pérennité de l'ensemble du parc immobilier de la Fondation ;
- Place de répit : après un démarrage timide suite à l'ouverture en 2023, l'occupation de la place de répit a été un vrai succès en 2024 ;
- Ouverture de la prestation d'accompagnement à domicile à l'extérieur de la Fondation pour les personnes vivant dans leur propre domicile ;
- Achat d'une nouvelle machine de numérisation des films 8-16mm et mise en place d'un partenariat avec la Fondation Autrefois Genève afin de numériser les images et vidéos faisant partie du patrimoine genevois ;
- Mise en place de stages en entreprise pour les collaborateurs en emploi adapté.

### **Participation sociale**

La fondation s'est engagée pour la mise en application de la CDPH (convention de l'ONU relative aux droits des Personnes en situation de Handicap). Sur l'année 2024, la Fondation a pu marquer à sa manière les 10 ans de la CDPH en organisant une journées portes ouvertes sur son site de Cressy (juin 2024). D'autre part la commission représentant les collaborateurs en emploi adapté et les résidents à élaboré et finalisé son nouveau règlement de fonctionnement permettant de développer la participation sociale.

## VI.4 Autres informations

### Exonération fiscale

La FFH bénéficie d'une exonération fiscale qui a été prolongée en 2020 pour une durée indéterminée.

### Numéro de dossier auprès de l'organe de surveillance des fondations

La FFH est identifiée auprès de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP) sous le numéro de dossier KGE-1895.

### Certifications



→ La FFH est au bénéfice d'une certification ISO9001:2015 (numéro de scope 38 - numéro d'enregistrement H21613), renouvelée le 3 juillet 2024.



→ Le Centre de Formation, sis à l'Atelier des Voirets est certifié EduQua. Le dernier renouvellement de la certification a eu lieu le 22 mai 2024 (aucune non-conformité constatée et 4 recommandations spécifiques mentionnées). La certification est valable jusqu'au 13 avril 2027.

→ Les formateurs du Centre de Formation ont obtenu, le 2 décembre 2021, le niveau instructeur ECDL (European Certificate of Digital Literacy).



→ Le label "Employeur responsable 1+ POUR TOUS" a été attribué par le DEAS (actuel DSES), en reconnaissance des efforts entrepris par la Fondation en faveur de collaborateurs en situation de chômage, de seniors et juniors, de candidats en rupture prolongée avec le marché du travail ou en situation de handicap. Ce label a été renouvelé en janvier 2024 avec une validité jusqu'au 31.12.2024.



→ Le label "Institution écomobile" a été attribué par le DSM pour démontrer que la FFH a su agir sur la mobilité de ses collaborateurs en favorisant les déplacements durables (transports publics, mobilité douce). Le certificat du 15 juillet 2024 a une validité de cinq années, soit jusqu'au 14 juillet 2029.

### Organe de révision

ORFA Audit SA, depuis l'exercice 2020. En 2023, les membres d'ORFA Audit SA ont décidé de dissoudre le partenariat, aussi dès la révision de l'exercice 2022. OGH Expertise SA continue à auditer les comptes de la Fondation mais en son nom propre.

### Suivi des directives du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Durant l'année 2024, la FFH n'a pas reçu de la part du DCS de réclamation de non-respect des principes contenus dans le mémento relatif aux EPH, l'ensemble de ces exigences ayant été respectées.

### Evaluation des risques

Ce point est traité sous chiffre V.2 de l'annexe.

## VI.5 Tableau de suivi des objectifs et cibles du contrat de prestations

## A ) PRESTATIONS

Objectif	Indicateur	Cible	Remarques
<b>Mise à disposition des places d'hébergement</b>			
Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'hébergement existant en EPH	Taux d'occupation des places HO et AHE [jours effectives réalisées / nombre de places * 365] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul</i> - home avec occupation (HO) - accueil hôtelier avec encadrement (AHE)	95 % minimum par année	Réalisé : 98,37% Réalisé : 96,67%
	Taux de fréquentation des places HO et AHE [jours effectives réalisées / nombre de places * 365] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul</i> - home avec occupation (HO)  - accueil hôtelier avec encadrement (AHE)	85 % minimum par année	Réalisé : 94,24%  Réalisé : 100%, pas de suivi des absences car les personnes vivent dans leur propre appartement et sont de fait autonomes
<b>Mise à disposition des places d'accueil de jour</b>			
Optimiser quantitativement l'utilisation des places de centre de jour et d'atelier existantes en EPH	Taux d'occupation des places A [heures effectives réalisées / nombre de places * nombre de d'heures considérées] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul</i> - atelier (A)	85 % minimum par année	Réalisé : 80,67%
	Taux de fréquentation des places A [heures effectives réalisées / nombre de places * nombre d'heures considérées] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul</i>  - atelier (A)	80 % minimum par année	Réalisé : 68.50% Objectif non atteignable car un taux de 5% d'absentéisme pour les CEA n'est pas réaliste compte tenu des profils de ces personnes (taux absentéisme 2024 = 15.09%).

## A ) PRESTATIONS (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Remarques
<b>Mise à disposition d'un accompagnement à domicile</b>			
Optimiser quantitativement l'accompagnement à domicile	Nombre de personnes suivies	10 personnes	Réalisé : 8 personnes
	Nombre d'heures d'accompagnement délivrées	2'000 heures par année	Réalisé : 1'155 heures
<b>Mise à disposition d'un service de transport</b>			
Optimiser quantitativement le service de transport	<u>Nombre de course réalisées</u>		
	transports médicaux	10'000 par année	Réalisé : 8'833
	transports professionnels	25'000 par année	Réalisé : 21'225
	transports de loisirs	8'000 par année	Réalisé : 8'035
	<u>Nombre de clients transportés</u>		
	transports médicaux	450 personnes par année	Réalisé : 442
	transports professionnels	180 personnes par année	Réalisé : 203
	transports de loisirs	380 personnes par année	Réalisé : 435
	nombre de clients accompagnés	700 par année	Réalisé : 733
	<u>Mobilité pour tous</u>		
nombre d'accompagnements effectués	7'500 par année	Réalisé : 3'355	
nombre de clients accompagnés	100 par année	Réalisé : 82	
<b>Mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des clients du service de transport durant la période quadriennale 2022-2025</b>			
	Taux de clients sondés	30%	Réalisé : Enquête de satisfaction repoussée et à réaliser en 2025
	Taux de satisfaction des clients sondés	80%	

**B ) ENCADREMENT SOCIO-EDUCATIF ET QUALITE DE PRISE EN CHARGE**

Objectif	Indicateur	Cible	Remarques
<b>Prise en charge des personnes handicapées</b>			
Garantir un encadrement de qualité et adapté aux besoins des personnes prises en charge en adéquation avec les ressources financières mises à disposition	Nombre de collaborateurs moyen soins et encadrement / administratif et socio-hôtelier par place d'accueil, en équivalent temps plein (ETP) :  home avec occupation (HO) atelier (A) + atelier 6ème sens (A6) accueil hôtelier avec encadrement (AHE) service de transport	X ETP <i>Pas de valeurs cibles fixées, l'objectif est de suivre l'évolution de l'indicateur.</i>	Réalisé : pour 2022 et sur la base du questionnaire OFE (le modèle OFE ne permet pas de décomposer les ETP spécifiques pour l'atelier 6ème sens et le service transport) : HO : 1,58 ETP par place A : 0,25 ETP par place AHE : 0,075 ETP par place Les données pour l'année 2023 ne sont pas encore disponibles avec le questionnaire OFE et sont à envoyer à l'OAIS pour le 30.04.2025.
Contribuer à la formation en soins et encadrement	Pourcentage moyen de stagiaires et d'apprentis par rapport à l'effectif total <i>[ETP moyen stagiaires et d'apprentis de A2. Personnel rémunéré non-soumis aux mécanismes salariaux / ETP moyen de A1. Personnel sous contrat soumis aux mécanismes salariaux]2</i> <i>2Catégories soins et encadrement du questionnaire</i>	Minimum 5%	Réalisé : 15,88%

**C ) RESSOURCES HUMAINES**

Objectif	Indicateur	Cible	Remarques
<b>Gestion de l'institution</b>			
Gérer les ressources humaines	Taux d'absentéisme	< 5-7%	Réalisé : 6,68%
	Taux de rotation (turn over)	< 8%	Réalisé : 9,17%

**D ) CONDITIONS FINANCIERES**

Objectif	Indicateur	Cible	Remarques
<b>Gestion de l'institution</b>			
Garantir la solvabilité de l'institution	Taux de solvabilité [Liquidités / Total des charges de personnel et assimilés]	> 16,7%	Réalisé : 16,26%
	Niveau de fonds propres [total des fonds propres / total du bilan]	> 20%	Réalisé : 4,21%